

COMMUNE DE MILLAS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

**du 1^{er} JANVIER 2015
au 31 DECEMBRE 2015**

Le présent registre contenant 165 feuillets, a été côté et paraphé
par Nous, Damien BEFFARA, Maire de Millas,

A Millas, le 20 Mai 2016



DB/JP/SL

00000001
Ville de Millas

27 Janvier 2015

«Titre» «Prénom» «Nom»
«Poste»

«Adresse1»
«CodePostal» «Ville»

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu **Mercredi 4 Février 2015, à 20 h 30** dans la salle de réunion de la Mairie au rez de chaussée.

Cordialement,

Le Maire,
Damienne BEFFARA

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 Décembre 2014.
Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

1. Intempéries des 29 et 30 Novembre 2014. Demande de soutien financier.
2. Projet de plan d'aménagement de la forêt communale.
3. Groupement de commande pour l'achat d'électricité.
4. Régie des Eaux. Bordereau des prix 2015-2016.
5. Convention de mise à disposition avec l'association Espoir.

2015-01

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 23
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 4 février 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 27 janvier 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents : Brigitte BACHES, Denis BRU, Bernard DOUFFIAGUES, René SANTALO.

Procuration : Brigitte BACHES à Mériem BELOUFA, Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT, René SANTALO à Ginette MORAL.

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**INTEMPERIES DES 29 ET 30 NOVEMBRE 2014
 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

Les intempéries des 29 et 30 novembre 2014 ont causé d'importants dégâts sur les chemins de la garrigue.

Au delà de l'intérêt touristique qu'ils représentent pour les randonneurs et les promeneurs, ils sont indispensables aux activités viticoles et oléicoles.

Le montant des travaux de remise en état s'élève à la somme de 238 602 € HT.

Il est nécessaire de solliciter le soutien financier de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.



Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter :

- l'aide de l'Etat dans le cadre du fonds spécifique « Calamités publiques » pour un montant de 95 440 €,
- l'aide du Conseil Régional au titre du fonds régional de solidarité « Risques naturels » pour un montant de 28 632 €,
- l'aide du Conseil Général pour un montant de 66 809 €.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Etat	95 440 € (40%)
Conseil Régional	28 632 € (12%)
Conseil Général	66 809 € (28%)
Autofinancement	47 721 € (20%)

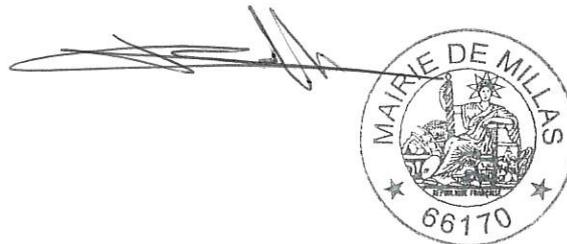
Total	238 602 €
-------	-----------

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

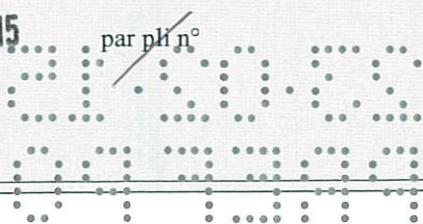
Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **23 FEV. 2015** par pli n° _____ par porteur
Affiché le **23 FEV. 2015**
Notifié le _____



00000003

<p style="text-align: center;">2015-02</p> <p>Nombre de Conseillers : 27</p> <p>En exercice : 27</p> <p>Présents : 23</p> <p>Votants : 26</p>
--

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 4 février 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 27 janvier 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSCH, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents : Brigitte BACHES, Denis BRU, Bernard DOUFFIAGUES, René SANTALO.

Procuration : Brigitte BACHES à Mériem BELOUFA, Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT, René SANTALO à Ginette MORAL.

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**PROJET DE PLAN D'AMENAGEMENT
DE LA FORET COMMUNALE**

La Maire,

Informe le Conseil Municipal du contenu du document d'aménagement de la forêt communale de Millas pour la période 2015-2034, que l'ONF a élaboré en concertation avec elle.

Elle lui précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux conforme à cet aménagement, et que, seulement alors, elle décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

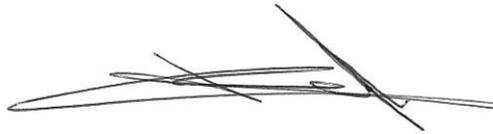
CHARGE l'ONF d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public, conformément aux dispositions des articles D212-6 et D212-1 2° du Code Forestier et de le transmettre aux services de l'Etat en vue de sa mise à disposition sur les sites internet de la Préfecture de Perpignan,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **23 FEV. 2015** par pli n° **2305** par porteur
Affiché le **23 FEV. 2015**
Notifié le

2305
2305

2015-03

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 23
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 4 février 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 27 janvier 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSCH, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAN, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents : Brigitte BACHES, Denis BRU, Bernard DOUFFIAGUES, René SANTALO.

Procuration : Brigitte BACHES à Mériem BELOUFA, Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT, René SANTALO à Ginette MORAL.

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR
 L'ACHAT D'ELECTRICITE DONT LE SYDEEL66 EST COORDONNATEUR**

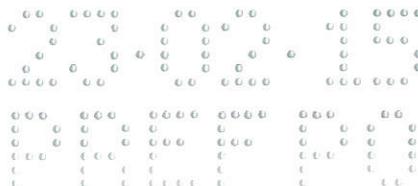
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2014

 La Maire rappelle,

Vu la directive européenne N° 2003/54/CE du 26 Juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la Loi N°2000-108 du 10 Février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

Vu la Loi NOME (Nouvelle organisation du Marché de l'électricité) du 07 Décembre 2010 qui a programmé la fin des tarifs réglementés de vente « Jaune et Vert » au 31 Décembre 2015,



Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés publics et notamment son article 8,

Vu les statuts du SYDEEL66,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYDEEL66 du 19 Septembre 2014, approuvant le principe d'une collaboration entre le syndicat, les communes adhérentes et autres entités publiques afin de créer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et désignant le SYDEEL66 comme coordonnateur de ce groupement.

Considérant l'intérêt de la Commune d'adhérer à un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés pour ses besoins propres.

Considérant qu'en égard à son expérience, le SYDEEL66 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Vu le projet d'acte constitutif établi à cet effet,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SYDEEL66 sera le coordonnateur.

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.

AUTORISE la Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **23 FEV. 2015**

Affiché le **23 FEV. 2015**

Notifié le

par pli n°

par porteur



APPROUVE le bordereau des prix de la Régie des Eaux dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

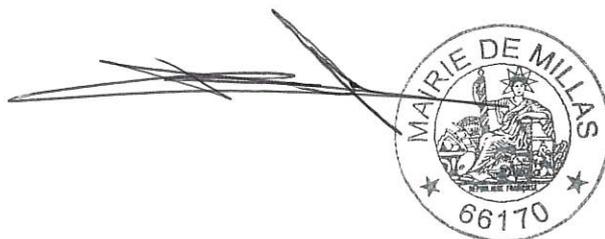
DIT que le dit bordereau des prix s'appliquera à compter du 1^{er} Janvier 2015,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **23 FEV. 2015** par pli n° _____ par porteur
Affiché le **23 FEV. 2015**
Notifié le _____



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

2015-05

**Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26**

Le 4 février 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 27 janvier 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSCH, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAN, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents : Brigitte BACHES, Denis BRU, Bernard DOUFFIAGUES, René SANTALO.

Procuration : Brigitte BACHES à Mériem BELOUFA, Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT, René SANTALO à Ginette MORAL.

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
RELATIVE AUX PERIODES D'IMMERSION**

Dans le cadre des contrats CUI et CAE peuvent être mises en œuvre des périodes d'immersion auprès d'un autre employeur afin de diversifier l'expérience professionnelle des bénéficiaires.

La Maire présente le projet de convention relatif à la mise à disposition d'un salarié de l'association ESPOIR pour une période d'immersion de 15 jours à raison de 4 heures/jour, 5 jours/semaine.

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention présenté,

AUTORISE la Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le
Affiché le **23 FEV. 2015**
Notifié le

23 FEV. 2015

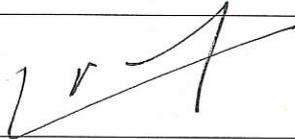
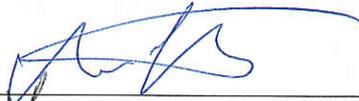
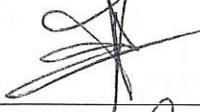
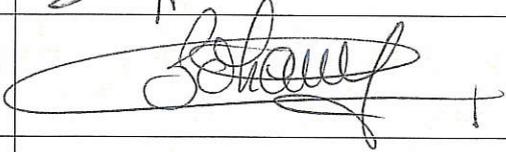
par plⁿ

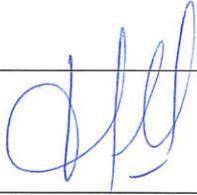
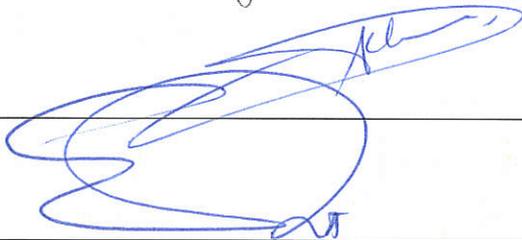
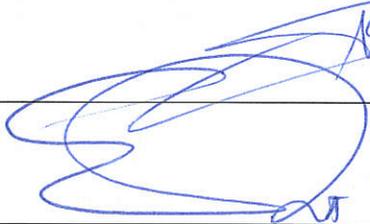
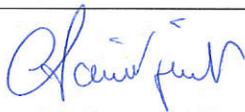
par porteur

04 20 04
04 20 04



SEANCE DU 4 FEVRIER 2015

Le Maire, Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	Procuration à Mériem BELOUFA
BELOUFA Mériem	
BIENAIME Régis	
BOHER Monique	
BOSC Gilbert	
BRU Denis	ABSENT
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	
DOUFFIAGUES Bernard	Procuration à Christiane SAINTJEVINT

FORCADELL Isabelle	
GARSAU Jacques	
HOET Michel	
MORAL Ginette	
MOURET Nathalie	
NOGUERA Laurence	L. Noguera.
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	
PERSON Claude	
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	
SALES Nadine	
SANTALO René	Procuration à Ginette MORAL
VENDRELL Joseph	
VERGNETTES Nathalie	



Le 29 JAN. 2015

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014, qui donne, entre autres, délégation au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la consultation pour le renouvellement de la location de 3 photocopieurs,

VU les offres des entreprises qui ont répondu à la consultation :

- × TOSHIBA
- × REX ROTARY
- × SHARP

CONSIDERANT que l'offre de l'entreprise SHARP est la mieux disante,

D E C I D E

Article 1^{er} De retenir l'offre de l'entreprise SHARP suivante :

- 755€ HT / trimestre
- 32€ HT / trimestre (option kit de haute compression photocopieur COMPTABILITE),
- Maintenance copies : 0,38€ HT / 100 copies noir
- Location : 5 ans

Article 2 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

Article 3 La présente décision sera transmise au Préfet, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicable aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Damienne BEFFARA



Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **29 JAN. 2015** par pli n° **09 7 13 04** par porteur

Affiché le

Notifié le



Le 26 FEV. 2015

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014, qui donne, entre autres, délégation au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la consultation pour l'aménagement d'une aire de jeux,

VU les offres des entreprises qui ont répondu à la consultation

- Acodis à Chauvray, pour un montant H.T. de 10 851.21 €
- Lappset France, pour un montant H.T. de 11 419.20 €
- Produlic à Vouvray, pour un montant H.T. de 11 887 €
- Kompan à Dammarie les Lys, pour un montant H.T. de 14 695.40 €

CONSIDERANT que l'offre de l'entreprise Acodis est la mieux disante,

D E C I D E

Article 1^{er} D'accepter l'offre de l'entreprise Acodis pour un montant de 10 851.21 € HT.

Article 2 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

Article 3 La présente décision sera transmise au Préfet, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicable aux délibérations du Conseil Municipal.



Le Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **16 AVR. 2015** par pli n° ~~1K 005 338 1703 8~~ par porteur
Affiché le
Notifié le **17 AVR. 2015**



Le 12 MARS 2015

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant, entres autres, délégation, pour toute la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

DÉCIDE

Article 1^{er} Le logement cadastré AR 219, situé au dessus du Bureau de Poste et correspondant au 24 rue Gambetta à Millas, est mis à la disposition de Christiane GARCIES du 1^{er} Juillet 2014 au 31 Avril 2015. Ce délai permettra ainsi à Christiane GARCIES d'effectuer les travaux de réhabilitation de son logement principal sis 20, impasse Voltaire à Millas.

Article 2 L'indemnité d'occupation mensuelle brute du logement est fixée à 250 €.

Article 3 Un contrat d'hébergement temporaire, à passer entre la Commune et Christiane GARCIES, définira les modalités pratiques de la mise à disposition. Une copie est annexée à la présente décision.

Article 4 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

Article 5 La présente décision sera transmise au Représentant de l'État dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES
16 MARS 2015
COURRIER

R
E
L
I
U
R
E

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **12 MARS 2015** par pli n° **K00265693-160** par porteur

Affiché le **25 MARS 2015**
Notifié le



Le 1^{er} avril 2015

Madame Damienne BEFFARA
Maire
Hôtel de Ville
66170 Millas

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu
10 avril 2015, à 20 h 30 dans la salle de réunion au rez-de-chaussée.

Cordialement,

Le Maire,
Damienne BEFFARA

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2015

Décisions du Maire

1. Création de poste
2. Subventions 2015
3. Service minimum d'accueil (annexe 2)
4. Débat d'orientation budgétaire (annexe 3)
5. Régie des Eaux – Redevance pour la préservation des ressources en eau
6. CDG 66 – Convention de prestation de service

2015-01

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 10 Avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 1^{er} Avril 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL,

Absents excusés ayant donné procuration :

Denis BRU à Damienne BEFFARA,

Nadine SALES à Michel HOET,

Nathalie VERGNETTES à Jacques GARSAU,

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**CREATION DE POSTE.
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

La Maire,

Informe que des agents titulaires peuvent bénéficier d'avancement de grade,

Propose de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, deux postes de technicien et un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer :

- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- deux postes de technicien à temps complet
- un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet

DIT que les sommes nécessaires à la rémunération desdits emplois seront prévues aux budgets de l'exercice 2015 et suivant, sur des crédits de personnel,

FIXE le nouveau tableau des effectifs,

DIT qu'est joint, en annexe de la présente délibération, le tableau des effectifs ainsi modifié,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **16 AVR. 2015** par pli n° _____ par porteur
Affiché le _____
Notifié le **17 AVR. 2015**

2015-02

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 10 Avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 1^{er} Avril 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSCH, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL,

Absents excusés ayant donné procuration :

Denis BRU à Damienne BEFFARA,
Nadine SALES à Michel HOET,
Nathalie VERGNETTES à Jacques GARSAU,

Michel HOET, Président du Football Club de la Têt, a quitté la salle lors du débat.

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

SUBVENTION 2015 AU FOOTBALL CLUB DE LA TET.

La Maire indique que le Président du Football Club de la Têt sollicite une avance de subvention sur l'année 2015,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer, à titre d'avance sur l'année 2015, une subvention de 1 500 €,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2015,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Maire,
Damienne BEFFARA

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
16 AVR. 2015
COURRIER

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent act.

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le
Affiché le
Notifié le

16 AVR. 2015

par pli n°

par porteur

17 AVR. 2015

2015-03

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 24
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 10 Avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 1^{er} Avril 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL,

Absents excusés ayant donné procuration :

Denis BRU à Damienne BEFFARA,
 Nadine SALES à Michel HOET,
 Nathalie VERGNETTES à Jacques GARSAU,

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT.
 SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL.**

La Maire,

Rappelle que le service minium d'accueil a été institué par la loi 2008-790 du 20 Août 2008 portant sur le droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires,

Informe que des agents communautaires sont mis à disposition dans le cadre de ce service,

Présente le projet de convention,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



APPROUVE le projet susdit de convention de mise à disposition d'agents communautaires dans le cadre du service minimum d'accueil,

DIT que sera annexée à la présente délibération copie de ladite convention,

AUTORISE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Maire,
Damienne BEFFARA

PREFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
16 AVR. 2015
COURRIER

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 16 AVR. 2015
Affiché le
Notifié le 17 AVR. 2015

par pli n°

par porteur

2015-04

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 10 Avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 1^{er} Avril 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL,

Absents excusés ayant donné procuration :

Denis BRU à Damienne BEFFARA,
Nadine SALES à Michel HOET,
Nathalie VERGNETTES à Jacques GARSAU,

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015.

La Maire,

Rappelle que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget a lieu au Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif,

Précise que la teneur du débat d'orientations budgétaires doit être retracée par une délibération qui a seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au Préfet de s'assurer du respect de la Loi,

Présente et soumet au débat son rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2015,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation par le Maire, des orientations budgétaires pour l'année 2015,

FAIT PART de l'observation faite par Jacques GARSOU qui relève que le délai entre le Débat d'Orientations Budgétaires et le vote du budget est trop court,

DIT que le rapport susdit de présentation du Maire est joint en annexe de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **16 AVR. 2015** par pli n° _____ par porteur
Affiché le _____
Notifié le **17 AVR. 2015**



VILLE DE MILLAS

**DONNEES FINANCIERES UTILES AU
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2015**

Document de travail

Contexte national

(données Insee et Caisse d'Epargne)

Après la stagnation enregistrée au 1^{er} semestre 2014, la croissance française a rebondi en fin d'année.

La consommation des ménages a progressé modérément.

L'investissement des entreprises s'est stabilisé mais l'investissement logement a continué sa chute.

La banque centrale prévoit une croissance de 0.4 % du produit intérieur brut français au 1^{er} trimestre après seulement 0.1 % au 4^e trimestre 2014.

Comme la zone euro, la croissance française va bénéficier de plusieurs facteurs favorables : dépréciation de l'euro qui va améliorer la compétitivité des entreprises et baisse du prix du pétrole qui redonne du pouvoir d'achat et devrait apporter un soutien à l'activité.

Les conditions de crédit se sont détendues et on constate les premiers signes d'amélioration de la demande de crédit.

Par ailleurs les taux sont particulièrement bas, ainsi, les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble plutôt contraint par des perspectives encore incertaines.

Contexte local

La population de MILLAS (4088 habitants au 1^{er} janvier 2015) est une population majoritairement modeste.

Le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal (19 438) est bien inférieur aux moyennes nationale (25 380), régionale (21 536) et départementale (20 539) et la proportion de foyers fiscaux imposables (43.9) est inférieure à ces mêmes moyennes (respectivement 57.0, 49.5, 47.9).

En conséquence, la ville a des ressources faibles pour une population dont les besoins sont plus importants.

Par ailleurs, la commune de Millas n'échappe pas à l'effort de redressement mais le contexte local nous a encore permis en 2014 de compenser la perte de DGF forfaitaire dans le cadre de la péréquation renforcée (les montants 2015 ne sont pas encore communiqués à ce jour)

LOIS DE FINANCES 2015

Loi n° 2014-1654 de finances pour 2015, loi n° 2014-1655 de finances rectificative pour 2014 et loi n° 2014-1653 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019

Les budgets des collectivités seront soumis à de fortes tensions en 2015 et les années suivantes. Les recherches d'économie déjà engagées risquent toutefois d'atteindre leurs limites.

- Réduction des concours financiers de l'Etat

L'élément majeur de la loi de finances pour 2015 est la nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Les débats parlementaires tournèrent longuement autour de la manière de préserver en pareil contexte l'effort d'équipement des collectivités. (la majoration du FCTVA ou de la DETR ne feront qu'amortir le choc que vont occasionner sur l'épargne les baisses de DGF).

- Péréquation

La répartition des concours communaux met particulièrement l'accent sur la péréquation (DSR et DSU) dans le souci de neutraliser chez les plus défavorisés l'impact de la baisse globale. Une garantie est apportée aux bénéficiaires de la DSR « bourg-centre » : la loi de finances 2015 stipule que la DSR « bourg-centre » sera attribuée certes aux communes sièges des bureaux centralisateurs mais aussi, de manière pérenne, aux communes chefs lieux de canton au 1^{er} janvier 2014. Les dispositifs de péréquation horizontale des blocs communaux (FPIC ...) poursuivent leur montée en charge.

- Relèvement du taux du fonds de compensation de la TVA de 15.761 % à 16.404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2015 (l'écart avec le taux qui permettrait le rattrapage de la totalité de la TVA, à savoir 16.667 % s'amenuise donc)

- Prorogation du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires

- Simplification de la taxe sur les consommations finales d'électricité : au lieu d'actualiser les bornes des coefficients proposés aux collectivités, ce sont les tarifs de la taxe qui seront actualisés chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation

- Revalorisation des valeurs locatives servant de base aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises à 0.9 % pour 2015

- Revalorisation des salaires : le point de la fonction publique ne devrait pas être revalorisé pour contenir l'évolution spontanée de la masse salariale

RETROSPECTIVE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHARGES CARACTERE GENERAL

	2012	2013	2014	
2011				
699 081	666 819	659 629	695 790	
Evolution	-4.74%	-1.08 %	5.48 %	
				en % dépenses fonctionnement
				23.51 %
				moyenne de la strate
				27.13 %

FRAIS DE PERSONNEL

	2012	2013	2014	
2011				
1 192 936	1 234 718	1 243 215	1 316 530	
Evolution	3.50 %	0.69 %	5.90 %	
				en % dépenses fonctionnement
				44.50 %
				moyenne de la strate
				46.36 %

Charges générales : Augmentations de la TVA, du prix des fournitures

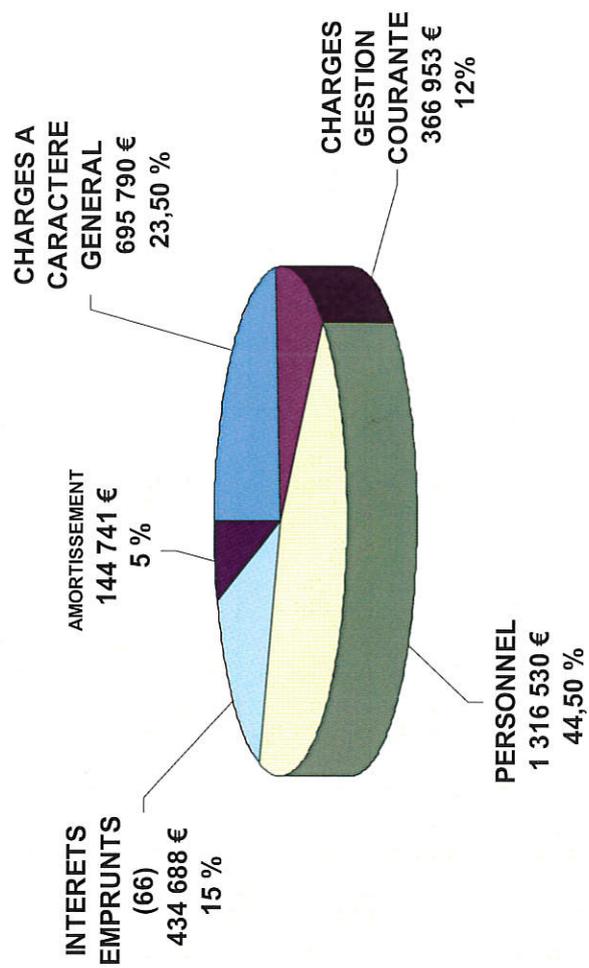
Frais de personnel : augmentation des charges (URSSAF ...), recrutement d'un contrat d'avenir (compensé par une recette de fonctionnement de 11 900 €) ; arrêts maladie (recrutement de personnel de remplacement compensé par une recette de fonctionnement de 30 000 € rbt assurance) Les dépenses de fonctionnement ont toutefois été maîtrisées (augmentation limitée à 1.49 %)

VENTILATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014 : 2 958 702 €

Soit + 1,49 %
(+ 44 085 €)

pm 2013 : 2 914 617 €



RECETTES

DOTATION GLOBALE FONCTIONNEMENT

DOTATION FORFAITAIRE

	2011	2012	2013	2014
	560 293	559 201	560 293	544 119
EVOLUTION ANNUELLE		-0.23 %	+0.23 %	-2.89 %

DOTATION NATIONALE DEPEREQUATION

	2011	2012	2013	2014
	146 250	137 183	147 134	159 550
EVOLUTION ANNUELLE		-6.20 %	+7.25 %	+8.44 %

DOTATION SOLIDARITE RURALE

	2011	2012	2013	2014
	211 815	221 571	239 316	257 111
EVOLUTION ANNUELLE		+4.61 %	+8.01 %	+7.44 %

RECETTES FISCALES

	2011	2012	2013	2014
	1 220 303	1 273 789	1 328 989	1 445 690
Evolution annuelle		4.38 %	4.33 %	8.78 %

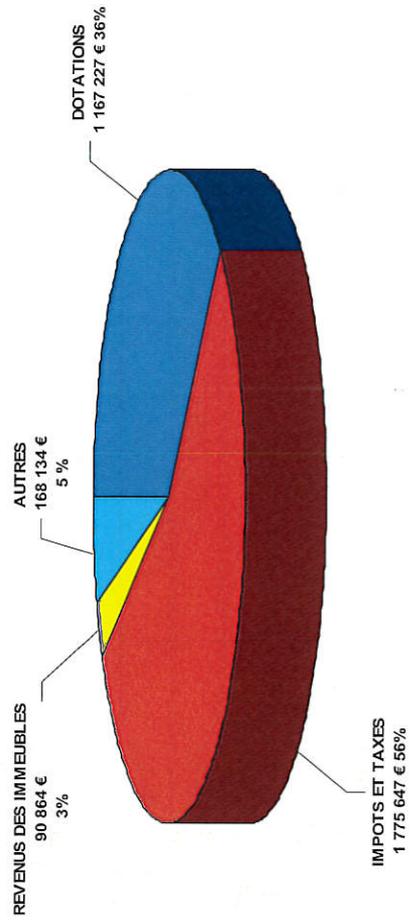
VENTILATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014 : 3 201 873 €

Soit + 1.36 %

+ 43 471 €

pm 2013 : 3 158 402 €



EPARGNE DE GESTION 2014 : 822 455 € (PM 2013 : 894 396 €)

RETROSPECTIVE INVESTISSEMENT

DETAIL DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR OPERATIONS PRINCIPALES DE TRAVAUX

Opérations	2011	2012	2013	2014
PVNR LAS CANALS	35 188	252 913	0	
PVNR LOS BIBES -BOIS DE LA VILLE	105 717	7 604	0	
TRAVAUX EGLISE SAINTE EULALIE	1 196	0	0	
AMENAGEMENT ENTREE OUEST	367 058	156 630	554	
AMENAGEMENT CHEMIN RURAL	39 324	0	4 638	
SYSTEME PLUVIAL NORD	12 371	0	0	
6E CLASSE ECOLE MATERNELLE	0,00	136 122	0	
VOIRIE COMMUNALE	171 909	16 650	77 610	31 648
TRAVAUX DIVERS ET ACQUISITIONS	0	126 234	86 983	61 209

732 763	696 153	169 785	92 857
---------	---------	---------	--------

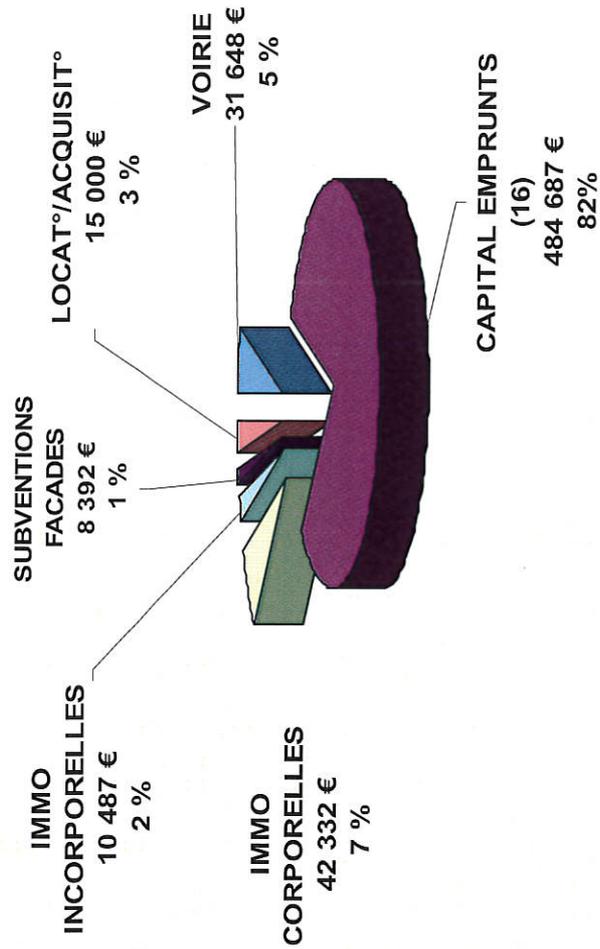
VENTILATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2014

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2014 : 592 546 €

Soit - 11 15 %

- 74 425 €

pm 2013 : 666 971 €



**PRINCIPALES RECETTES
REELLES D'INVESTISSEMENT**

	2011	2012	2013	2014
FCTVA	368 200	175 264	107 926	21 541
TLE /TA	67 299	67 250	66 328	73 444
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	190 341	479 728	103 624	41 436
VIREMENT DU FONCTIONNEMENT (1068)	200 000	261 724	185 452	243 775
Régularisation capital différé	147 874			
	973 714	983 966	463 330	380 196

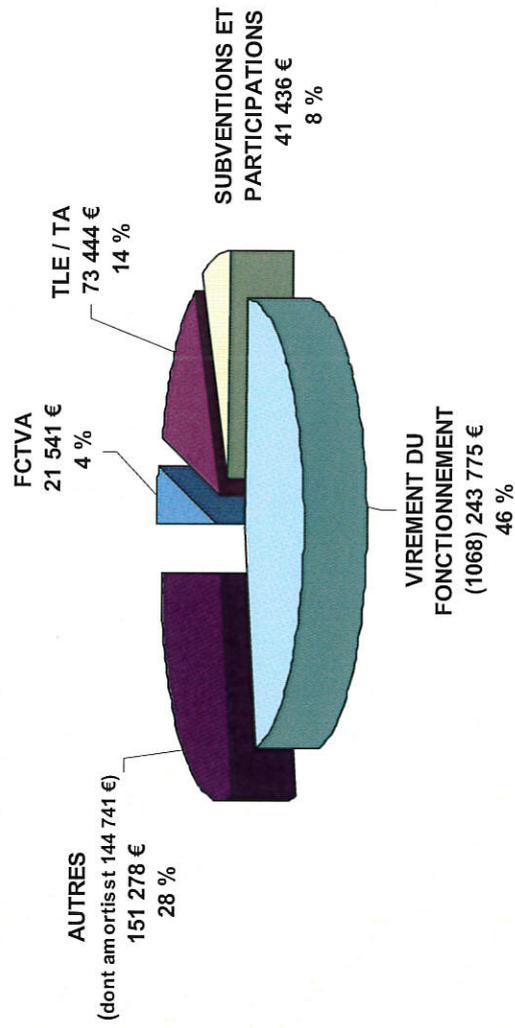
VENTILATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2014

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2014 : 531 475 €

Soit - 22.73 %

- 156 360 €

pm 2013 : 687 835 €



ETAT DU PERSONNEL Total des emplois permanents titulaires temps complet et non complet		31
Temps complet		30
Filière administrative		7
Attaché principal		1
Attaché		1
Rédacteur principal de 1er classe		1
Rédacteur Principal de 2ème classe		1
Rédacteur		1
Adjoint ad. Principal de 1er classe		1
Adjoint administratif 2ème classe		1
Filière technique		18
Agent de maîtrise principal		2
Agent de maîtrise		5
Adjoint technique principal 1er classe		1
Adjoint technique principal 2ème classe		1
Adjoint technique 2ème classe		9
Filière médico-sociale		3
A.T.S.E.M. principal de 2ème classe		2
A.T.S.E.M. de 1ère classe		1
Filière Police Municipale		2
Brigadier chef principal		2
Temps non complet		1
Filière culturelle		1
Assistant territorial enseignement artistique ppal de 1 ^{ère} classe 15/20e		1

ETAT DU PERSONNEL (suite)		5
Total des emplois non permanents et non titulaires temps complet et non complet		5
Temps complet		2
Filière technique		2
Adjoint Technique 2ème classe		2
Temps non complet		3
Filière technique		3
Adjoint Technique 2ème classe		3

DETTE

Capital restant dû au 31/12/2014 = 9 697 947 €

: 924 273 €

Annuité de la dette 2014

: 49 000 €

Annuité prise en charge par Roussillon Confient

(Restaurant scolaire)

: 31 000 €

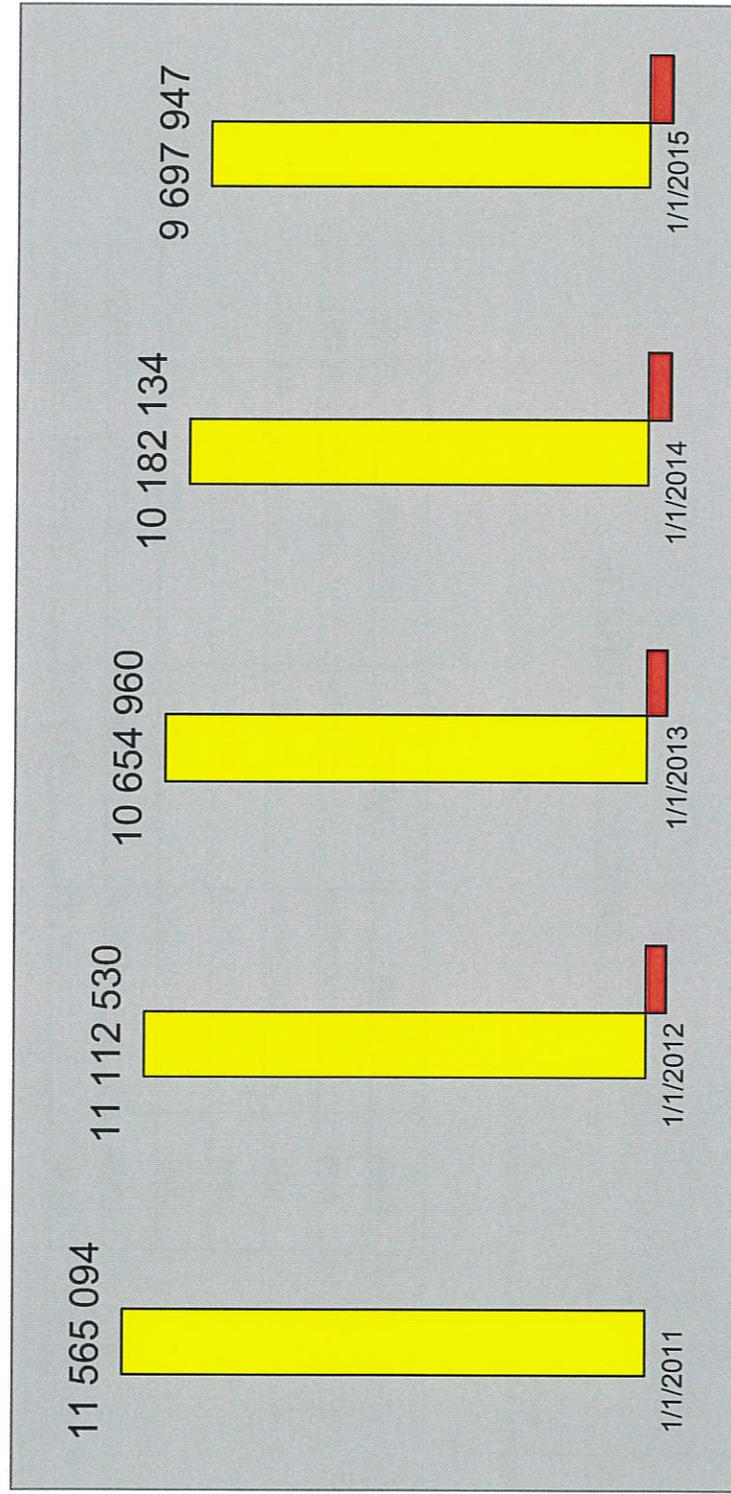
Subventions en annuité

: **844 273 €**

Solde annuité

Soit 206.50 € / habitant (moyenne ²⁰¹³ de la strate 106 € / habitant)

EVOLUTION DETTE (CAPITAL RESTANT DU)



CAPITAL ET INTERETS

Année	CRD	CAPITAL	INTERETS	TOTAL
2015	9 697 946,64	464 767,40	426 131,87	890 899,27
2016	9 233 179,24	471 608,54	407 069,98	878 678,52
2017	8 761 570,70	481 007,56	383 439,71	864 447,27
2018	8 280 563,14	490 677,95	363 869,32	854 547,27
2019	7 789 885,19	476 683,99	345 300,80	821 984,79
2020	7 313 201,20	474 810,02	324 476,56	799 286,58

MILLAS - COMMUNE DE MILLAS - BP - 2015

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)				12 502 147,94									
1641 Emprunts en euros (total)				12 502 147,94									
263493				4 500 000,00	F			4,840	euros	T	X	N	A-1
744405011PR	11/11/2009		30/04/2009	320 142,94	F			4,850	euros	A	P	N	A-1
839720015PR	04/11/2002		01/01/1999	795 000,00				0,000	euros	A	P	N	A-1
855511014PR	04/02/2003		20/10/2003	340 000,00				0,000	euros	A	P	N	A-1
86999013PR	19/11/2003		20/05/2004	332 810,00	F			2,251	euros	A	P	N	A-1
872714011PR	16/04/2004		10/11/2004	146 000,00				0,000	euros	A	C	N	A-1
P0123017PR	17/03/2006		10/04/2005	255 185,00	F			3,750	euros	A	P	N	A-1
P03PCY018PR	01/01/2007		10/01/2007	2 400 000,00	F			4,350	euros	A	P	N	A-1
P05GBH014PR	20/11/2007		01/02/2008	1 913 200,00	F			4,850	euros	A	P	N	A-1
P06MKAN010PR	10/05/2008		10/05/2008	1 500 000,00	F			4,520	euros	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
1641 Emprunts assortis d'une option de tirage sur lignes de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671 Avances consenties du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		9 697 946,43					464 767,40	426 131,67	0,00	195 037,87
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 697 946,43					464 767,40	426 131,67	0,00	195 037,87
265493	N	0,00	A-1	3 477 272,75	15,00	F		4,840	204 545,45	163 817,50	0,00	25 436,01
74405011PR	N	0,00	A-1	84 632,68	3,00	F		4,650	19 679,63	4 104,68	0,00	3 350,17
839720016PR	N	0,00	A-1	389 738,73	7,00	F		2,417	44 880,33	3 094,71	0,00	595,28
853511014PR	N	0,00	A-1	181 730,24	8,00	F		2,450	17 458,61	4 258,61	0,00	1 480,52
864998013PR	N	0,00	A-1	149 127,30	15,00	F		0,333	20 853,67	1 067,67	0,00	498,08
872714011PR	N	0,00	A-1	59 207,85	4,00	F		2,380	10 291,00	1 382,35	0,00	625,48
P01232017PR	N	0,00	A-1	135 624,85	6,00	F		3,750	17 340,43	5 097,18	0,00	4 076,33
P03PCY018PR	N	0,00	A-1	2 077 697,15	22,00	F		4,350	54 361,65	90 388,53	0,00	80 306,64
P06G84014PR	N	0,00	A-1	1 639 319,78	22,00	F		4,850	40 314,43	79 507,01	0,00	43 225,57
P09MKN019PR	N	0,00	A-1	1 523 095,10	23,00	F		4,830	35 642,20	73 413,19	0,00	35 232,98
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de linge sur ligne de trésorerie (total) (0)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées de Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Une commune ne peut emprunter pour fonctionner.
Elle ne peut le faire que pour investir.
L'endettement d'une commune est donc en lien direct avec les investissements réalisés.
Depuis 2008 la municipalité de Millas a réalisé d'importantes opérations afin de favoriser une urbanisation rationnelle de la ville.
La dépense réalisée dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble doit être compensée en grande partie, dans un premier temps par l'encaissement des taxes auprès des aménageurs et, au fur et à mesure de l'urbanisation, par les recettes nouvelles d'impôt.
Le PPRI, outre l'amputation d'une partie (23 %) du projet, a retardé l'avancement des dossiers d'urbanisme.
Il est important de poursuivre l'urbanisation en débloquant le secteur d'els Vivers et la zone AU2 du PLU afin de continuer à amortir les travaux réalisés

C'est pourquoi, à compter de 2011, la commune a terminé les travaux engagés, aujourd'hui soldés, et limite ses investissements aux réalisations strictement nécessaires

Développement des zones d'urbanisation

**Aménagement de la zone AU1 « Els Vivers »
avec
la Société Publique Locale d'Aménagement**

Superficie 2.9 hectares

76 logements dont 19 logements sociaux (25 %)

Population estimée 172 habitants(2.3 personnes/ménage)

REGIE DE L'EAU / ASSAINISSEMENT

PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Total dépenses : 298 628 / Total recettes : 346 248

	2011	2012	2013	2014
CHARGES A CARACTERE GENERAL	133 102	139 200	151 958	150 567
CHARGES DE PERSONNEL	0	0	4 800	6 000
CHARGES FINANCIERES	29 486	28 039	26 529	24 953

RECETTES

PRODUITS DES SERVICES	211 748	188 008	229 256	234 978
SUBVENTIONS	46 220	46 746	46 522	58 175

PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total dépenses : 98 391 / Total recettes : 176 509

	2011	2012	2013	2014
TRAVAUX DIVERS SUR RESEAUX	16 054	29 920	36 637	10 762
STATION D'EPURATION	297 830	7 113	300	0
CAPITAL EMPRUNTS	33 599	35 046	36 556	38 132

RECETTES

AFFECTATION RESULTAT	0	136 055	36 794	59 109
EMPRUNT	0	0	0	0
SUBVENTIONS	413 199	0	0	0

MILLAS - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT - BP - 2015

IV
A1.2

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 ct 166)

Nature de chaque ligne, indiquer le numéro de contrat	Date de signature	Date de d'émision ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Cate- gorie d'em- prunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Emprunts obligataires (Total)				0,00									
Emprunts auprès de la banque (Total)				755 079,00									
Emprunts en euros (Total)				755 079,00									
8973485	09/12/2009		25/05/2010	350 000,00	F		3,50	0,000	euros	A	P	N	A-1
9015PR	20/11/2007		10/06/2008	158 450,00	F		4,850	4,850	euros	A	P	N	A-1
9010PR	20/11/2007		10/04/2009	246 629,00	F		4,750	4,750	euros	A	P	N	A-1
Emprunts en devises (Total)				0,00									
Emprunts assortis d'une option de sur ligne de trésorerie (Total)				0,00									
Prêts et cautionnements reçus				0,00									
Prêts et dettes assortis de bons particuliers (Total)				0,00									
Prêts pour MIEP et PTP (Total)				0,00									
Prêts emprunts et dettes (Total)				0,00									
Prêts et dettes assimilés				0,00									
Prêts emprunts (Total)				0,00									
Prêts à moyen terme négociables				0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		532 307,70					39 776,47	23 308,66	0,00	4 555,46
1641 Emprunt en euros (total)		0,00		532 307,70					39 776,47	23 308,66	0,00	4 555,46
270035B13465	N	0,00	A-1	248 434,41	9,00	F	3,00C		20 788,46	9 688,94	0,00	0,00
P0569A016FR	N	0,00	A-1	136 767,41	22,00	F	4,85C		3 338,63	6 584,71	0,00	0,00
P05JPT016FR	N	0,00	A-1	148 105,88	7,00	F	4,75C		15 549,16	7 035,02	0,00	4 555,46
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		532 307,70					39 776,47	23 308,66	0,00	4 555,46

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

REGIE DE L'EAU / EAU POTABLE

PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total dépenses : 364 514 / Total recettes : 386 103

DEPENSES	2011	2012	2013	2014
CHARGES A CARACTERE GENERAL	116 458	130 414	142 516	148 410
CHARGES DE PERSONNEL	128 941	134 739	135 986	137 469
CHARGES FINANCIERES	30 152	15 192	10 065	23 130
RECETTES				
PRODUITS DES SERVICES	347 362	370 411	331 325	350 777

PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total dépenses : 146 200 / Total recettes : 67 204

DEPENSES	2011	2013	2014
TRAVAUX DIVERS SUR RESEAUX	78 946	289 770	115 732
CAPITAL EMPRUNTS	1 105	1 214	10 589
RECETTES			
AFFECTATION RESULTAT	0	44 541	12 521
EMPRUNT	0	300 000	0
SUBVENTIONS	123 075	313 624	0

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé CIN	Cate- gorie d'em- prunt (8)
								Riveau de taux (5)	Taux actuel(e)					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)					300 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					300 000,00									
PTGFJ007PFR	CREDIT AGRICOLE	10/09/2013		10/09/2014	300 000,00	F			4,750	euros	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de swap sur figure de référence (Total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1672 Dettes pour METP et PPP (Total)					0,00									
1673 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
Total général					300 000,00									

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		290 684,86				9 757,61	13 807,53	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		290 684,86				9 757,61	13 807,53	0,00	0,00
F1642-501 TPR	N	0,00	A-1	290 684,86	16,00	F	4,750	9 757,61	13 807,53	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de change sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MEETP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		290 684,86				9 757,61	13 807,53	0,00	0,00

(9) Si l'agent des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le rattachement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable enlèvement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant le typologie de la circulaire ICCB/015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

PERSONNEL REGIE

Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000
(IDCC 2147)

- 1 RESPONSABLE TECHNIQUE (groupe VI)
- 1 SECRETAIRE CHARGE DE CLIENTELE (groupe III)
- 1 TECHNICIEN (groupe II)

ANNEE 2014

PRIX DE L'EAU / ASSAINISSEMENT		HT (€)	Taux TVA	TVA	TTC (€)
EAU POTABLE (Distribution de l'eau)					
Abonnement (€/an)		31,00	5,50%	1,71	32,7050
Consommation (€/m ³)		1,17	5,50%	0,0644	1,2344
ASSAINISSEMENT (Collecte et traitement des eaux usées)					
Abonnement (€/an)		35,00	10,00%	3,50	38,500
Consommation (€/m ³)		0,75	10,00%	0,0750	0,8250
REDEVANCES AGENCE DE L'EAU					
Lutte contre la pollution (€/m ³)		0,2800	5,50%	0,0154	0,2954
Préservation des ressources en eau (€/m ³)		0,2100	5,50%	0,01155	0,2216
Modernisation des réseaux (€/m ³)		0,1500	10,00%	0,0150	0,1650
DIVERS					
Frais d'accès au service		37,91	5,50%	2,09	40,00
Frais de résiliation		0	0	0	0
		29,33	20,00%	5,87	35,20

Coût de l'abonnement (an) - Eau et Assainissement

71,205 € TTC

Coût du M3 - Eau et Assainissement

2,7413 € TTC

PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

La municipalité a heureusement effectué, au début du mandat précédent, dans les années où le contexte était encore favorable, les investissements nécessaires au développement actuel et futur de la ville.

Nous subissons encore les conséquences des aléas du PPRI qui ont retardé l'urbanisation et celles de la conjoncture économique particulièrement défavorable au secteur de la construction depuis 2010.

Malgré la hausse générale des prix, la gestion 2014 a permis de contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1.49 %.

En 2015, il est impératif de multiplier les efforts pour réduire les dépenses de gestion (notamment en optant pour la mutualisation de certaines commandes) ET dégager de nouvelles recettes de fonctionnement.

La réduction des concours de l'Etat se confirme et nous pouvons escompter au mieux pour notre commune qu'elle soit amortie en partie par la péréquation

La recette fiscale prévisionnelle, hors une augmentation éventuelle des taux, augmentera de 39 000 €

En conséquence, il faut envisager

- . de continuer à réaliser des économies de fonctionnement
Toutefois, en dépit d'une gestion rigoureuse, l'augmentation prévisionnelle des dépenses principales s'élève à 2 %.
- . de développer en conséquence les recettes de fonctionnement.
Sous réserve que les dotations d'Etat soient globalement identiques à 2014 (DGF et péréquation confondues), il est nécessaire, de dégager une somme supplémentaire de 89 000 €
- . de continuer à limiter les investissements aux réalisations indispensables (1ères tranches : isolation des écoles, mise en sécurité des bâtiments, travaux de mise en sécurité voirie communale et chemins de la garrigue ...)
- . d'accélérer le développement des zones d'urbanisation, notamment la zone AU1, afin de continuer à amortir les travaux structurants réalisés dans le cadre du PAE .

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

2015-05

**Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27**

Le 10 Avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 1^{er} Avril 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL,

Absents excusés ayant donné procuration :

Denis BRU à Damienne BEFFARA,
Nadine SALES à Michel HOET,
Nathalie VERGNETTES à Jacques GARSAU,

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

REDEVANCE 2015 POUR LA PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAUX.

La Maire,

Explique que, quand la Ville facture les consommations d'eau aux usagers de la Régie des Eaux, elle encaisse la redevance pour la préservation des ressources en eaux qui est ensuite reversée à l'Agence de l'Eau,

Demande au Conseil Municipal de fixer le montant de la dite redevance au titre de l'année 2015,

Le Conseil Municipal

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux en date du 10 Avril 2015,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE, au titre de l'année 2015 le taux de redevance pour la préservation des ressources en euros, à 0,23 HT par m³ d'eau potable facturée,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
16 AVR. 2015
COURRIER

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le
Affiché le
Notifié le

16 AVR. 2015

par pli n°

par porteur

17 AVR. 2015

2015-06

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 10 Avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 1^{er} Avril 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL,

Absents excusés ayant donné procuration :

Denis BRU à Damienne BEFFARA,
Nadine SALES à Michel HOET,
Nathalie VERGNETTES à Jacques GARSAU,

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR MISE A DISPOSITION
DE PERSONNEL AVEC LE CENTRE DE GESTION**

La Maire,

Informe de l'absence temporaire d'un agent au service de l'Etat Civil,

Fait part de la nécessité de procéder à son remplacement afin de garantir la qualité du service public offert aux administrés,

Précise que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales peut mettre à disposition de la commune un agent,

Présente le projet de convention de mise à disposition dudit agent,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet susdit de convention de mise à disposition d'un agent,

DIT que sera annexée à la présente délibération copie de ladite convention,

PRECISE que la Commune remboursera, sur présentation d'un état certifié, les jours de présence effective de l'agent mis à disposition,

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2015,

AUTORISE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE
DES RÉGIONS
ORIENTALES
16 AVR. 2015
COURRIER

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le
Affiché le
Notifié le

16 AVR. 2015

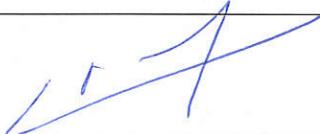
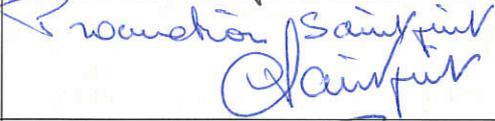
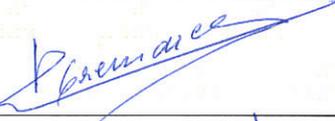
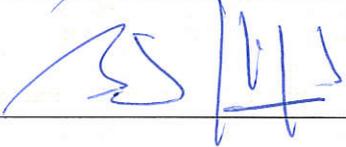
par pli n°

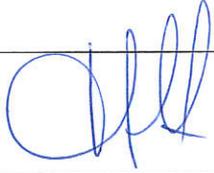
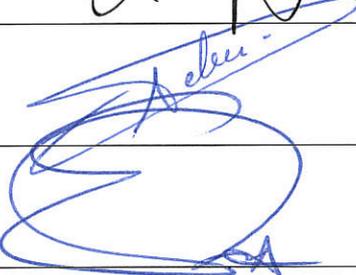
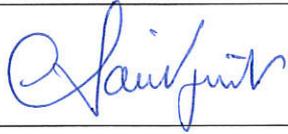
par porteur



00000035

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

Le Maire, Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	
BELOUFA Mériem	
BIENAIME Régis	
BOHER Monique	 Procurator Saint-pierre @ Saint-pierre
BOSC Gilbert	
BRU Denis	Procuration à Damienne BEFFARA
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	 Procurator
DOUFFIAGUES Bernard	

FORCADELL Isabelle	
GARSAU Jacques	
HOET Michel	
MORAL Ginette	
MOURET Nathalie	
NAVARRO Jean-François	
NOGUERA Laurence	
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	
PERSON Claude	
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	
SALES Nadine	Procuration à Michel HOET
VENDRELL Joseph	
VERGNETTES Nathalie	Procuration à Jacques GARSAU 

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2015-01	10/04/2015	Création de poste. Modification du tableau des effectifs.	4
2015-02	10/04/2015	Subvention 2015 au Football Club de la Têt.	7
2015-03	10/04/2015	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Service Minimum d'accueil.	8
2015-04	10/04/2015	Débat d'orientations budgétaires 2015.	7
2015-05	10/04/2015	Redevance 2015 pour la préservation des ressources en eaux.	7
2015-06	10/04/2015	Convention de prestation de service pour mise à disposition de personnel avec le centre de gestion.	4



7 avril 2015

«Titre» «Prénom» «Nom»

«Adresse1»

«CodePostal» «Ville»

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu ***mardi 14 avril 2015, à 20 h 30*** dans la salle de réunion de la Mairie du rez-de-chaussée.

Cordialement,

Le Maire,
Damienne BEFFARA

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2014
2. Vote des budgets 2015
3. Communauté de Communes – remboursement de charges à la commune
4. Approbation de l'aménagement de la forêt communale de Millas
5. Questions diverses

DELIBERATION

Nombres de membres en exercice : 27

Nombres de membres présents : 25

Nombres de suffrages exprimés : 26

VOTES : Abstentions : 06 Pour : 20

Date de convocation : 7 Avril 2015

2015-01**DU CONSEIL MUNICIPAL****SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF****DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE****Séance du 14 Avril 2015 à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Ginette MORAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Maire, Damienne BEFFARA, est sorti de la salle des débats.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés/ Opérations de l'exercice	364 514,47	- 386 102,86	365 869,66 146 200,47	67 203,57	365 869,66 510 714,94	453 306,43
TOTAUX	364 514,47	386 102,86	512 070,13	67 203,57	876 584,60	453 306,43
Résultats de clôture Restes à réaliser		21 588,39	444 866,56 32 000,00	133 425,00	423 278,17 32 000,00	133 425,00
TOTAUX CUMULES	364 514,47	386 102,86	544 070,13	200 628,57	908 584,60	586 731,43
RESULTATS DEFINITIFS		21 588,39	343 441,56		321 853,17	348

VU la délibération, en date du 14 Avril 2015, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Meriem BELOUFA, Monique BOHER, Gilbert BOSCH, Denis BRU,

Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL,

Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Nadine SALES,

Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES

Absent ayant donné procuration : Régis BIENNAIME à Ginette MORAL

Pour expédition conforme,

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
authentique du présent acte



Le Maire,
Damienne BEFFARA

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES

21 AVR. 2015

COURRIER

DELIBERATION

Nombres de membres en exercice : **27**
 Nombres de membres présents : **25**
 Nombres de suffrages exprimés : **26**
 VOTES : Abstentions : 06 Pour : 20
 Date de convocation : 7 Avril 2015

DU CONSEIL MUNICIPAL**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF****DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT****Séance du 14 Avril 2015 à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Ginette MORAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Maire, Damienne BEFFARA, est sortie de la salle des débats.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés							
Opérations de l'exercice	298 628,44	346 248,33	1 598 262,67 98 390,81	176 508,98	1 598 262,67 397 019,25	-	522 757,31
TOTAUX	298 628,44	346 248,33	1 696 653,48	176 508,98	1 995 281,92	522 757,31	
Résultats de clôture		47 619,89	1 520 144,50		1 472 524,61	00 00 00	
Restes à réaliser					-	-	
TOTAUX CUMULES	298 628,44	346 248,33	1 696 653,48	176 508,98	1 995 281,92	522 757,31	
RESULTATS DEFINITIFS		47 619,89	1 520 144,50		1 472 524,61	39	

VU la délibération, en date du 14 Avril 2015, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Meriem BELOUFA, Monique BOHER, Gilbert BOSCH, Denis BRU,
Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFLAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL,
Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELLISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSSON, Serge RUIZ, Nadine SALES,
Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES

Absent ayant donné procuration : Régis BIENNAIME à Ginette MORAL

Pour expédition conforme,

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
authentique du présent acte



Le Maire,
Damienne BEFFARA

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
21 AVR. 2015
COURRIER

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

2015-03

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombres de membres en exercice : **27**
Nombres de membres présents : **25**
Nombres de suffrages exprimés : **26**
VOTES : Abstentions : 06 Pour : 20
Date de convocation : 7 Avril 2015

Séance du 14 Avril 2015 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Ginette MORAL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Maire, Damienne BEFFARA, est sortie de la salle des débats.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés Opérations de l'exercice	2 958 703,57	3 201 873,36	2 033 367,51 592 545,80	529 095,11	2 033 367,51 3 551 249,37	- 3 730 968,47
TOTAUX	2 958 703,57	3 201 873,36	2 625 913,31	529 095,11	5 584 616,88	3 730 968,47
Résultats de clôture Restes à réaliser		243 169,79	2 096 818,20 68 850,00	169 749,00	1 853 648,41 68 850,00	0 169 749,00
TOTAUX CUMULES	2 958 703,57	3 201 873,36	2 694 763,31	698 844,11	5 653 466,88	3 900 717,47
RESULTATS DEFINITIFS		243 169,79	1 995 919,20		1 752 749,41	4 0

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaires aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Meriem BELOUFA, Monique BOHER, Gilbert BOSCH, Denis BRU,
Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL,
Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELLISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSSON, Serge RUIZ, Nadine SALES,
Christiane SAINTJEVINT, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES

Absent ayant donné procuration : Régis BIENNAIME à Ginette MORAL

Pour expédition conforme,



Le Maire,
Damienne BEFFARA

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES

21 AVR. 2015

COURRIER

*Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte*

2015-04

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27

00000041
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 14 Avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 7 Avril 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration

Régis BIENAIME à Ginette MORAL

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal,

VU la délibération, en date du 14 Avril 2015, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du receveur sont conformes à celles de l'ordonnateur,

1° **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, avec 21 voix pour, 6 abstentions, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
21 AVR. 2015
COURRIER

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 21 AVR. 2015 par pli n° par porteur
Affiché le 21 AVR. 2015
Notifié le

2015-05

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27

00000042
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 14 Avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 7 Avril 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration

Régis BIENAIME à Ginette MORAL

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

VU la délibération, en date du 14 Avril 2015, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du receveur sont conformes à celles de l'ordonnateur,

1° **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, avec 21 voix pour, 6 abstentions, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
21 AVR. 2015
COURRIER

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 21 AVR. 2015 par pli n° par porteur
Affiché le
Notifié le 21 AVR. 2015

2015-06

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 14 Avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 7 Avril 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration

Régis BIENAIME à Ginette MORAL

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du receveur sont conformes à celles de l'ordonnateur,

1° **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, avec 21 voix pour, 6 abstentions, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Damienne BEFFARA



PREFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
21 AVR. 2015
COURRIER

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 21 AVR. 2015 par pli n° par porteur
Affiché le
Notifié le 21 AVR. 2015

2015-07

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 26
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 14 Avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 7 Avril 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Monique BOHER, Gilbert BOSCH, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAN, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration

Régis BIENAIME à Ginette MORAL

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**AFFECTATION DES RESULTATS DE LA GESTION 2014
 DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2014 du service de l'eau en précisant que ceux-ci sont en parfaite concordance avec ceux du comptable,

Il propose au Conseil Municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes y compris excédent 2013 reporté 386 102.86 euros
 Dépenses..... 364 514.47 euros

Excédent de clôture **21 588.39 euros**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées..... 67 203.57 euros
Reste à réaliser..... 133 425.00 euros

Total produits 200 628.57 euros

Dépenses réalisées y compris déficits reportés..... 512 070.13 euros
Reste à réaliser..... 32 000.00 euros

Total des charges 544 070.13 euros

Déficit 343 441.56 euros

De reporter les résultats, y compris les restes à réaliser de la section d'investissement,
au budget supplémentaire,

OUI cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

Le Conseil Municipal,

VU la délibération, en date du 14 Avril 2015, du Conseil d'exploitation de la Régie des
Eaux de Millas portant avis favorable,

CONSIDERANT que, pour l'exercice 2014, les écritures de l'ordonnateur et du
comptable sont conformes et identiques,

ADOpte, avec 21 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, la balance des comptes 2014
certifiée exacte par le receveur municipal,

DECIDE de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2015 y compris les restes
à réaliser des programmes de la section d'investissement,

Chapitre 002 / Article 002

Excédent de fonctionnement reporté 0.00 euros

Chapitre 001

Déficit des réalisations d'investissement reportées 444 866.56 euros

Excédent de restes à réaliser reportés 101 425.00 euros

Excédent capitalisé (1068) 21 588.39 euros

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Le Maire,
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
21 AVR. 2015
COURRIER

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 21 AVR. 2015 par pli n° par porteur
Affiché le
Notifié le 21 AVR. 2015

2015-08

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 26
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 14 Avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 7 Avril 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration

Régis BIENAIME à Ginette MORAL

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**AFFECTATION DES RESULTATS DE LA GESTION 2014
 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2014 du service de l'eau en précisant que ceux-ci sont en parfaite concordance avec ceux du comptable,

Il propose au Conseil Municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes y compris excédent 2013 reporté	346 248.33 euros
Dépenses.....	298 628.44 euros
Excédent de clôture	47 619.89 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées..... 176 508.98 euros
Reste à réaliser..... 0.00 euros
Total produits 176 508.98 euros

Dépenses réalisées y compris déficits reportés..... 1 696 653.48 euros
Reste à réaliser..... 0.00 euros
Total des charges 1 696 653.48 euros

Résultat- 1 520 144.50 euros

De reporter les résultats, y compris les restes à réaliser de la section d'investissement, au budget supplémentaire,

OUI cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

Le Conseil Municipal,

VU la délibération, en date du 14 Avril 2015, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

CONSIDERANT que, pour l'exercice 2014, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont conformes et identiques,

ADOpte, avec 21 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, la balance des comptes 2014 certifiée exacte par le receveur municipal,

DECIDE de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2015 y compris les restes à réaliser des programmes de la section d'investissement,

Chapitre 002 / Article 002

Excédent de fonctionnement reporté..... 0.00 euros

Chapitre 001

Déficit des réalisations d'investissement reportées..... 1 520 144.50 euros
Déficit de restes à réaliser d'investissement reportés..... 0.00 euros
Excédent capitalisé (1068) 47 619.89 euros

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Le Maire,
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
21 AVR. 2015
COURRIER

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 21 AVR. 2015 par pli n° par porteur
Affiché le
Notifié le 21 AVR 2015

2015-09

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 26
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 14 Avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 7 Avril 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration

Régis BIENAIME à Ginette MORAL

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**BUDGET GENERAL. BALANCE DES COMPTES
 AFFECTATION DES RESULTATS 2014.**

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2014 du budget général en précisant que ceux-ci sont en parfaite concordance avec ceux du comptable,

Il propose au Conseil Municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes y compris excédent 2013 reporté3 201 873.36 euros
 Dépenses.....2 958 703.57 euros

Excédent de clôture243 169.79 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées y compris excédent reporté..... 529 095.11 euros
Reste à réaliser..... 169 749.00 euros

Total produits..... 698 844.11 euros

Dépenses réalisées y compris le déficit reporté..... 2 625 913.31 euros
Reste à réaliser..... 68 850.00 euros

Total des charges 2 694 763.31 euros

Résultat -1 995 919.20 euros

OUI cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que, pour l'exercice 2014, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont conformes et identiques,

ADOpte, avec 21 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, la balance des comptes 2014 certifiée exacte par le receveur municipal,

DECIDE de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2015 y compris les restes à réaliser des programmes de la section d'investissement,

Chapitre 002 / Article 002

Excédent de fonctionnement reporté..... 0.00 euros

Chapitre 001

Déficit d'investissement reportées..... 2 096 818.20 euros

Excédent de restes à réaliser reportés... 100 899.00 euros

Excédent capitalisé (1068)..... 243 169.79 euros

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Le Maire,
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES

21 AVR. 2015

COURRIER

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 21 AVR. 2015 par pli n° par porteur
Affiché le 21 AVR. 2015
Notifié le

2015-10

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 26
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le **14 Avril 2015**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 7 Avril 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration

Régis BIENAIME à Ginette MORAL

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

EQUILIBRE FINANCIER DES BUDGETS PRIMITIFS 2015.

La Maire présente les budgets primitifs de l'année 2015 qui comprennent le budget principal de la commune, les budgets annexes des services de l'eau, de l'assainissement,

VU la délibération, en date du 14 Avril 2015, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas portant avis favorable,

Le Conseil Municipal, OUI le Maire, Après en avoir délibéré,

APPROUVE, avec 21 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, les budgets primitifs de l'année 2015 selon les équilibres financiers des balances comptables annexés à la présenté délibération

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus. **PREFECTURE
 PYRENEES ORIENTALES**

Pour extrait certifié conforme,

21 AVR. 2015

Le Maire,
 Damienne BEFFARA

COURRIER



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **21 AVR. 2015** par pli n° **21 AVR. 2015** par porteur
Affiché le
Notifié le **21 AVR. 2015**

EQUILIBRE FINANCIER

BUDGETS PRIMITIFS 2015

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES

21 AVR. 2015

COURRIER

COMMUNE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
INVESTISSEMENT	2 836 668,20	2 836 668,20	0,00
FONCTIONNEMENT	3 336 000,00	3 336 000,00	0,00
CUMUL	6 172 668,20	6 172 668,20	0,00

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
INVESTISSEMENT	1 650 564,50	1 650 564,50	0,00
FONCTIONNEMENT	502 620,00	502 620,00	0,00
CUMUL	2 153 184,50	2 153 184,50	0,00

SERVICE DE L'EAU POTABLE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
INVESTISSEMENT	579 966,56	579 966,56	0,00
FONCTIONNEMENT	406 000,00	406 000,00	0,00
CUMUL	985 966,56	985 966,56	0,00

2015-11

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 26
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 14 Avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 7 Avril 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAN, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration

Régis BIENAIME à Ginette MORAL

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

TAUX D'IMPOSITION.

Le Maire,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE, avec 21 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, de fixer, pour l'année 2015 les taux d'imposition communaux de la manière suivante :

- 14,43 % pour la taxe d'habitation,
- 21,61 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 51,88 % pour la taxe sur le foncier non bâti,

HABILITE le Maire à signer tous les documents et à faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Damienne BEFFARA



PREFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
21 AVR. 2015
COURRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 21 AVR. 2015

par pli n°

par porteur

Affiché le

Notifié le 21 AVR. 2015

2015-12

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS

Le 14 Avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 7 Avril 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Monique BOHER, Gilbert BOSCH, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration

Régis BIENAIME à Ginette MORAL

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT.
REGULARISATION DES DEPENSES DUES A LA COMMUNE DE MILLAS
DANS LE CADRE DES TRANSFERTS DE COMPETENCES.

La Maire rappelle

- que par l'arrêté préfectoral n° 1631-2007 du 16 Mai 2007 confie à la Communauté de Communes du Roussillon Conflent une compétence de création et de gestion des bibliothèques et des médiathèques,
- que, par délibération du 19 Septembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le transfert à la Communauté de Communes du Roussillon Conflent, de la compétence, pleine et entière, concernant l'enfance et la jeunesse, et par conséquence la gestion du Point Information Jeunesse (P.I.J.),

Précise que ces transferts sont effectifs depuis le 1^{er} janvier 2009 mais que, dans un souci d'efficacité, la commune de Millas a supporté les frais inhérents à la gestion de ces services (entretien des bâtiments, eau, électricité, assurance, téléphone ...),

VU les échanges de documents financiers entre la commune et le groupement qui ont permis d'établir la créance de la commune,

CONSIDERANT que le dossier reste en cours d'instruction concernant notamment les charges de fonctionnement de 2014 et celles relatives à la Mission Locale Jeunes (M.L.J.),

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE que la Communauté de Communes Roussillon Conflent doit rembourser à la Commune la somme 31 268.59 € correspondant au solde des charges assumées par la Commune jusqu'au 31 Décembre 2013 et le premier remboursement relatif à l'exercice 2015,

PRECISE que les remboursements relatifs à l'année 2014 et à la M.L.J. feront l'objet d'un nouvel état,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



PREFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
21 AVR. 2015
COURRIER

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 21 AVR. 2015 par pli n° par porteur
Affiché le
Notifié le 21 AVR. 2015

2015-13

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 14 Avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 7 Avril 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAN, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration

Régis BIENAIME à Ginette MORAL

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**PROJET DE PLAN D'AMENAGEMENT
DE LA FORET COMMUNALE.**

La Maire,

Informe le Conseil Municipal du contenu du document d'aménagement de la forêt communale de Millas pour la période 2015-2034, que l'ONF a élaboré en concertation avec elle.

Elle lui précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux conforme à cet aménagement, et que, seulement alors, elle décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet qui lui a été présenté,

CHARGE l'ONF d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public, conformément aux dispositions des articles D212-6 et D212-1 2° du Code Forestier et de le transmettre aux services de l'Etat en vue de sa mise à disposition sur les sites internet de la Préfecture de Perpignan,

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération 2015-02 en date du 4 Février 2015,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



PREFECTURE
PYRENEES ORIENTALES

21 AVR. 2015

COURRIER

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 21 AVR. 2015

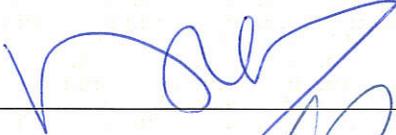
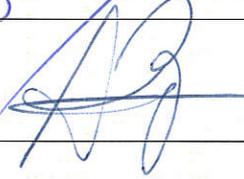
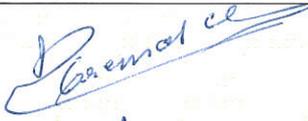
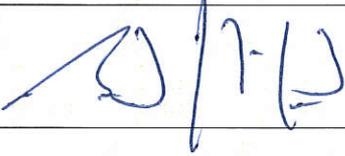
par pli n°

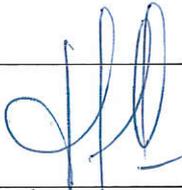
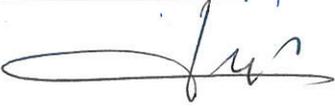
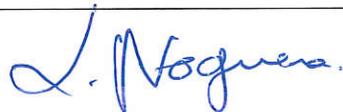
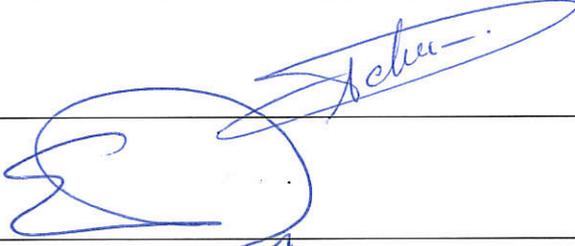
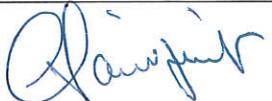
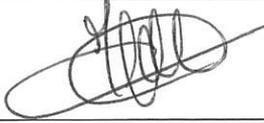
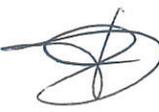
par porteur

Affiché le

Notifié le 21 AVR. 2015

**SEANCE DU 14 AVRIL 2015**

Le Maire, Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	
BELOUFA Mériem	
BIENAIME Régis	Procuration à Ginette MORAL
BOHER Monique	
BOSC Gilbert	
BRU Denis	
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	
DOUFFIAGUES Bernard	

FORCADELL Isabelle	
GARSAU Jacques	
HOET Michel	
MORAL Ginette	
MOURET Nathalie	
NAVARRO Jean-François	
NOGUERA Laurence	
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	
PERSON Claude	
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	
SALES Nadine	
VENDRELL Joseph	
VERGNETTES Nathalie	

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

N° ordre	Séance	Objet	Nomen- clature
2015-01	14/04/2015	Approbation du Compte administratif du service public de distribution d'eau potable	7
2015-02	14/04/2015	Approbation du Compte administratif du service public d'assainissement	7
2015-03	14/04/2015	Approbation du Compte administratif de la Commune	7
2015-04	14/04/2015	Approbation du Compte de gestion du service public de distribution d'eau potable	7
2015-05	14/04/2015	Approbation du Compte de gestion du service public d'assainissement	7
2015-06	14/04/2015	Approbation du Compte de gestion de la Commune	7
2015-07	14/04/2015	Affectation des résultats de la gestion 2014 du Service public de distribution d'eau potable	7
2015-08	14/04/2015	Affectation des résultats de la gestion 2014 du Service public d'assainissement	7
2015-09	14/04/2015	Budget général. Balance des comptes. Affectation des résultats 2014.	7
2015-10	14/04/2015	Equilibre financier des budgets primitifs 2015.	7

2015-11	14/04/2015	Taux d'imposition.	7
2015-12	14/04/2015	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Régularisation des dépenses dues à la Commune de Millas dans le cadre des transferts de compétences.	7
2015-13	14/04/2015	Projet de plan d'aménagement de la forêt communale.	3



DB/JP/SL

00 00 00 00 00 00 00 00
Ville de Millas

16 Avril 2014

«Titre» «Prénom» «Nom»
«Poste»

«Adresse1»
«CodePostal» «Ville»

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu **Mercredi 22 Avril 2015, à 20 h** dans la salle de réunion de la Mairie au rez de chaussée.

Cordialement,

Le Maire,
Damienne BEFFARA

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 Avril 2015.
Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

1. Restructuration de la dette.
2. Budget primitif communal. Décision modificative n° 01.

P05G84014PR

Capital..... 1 639 319.78 €
Intérêts normaux 70 576.09 €
Indemnités 92 758.18 €

Total..... 1 802 654.05 €

P01Z32017PR

Capital..... 118 584.42 €
Intérêts normaux 1 340.17 €
Indemnités 5 188.07 €

Total..... 125 112.66 €

P03PCY018PR

Capital..... 2 023 535.50 €
Intérêts normaux 21 222.18 €
Indemnités 102 694.42 €

Total..... 2 147 452.10 €

Total des sommes à rembourser 5 749 129.39 €
Dont indemnités de gestion et financières 286 289.38 €

Proposition de prêt

Montant..... 7 020 000.00 €
Durée 25 ans
Taux d'intérêt annuel fixe 2.90 %
Echéances trimestrielle
Durée du différé total..... 6 mois
Frais de dossier 15 000.00 €

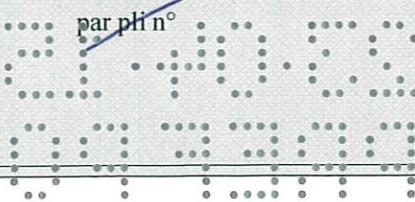
Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 23 AVR. 2015 par pli n° par porteur
Affiché le
Notifié le 23 AVR. 2015



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la restructuration des 4 prêts,

APPROUVE le projet de contrat pour la réalisation d'un emprunt de 7 020 000 €,

APPROUVE la capitalisation des indemnités de restructuration et étalement de cette charge sur la durée résiduelle de l'emprunt, soit 25 ans,

DIT que les états de remboursement et le projet de contrat de prêt sont joints en annexe de la présente délibération,

DIT que les crédits seront prévus aux budgets 2015 et suivants,

HABILITE la Maire à faire toutes diligences et à signer le contrat de prêt ainsi que tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



21-05
04 7374

2015-02

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 22
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 22 Avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 16 Avril 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSCH, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

Absents ayant donné procuration

Monique BOHER, procuration à Christiane SAINTJEVINT,
 Denis BRU procuration à Damienne BEFFARA,
 Michel HOET, procuration à Hervé CARLE,
 Claude PERSON procuration à Bernard DOUFFIAGUES,
 Nathalie VERGNETTES procuration à Jacques GARSAU,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL.
 DECISION MODIFICATIVE N° 01.**

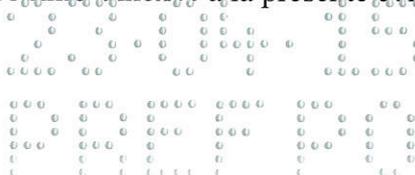
La Maire demande au Conseil Municipal d'examiner la décision modificative budgétaire n° 01 du budget principal relative à l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative budgétaire n° 01, du budget principal, relative à l'exercice 2015, comme annexée à la présente délibération,



HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **23 AVR. 2015** par pli n° **0103** par porteur
Affiché le **23 AVR. 2015**
Notifié le **23 AVR. 2015**

Annexe à la délibération du Conseil Municipal

du 22 Avril 2015

.....

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DETAIL PAR ARTICLE

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
668 - 01	Autres charges financières	286 300,00	
6862 - 01	Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	11 500,00	
O23 - 01	Virement à la section d'investissement	-11 500,00	
796 - 01	Transferts de charges financières		286 300,00
Totaux		286 300,00	286 300,00
BP		3 336 000,00	3 336 000,00
Nouveaux totaux du budget		3 622 300,00	3 622 300,00



011-0000

21.10.02
04 7399

SECTION DE FONCTIONNEMENT

0000000000

VUE D'ENSEMBLE

		Décision modificative n° 1			
Libellés	Prévisions BP 2015	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	Propositions globales	
Dépenses	3 336 000,00	286 300,00	286 300,00	3 622 300,00	
O11	710 000,00			710 000,00	
O12	1 350 000,00			1 350 000,00	
65	375 000,00			375 000,00	
66	432 000,00	286 300,00	286 300,00	718 300,00	
67	1 000,00			1 000,00	
O42	124 200,00	11 500,00	11 500,00	135 700,00	
O22	1 800,00			1 800,00	
O23	342 000,00	-	11 500,00	330 500,00	
Dépenses de l'exercice	3 336 000,00	286 300,00	286 300,00	3 622 300,00	
OO2					
Recettes	3 336 000,00	286 300,00	286 300,00	3 622 300,00	
796 - 01					
70	140 000,00			140 000,00	
73	1 879 000,00			1 879 000,00	
74	1 165 000,00			1 165 000,00	
75	90 000,00			90 000,00	
76				-	
O13	27 000,00			27 000,00	
O42	35 000,00	286 300,00	286 300,00	321 300,00	
Recettes de l'exercice	3 336 000,00	286 300,00	286 300,00	3 622 300,00	
OO2				-	

2002
09 13 14

00000060

SECTION D'INVESTISSEMENT

DETAIL PAR ARTICLE

INSCRIPTIONS NOUVELLES

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
1641 - 01	Emprunts	5 229 180,00	
4817 - 01	Pénalités de renégociation de la dette	286 300,00	
1641 -01	Emprunts		5 515 480,00
4817 - 01	Pénalités de renégociation de la dette		11 500,00
021 - 01	Virement de la section de fonctionnement		-11 500,00
Totaux		5 515 480,00	5 515 480,00

00000060
SECTION D'INVESTISSEMENT
DETAIL PAR ARTICLE
INSCRIPTIONS NOUVELLES

3-10-03
04 13 14

SECTION D'INVESTISSEMENT 00000061
VUE D'ENSEMBLE

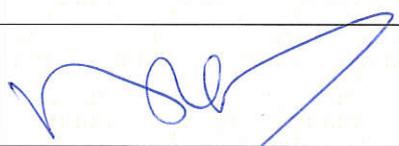
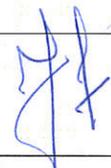
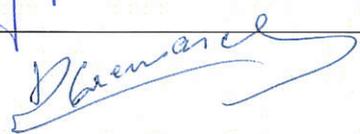
		Décision modificative n° 1		
Libellés	Prévisions BP 2015	Propositions nouvelles du Maire et reports	Vote du Conseil Municipal	Propositions globales
Dépenses	2 836 668,20	5 515 480,00	5 515 480,00	8 352 148,20
13	45 000,00	5 229 180,00	5 229 180,00	5 695 180,00
16	466 000,00			
20	10 850,00			
204	8 000,00			
21	125 000,00			
23	50 000,00			
26				
O40	35 000,00	286 300,00	286 300,00	321 300,00
Dépenses de l'exercice	739 850,00	5 515 480,00	5 515 480,00	6 255 330,00
OO1	2 096 818,20			2 096 818,20
Recettes	2 836 668,20	5 515 480,00	5 515 480,00	8 352 148,20
O21	342 000,00	- 11 500,00	- 11 500,00	330 500,00
10	314 169,79			314 169,79
13	169 749,00			169 749,00
16	1 633 549,41	5 515 480,00	5 515 480,00	7 149 029,41
19				-
21				-
27	3 000,00			3 000,00
O24	250 000,00			
O40	124 200,00	11 500,00	11 500,00	135 700,00
Recettes de l'exercice	2 836 668,20	5 515 480,00	5 515 480,00	8 352 148,20
OO1				

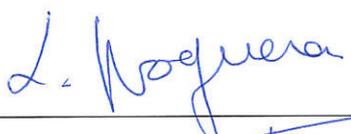
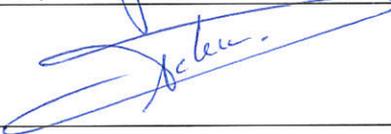
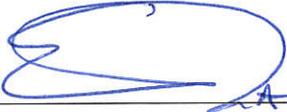
2005
04 13 04



00000062

SEANCE DU 22 AVRIL 2015

Le Maire, Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	
BELOUFA Mériem	
BIENAIME Régis	
BOHER Monique	Procuration à Christiane SAINTJEVINT
BOSC Gilbert	
BRU Denis	Procuration à Damienne BEFFARA
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	
DOUFFIAGUES Bernard	

FORCADELL Isabelle	
GARSAU Jacques	
HOET Michel	Procuration à Hervé CARLE
MORAL Ginette	
MOURET Nathalie	
NAVARRO Jean-François	
NOGUERA Laurence	
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	
PERSON Claude	Procuration à Bernard DOUFFIAGUES
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	
SALES Nadine	
VENDRELL Joseph	
VERGNETTES Nathalie	Procuration à Jacques GARSAU

SEANCE DU 22 AVRIL 2015

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2015-01	22/04/2015	Restructuration de la dette.	7
2015-02	22/04/2015	Budget primitif général. Décision modificative n° 01.	7



Le 23 AVR. 2015

**Décision du Maire prise en vertu de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Maire,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant, entres autres, délégation, pour toute la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

D E C I D E

Article 1^{er} A compter du 1^{er} Mai 2015, la Commune loue à Marie REYNAL Epse MAIRAND le logement communal situé au 5, rue de la Coopérative, Ecole Primaire à Millas, dont l'ensemble est cadastré BD 227.

Article 2 Le montant mensuel du loyer est fixé à 500 €. La taxe d'ordure ménagère sera calculée au prorata temporis du nombre de mois d'occupation. Le loyer sera révisé, au terme de chaque année de location, soit le 1^{er} Mai 2015, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E.

Article 3 La location décrite sous l'article 1^{er} est consentie pour une durée de trois ans.

Article 4 Un projet de contrat de location est annexé à la présente décision.

Article 5 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'assemblée délibérante.

Article 6 La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Damienne BEFFARA



Place de l'hôtel de ville - B.P. 33 - 66170 Millas

☎ 04.68.57.33.03. 📠 04.68.57.33.16.

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **23 AVR. 2015** par pli n° **100** par porteur
Affiché le **23 AVR. 2015**
Notifié le



Le 27 AVR. 2015

**Décision du Maire prise en vertu de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Maire,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant, entres autres, délégation, pour toute la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

D E C I D E

Article 1^{er} A compter du 1^{er} Mai 2015, la Commune loue à Gwenola LEPENSEC le logement communal situé rue de la Poste à Millas, cadastré AR 218.

Article 2 Le montant mensuel du loyer est fixé à 305 €. La taxe d'ordure ménagère sera calculée au prorata temporis du nombre de mois d'occupation. Le loyer sera révisé, au terme de chaque année de location, soit le 1^{er} Mai 2015, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E.

Article 3 La location décrite sous l'article 1^{er} est consentie pour une durée de trois ans.

Article 4 Un projet de contrat de location est annexé à la présente décision.

Article 5 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'assemblée délibérante.

Article 6 La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE
PYRENNÉES ORIENTALES

5 MAI 2015

COURRIER

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **27 AVR. 2015** par pli n° *1K00265693610* par porteur
Affiché le
Notifié le



DB/JP/SL

05 Mai 2015

«Titre» «Prénom» «Nom»
«Poste»

«Adresse1»
«CodePostal» «Ville»

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu **Mercredi 13 Mai 2015, à 20 h 30** dans la salle de réunion de la Mairie au rez de chaussée.

Cordialement,

Le Maire,
Damienne BEFFARA

ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 14 et 22 Avril 2015.
Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

1. Classement de la Commune en zone B2. Demande d'éligibilité au dispositif d'aide à l'investissement locatif.
2. Subvention aux associations.
3. Groupement de commandes pour la fourniture de papier reprographique.
4. Création de poste.
5. Complément annuel de rémunération.
6. Régie des Eaux. Complément annuel de rémunération.
7. Désignation d'un délégué à la Résidence Força Réal.

2015-01

Nombre de Conseillers : 27**En exercice : 27****Présents : 21****Votants : 27**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 13 Mai 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 05 Mai 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

Absents ayant donné procuration :

Mériem BELOUFA à Nathalie MOURET,
Isabelle FORCADELL à Jean-François NAVARRO,
Laurence NOGUERA à Henri ADROGUER,
Jacques GARSAU à Claude PERSON,
Christiane SAINTJEVINT à Bernard DOUFFIAGUES,
Nathalie VERGNETTES à Monique BOHER,

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**DEMANDE D'ELIGIBILITE
AU DISPOSITIF D'AIDE A L'INVESTISSEMENT LOCATIF.
CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN ZONE B2.**

La Maire,

Informe que l'article 80 de la Loi des Finances 2013 a instauré un nouveau dispositif d'aide visant à développer une offre de logements locatifs intermédiaires dans les communes présentant les plus forts déséquilibres entre offre et demande de logements,

Précise qu'afin de répondre aux finalités de ce nouveau dispositif et de tenir compte des évolutions territoriales, le Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement a engagé une révision du zonage,

Présente le périmètre définitif du nouveau zonage qui a été rendu public par arrêté du 1^{er} Août 2014 et qui situe la Commune en zone B2,



Précise que pour être éligibles a ce dispositif, les communes situées en zone B2 doivent faire l'objet d'un arrêté d'agrément du Préfet de Région,

Propose au Conseil Municipal d'autoriser la Maire a déposer une demande d'éligibilité au dispositif d'aide à l'investissement locatif,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOUHAITE que la Commune soit inscrite sur ce programme,

AUTORISE la Maire a déposer une demande d'agrément au dispositif d'aide à l'investissement locatif auprès des services compétents,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Maire,
Damienne BEFFARA

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte



Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 21 MAI 2015

par pli n°

par porteur

Affiché le 21 MAI 2015

Notifié le

2015-02

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 21
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 13 Mai 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 05 Mai 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

Absents ayant donné procuration :

Mériem BELOUFA à Nathalie MOURET,
 Isabelle FORCADELL à Jean-François NAVARRO,
 Laurence NOGUERA à Henri ADROGUER,
 Jacques GARSANU à Claude PERSON,
 Christiane SAINTJEVINT à Bernard DOUFFIAGUES,
 Nathalie VERGNETTES à Monique BOHER,

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

La Maire,

Rappelle que lors de la séance du 14 Avril 2015, le Conseil Municipal a voté le budget de la Commune,

Présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2015,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2015, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Club loisirs 3 ^{ème} âge.....	660 €
Comité d'Animations Culturelles.....	35 000 €
Associations des parents d'élèves (Noël – Acquisition livres).....	820 €
Coopérative scolaire école Maternelle	1 400 €
Coopérative scolaire école Primaire	3 000 €

PRECISE que les subventions aux coopératives scolaires de l'école maternelle et école primaire seront versées pour moitié, en Juin et en Décembre 2015,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte



Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 21 MAI 2015 par pli n° par porteur
Affiché le 21 MAI 2015
Notifié le

2015-03

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 13 Mai 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 05 Mai 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSCH, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

Absents ayant donné procuration :

Mériem BELOUFA à Nathalie MOURET,
Isabelle FORCADELL à Jean-François NAVARRO,
Laurence NOGUERA à Henri ADROGUER,
Jacques GARSANU à Claude PERSON,
Christiane SAINTJEVINT à Bernard DOUFFIAGUES,
Nathalie VERGNETTES à Monique BOHER,

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUSSILLON CONFLENT.
GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR LA FOURNITURE DE PAPIER REPROGRAPHIQUE.**

La Maire,

Informe que la Communauté de Communes du Roussillon Conflent propose de mettre en place un groupement de commandes pour la fourniture de papier reprographique,

Présente le projet de convention constitutive du futur groupement de commandes,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 6 abstentions,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes,

APPROUVE le projet susdit de convention constitutive du futur groupement de commandes,

DIT que sera annexée à la présente délibération copie de ladite convention,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte



Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 21 MAI 2015 par pli n° par porteur
Affiché le 21 MAI 2015
Notifié le

2015-04

Nombre de Conseillers : 27**En exercice : 27****Présents : 21****Votants : 27**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 13 Mai 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 05 Mai 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

Absents ayant donné procuration :

Mériem BELOUFA à Nathalie MOURET,
Isabelle FORCADELL à Jean-François NAVARRO,
Laurence NOGUERA à Henri ADROGUER,
Jacques GARSANU à Claude PERSON,
Christiane SAINTJEVINT à Bernard DOUFFIAGUES,
Nathalie VERGNETTES à Monique BOHER,

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.
CREATION DE POSTE.**

La Maire,

Propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet,

PRECISE que la durée hebdomadaire du poste est fixée à 22 h 30,

DIT que les sommes nécessaires à la rémunération desdits emplois seront prévues aux budgets de l'exercice 2015 et suivant, sur des crédits de personnel,

FIXE le nouveau tableau des effectifs,

DIT qu'est joint, en annexe de la présente délibération, le tableau des effectifs ainsi modifié,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte



Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 21 MAI 2015
Affiché le 21 MAI 2015
Notifié le

par pli n°

par porteur

2015-05

Nombre de Conseillers : 27**En exercice : 27****Présents : 21****Votants : 27**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 13 Mai 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 05 Mai 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

Absents ayant donné procuration :

Mériem BELOUFA à Nathalie MOURET,
Isabelle FORCADELL à Jean-François NAVARRO,
Laurence NOGUERA à Henri ADROGUER,
Jacques GARSAU à Claude PERSON,
Christiane SAINTJEVINT à Bernard DOUFFIAGUES,
Nathalie VERGNETTES à Monique BOHER,

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX.
COMPLEMENT DE REMUNERATION.**

La Maire rappelle la délibération, du 11 Juin 1996, du Conseil Municipal portant budgétisation du complément de rémunération du personnel communal,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE, au titre de l'année 2015, l'attribution du complément annuel de rémunération, conformément à l'état annexé à la présente délibération,

DIT que les sommes nécessaires au paiement du complément annuel de rémunération seront prévues au budget de l'exercice 2015 sur les crédits du personnel,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte



Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 21 MAI 2015
Affiché le 21 MAI 2015
Notifié le

par pli n°

par porteur

2015-06

Nombre de Conseillers : 27**En exercice : 27****Présents : 21****Votants : 27**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 13 Mai 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 05 Mai 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSCH, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

Absents ayant donné procuration :

Mériem BELOUFA à Nathalie MOURET,
Isabelle FORCADELL à Jean-François NAVARRO,
Laurence NOGUERA à Henri ADROGUER,
Jacques GARSANU à Claude PERSON,
Christiane SAINTJEVINT à Bernard DOUFFIAGUES,
Nathalie VERGNETTES à Monique BOHER,

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**REGIE DES EAUX.
COMPLEMENT A LA CONVENTION COLLECTIVE.**

La Maire,

Rappelle la délibération du 13 Avril 2007 du Conseil Municipal approuvant la convention collective applicable à la Régie des Eaux de Millas,

Présente le projet d'accord d'entreprises relatif au complément annuel de rémunération applicable, en 2015, aux agents de la Régie des Eaux en contrat à durée indéterminée,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Millas,

APPROUVE le projet d'accord d'entreprise susdit,

DIT que le dit projet est annexé à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires aux paiements du complément annuel de rémunération sont prévus au budget de l'exercice 2015,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **21 MAI 2015**

par pli n°

par porteur

Affiché le **21 MAI 2015**
Notifié le

2015-07

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 13 Mai 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 05 Mai 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Michel HOET, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

Absents ayant donné procuration :

Mériem BELOUFA à Nathalie MOURET,
Isabelle FORCADELL à Jean-François NAVARRO,
Laurence NOGUERA à Henri ADROGUER,
Jacques GARSANU à Claude PERSON,
Christiane SAINTJEVINT à Bernard DOUFFIAGUES,
Nathalie VERGNETTES à Monique BOHER,

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES
AGEES « FORÇA REAL ».
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE.**

Le Maire,

Rappelle la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 désignant les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration de la Résidence pour Personnes Agées « Força Réal »,

Informe que, suite au décès de René SANTALO, il y a lieu de pourvoir à son remplacement,

PROPOSE de désigner Jacqueline ALBAFOUILLE, en qualité de membre du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition susdite du Maire,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

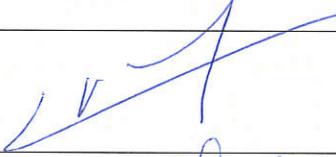
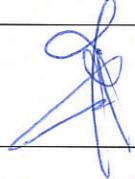
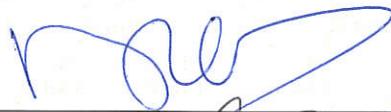
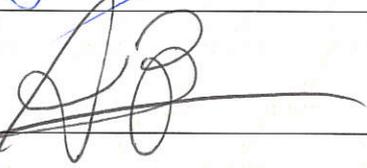
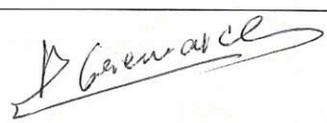
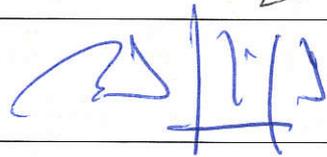


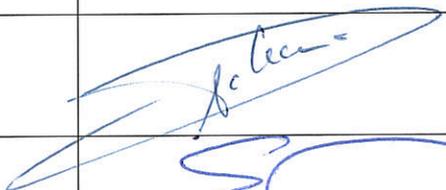
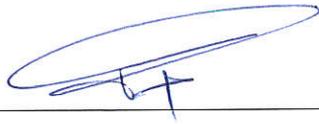
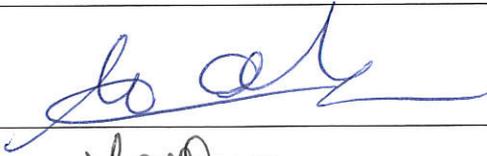
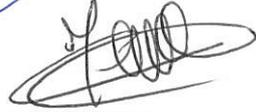
Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 21 MAI 2015 par pli n° par porteur
Affiché le 21 MAI 2015
Notifié le



SEANCE DU 13 MAI 2015

Le Maire, Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	
BELOUFA Mériem	Procuration à Nathalie MOURET 
BIENAIME Régis	
BOHER Monique	
BOSC Gilbert	
BRU Denis	
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	
DOUFFIAGUES Bernard	

FORCADELL Isabelle	Procuration à Jean-François NAVARRO
GARSAU Jacques	Procuration à Claude PERSON
HOET Michel	
MORAL Ginette	
MOURET Nathalie	
NAVARRO Jean-François	
NOGUERA Laurence	Procuration à Henri ADROGUER
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	
PERSON Claude	
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	Procuration à Bernard DOUFFIAGUES
SALES Nadine	
VENDRELL Joseph	
VERGNETTES Nathalie	Procuration à Monique BOHER

SEANCE DU 13 MAI 2015

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2015-01	13/05/2015	Demande d'éligibilité au dispositif d'aide à l'investissement locatif. Classement de la commune en zone B2.	7
2015-02	13/05/2015	Subventions aux associations.	7
2015-03	13/05/2015	Communauté de Communes du Roussillon Conflent. Groupement de commandes pour la fourniture de papier reprographique.	1
2015-04	13/05/2015	Modification du tableau des effectifs. Création de poste.	4
2015-05	13/05/2015	Fonctionnaires territoriaux. Complément de rémunération.	4
2015-06	13/05/2015	Régie des Eaux. Complément à la convention collective.	4
2015-07	13/05/2015	Conseil d'Administration de la résidence pour personnes âgées "Força Réal". Désignation d'un représentant de la Ville.	5



Le 18 MAI 2015

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014, qui donne, entre autres, délégation au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT que les marchés d'assurances en cours seront clos au 31 Décembre 2015,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de lancer une procédure de mise en concurrence des contrats d'assurance, pour la période du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2019,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de choisir un cabinet spécialisé dans l'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance,

VU la proposition du cabinet Arima Consultats Associés,

D E C I D E

Article 1^{er} D'accepter l'offre du cabinet Arima Consultats Associés pour un montant de 1 890 € H.T..

Article 2 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

Article 3 La présente décision sera transmise au Préfet, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicable aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Damienne BEFFARA



SECRETURIE
DES ORIENTALES

20 MAI 2015

PIER

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **18 MAI 2015** par pli n° 1K 005 **372 23171** par porteur
Affiché le **27 MAI 2015**
Notifié le



DB/JP/SL

00 000077
Ville de Millas

17 Juin 2015

«Titre» «Prénom» «Nom»
«Poste»

«Adresse1»
«CodePostal» «Ville»

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu
Vendredi 26 Juin 2015, à 20 h 30 dans la salle de réunion de la Mairie au rez de chaussée.

Cordialement,

Le Maire,
Damienne BEFFARA

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 Mai 2015.
Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

1. Vente du terrain cadastré AP n° 78.
2. Mandats de vente à l'agence Square Habitat.
3. Projet de modification simplifiée n° 03 du Plan Local d'Urbanisme.
4. Répartition du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales.
5. Subventions aux associations.
6. Demande de subvention « Animations festives 2015 ».

2015-01

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 21
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 26 Juin 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 17 Juin 2015

Présents : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration :

Henri ADROGUER à Ginette MORAL,
 Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT,
 Denis BRU à Damienne BEFFARA,
 Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON,
 Nathalie MOURET à Mériem BELOUFA,
 Serge RUIZ à Laurence NOGUERA,

Nadine SALES a été nommée secrétaire de séance.

VENTE D'UN CANAL D'IRRIGATION.

La Maire,

Informe que la Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée AP 78, au lieu dit « La Ville », d'une superficie de 740 m² et correspondant à un canal,

Précise que cette parcelle correspond à un canal d'irrigation,

Fait part de la proposition d'achat de la S.C.I. « Plein Sud », représentée par Joseph TRIPIANA, nécessaire à la réalisation d'un lotissement dénommé «Les Patios du Moulin »,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU la lettre du 28 Janvier 2015 du Service France Domaine, Direction Départementale des Finances Publiques, qui fixe la valeur vénale de la parcelle susdit à 10 € le m2,

AUTORISE la vente du canal d'irrigation cadastré AP 78 d'une superficie de 740 m2,

FIXE le prix d'acquisition à 7 400 €,

PRECISE qu'un protocole d'accord sera signé entre les parties afin d'établir leurs obligations respectives,

PRECISE que ce protocole sera annexé à l'acte notarié,

DESIGNE la S.C.P. notariale Fitte & Saez, sise à Millas, pour rédiger tout acte authentique relatif à la dite acquisition,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le
Affiché le
Notifié le

10 JUL. 2015

par pli n° 265894507 par porteur

04 73 37 4

2015-02

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 26 Juin 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 17 Juin 2015

Présents : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSCH, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAN, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration :

Henri ADROGUER à Ginette MORAL,
Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT,
Denis BRU à Damienne BEFFARA,
Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON,
Nathalie MOURET à Mériem BELOUFA,
Serge RUIZ à Laurence NOGUERA,

Nadine SALES a été nommée secrétaire de séance.

**PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU.
DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC.**

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 8 janvier 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur ainsi que les procédures de modification simplifiée n°1 approuvée le 29 juillet 2013 et n° 02 approuvée le 16 Décembre 2014,

Il l'informe que l'Ordonnance du 5 janvier 2012 a créé une procédure de modification simplifiée du PLU, sans enquête publique.



Il précise que cette Ordonnance permet donc aujourd'hui, selon les conditions indiquées dans l'article L.123-13-3 du Code de l'urbanisme, de procéder à une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la prise en compte des éléments suivants : Modification du règlement zone U2 article 7,

Il informe le Conseil que par arrêté en date du 18 Juin 2015 la procédure de modification simplifiée n° 03 a été engagée sur ce point.

Dans le cadre de cette procédure, le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et le cas échéant les avis émis par les personnes associées mentionnées aux I et III de l'article L.121-4 sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont enregistrées et conservées.

Les modalités de cette mise à disposition doivent être précisées par le Conseil Municipal et portées à la connaissance du public 8 jours au moins avant le début de cette mise à disposition.

À l'issue de cette mise à disposition, le maire en présente le bilan devant le conseil municipal, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Il y a donc lieu pour le Conseil Municipal de délibérer sur les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée.

Ces modalités, eu égard à la teneur des modifications nécessaires à apporter au PLU, consisteront en :

- Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 03,
- Mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations
- Mise en ligne du dossier sur le site internet de la commune
- Affichage sur le ou les panneaux lumineux de la commune de l'information concernant cette mise à disposition

VU l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

VU le Décret n° 2012-290 du 29 février 2012,

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.123-13-3,

VU l'exposé du Maire et considérant qu'il y a lieu de modifier le document d'urbanisme en vigueur,

Le Conseil Municipal,

OUÏ le Maire,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 10 JUL. 2015 par pli n° 1800265694507 par porteur
Affiché le
Notifié le 22 JUL. 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- × de préciser les modalités de la mise à disposition du dossier comme suit :
 - mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée,
 - mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations,
 - mise en ligne du dossier sur le site internet de la commune,
 - affichage sur les panneaux lumineux de la commune de l'information concernant cette mise à disposition,
- × de donner délégation au Maire pour tout contrat, avenant ou convention de prestations de services ainsi que pour l'ensemble des démarches administratives relatives à la modification simplifiée du PLU,
- × que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la modification simplifiée du PLU seront inscrites au budget de l'exercice 2015.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, lieux et heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, cet avis sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

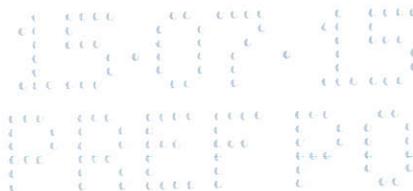
Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

2015-03

**Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 27**

Le 26 Juin 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 17 Juin 2015

Présents : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration :

Henri ADROGUER à Ginette MORAL,
Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT,
Denis BRU à Damienne BEFFARA,
Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON,
Nathalie MOURET à Mériem BELOUFA,
Serge RUIZ à Laurence NOGUERA,

Nadine SALES a été nommée secrétaire de séance.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUSSILLON CONFLENT.
FONDS DE PEREQUATION.**

VU le Code général des collectivités territoriales

VU l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 instituant un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal,

VU la loi de finances 2015 qui vient modifier la majorité requise pour la répartition libre.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle a reçu notification, de la part de la Préfecture, de deux fiches d'information relatives :

- * à la répartition de droit commun, au niveau de l'ensemble intercommunal, du reversement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),
- * aux données nécessaires au calcul des répartitions dérogatoires,

Précise que, par dérogation, l'organe délibérant de l'EPCI peut procéder à une répartition alternative du reversement par délibération prise avant le 30 juin 2015,

Il appartient donc au conseil communautaire de se prononcer sur la répartition du FPIC selon les trois modes de répartition suivants :

- Conserver la répartition de droit commun, auquel cas aucune délibération n'est nécessaire,
- Opter pour une répartition à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI avant le 30 juin 2015. Dans ce cas, le reversement est dans un premier temps réparti entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du CIF. Dans un second temps, la répartition entre les communes membres peut être établie en fonction de la population, de l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal, du potentiel fiscal ou financier par habitant de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant de l'EI ou de tout autre critère choisi par le conseil communautaire. Toutefois, ces modalités ne peuvent avoir pour effet de minorer de plus de 30% l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon les modalités de droit commun,
- Opter pour une répartition libre, cette répartition doit être approuvée avant le 30 juin 2015, par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI statuant à la majorité des 2/3 et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité simple.

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire de Roussillon Conflent a opté pour la répartition libre,

Il convient donc, conformément à la loi de finances 2015, que le Conseil Municipal statue sur la répartition du FPIC 2015,

Le Conseil Municipal,

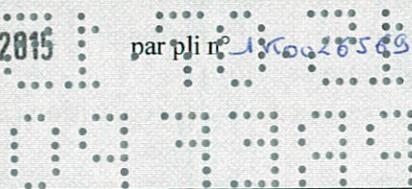
OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 10 JUIL. 2015 par pji r-1300285654907 par porteur
Affiché le
Notifié le 22 JUIL. 2015



DECIDE de retenir la répartition libre suivante :

	FPIC 2015	
	Notifié	Répartition libre
MONTANT FPIC DE LEI	474 688,00 €	474 688,00 €
Part EPCI	215 455,00 €	286 623,00 €
Part communes	259 233,00 €	188 065,00 €
Dont Belesta	3 296,00 €	2 460,00 €
Dont Boule d'Amont	1 054,00 €	749,00 €
Dont Bouleternère	15 098,00 €	10 989,00 €
Dont Casefabre	613,00 €	464,00 €
Dont Corbère	11 773,00 €	7 883,00 €
Dont Corbère les Cabanes	19 377,00 €	13 921,00 €
Dont Corneilla la Rivière	30 337,00 €	22 448,00 €
Dont Glorienes	243,00 €	181,00 €
Dont Ille sur Têt	68 384,00 €	49 434,00 €
Dont Millas	54 795,00 €	40 741,00 €
Dont Montalba	3 177,00 €	2 441,00 €
Dont Nefiach	19 279,00 €	14 280,00 €
Dont Prunet et Belpuig	686,00 €	451,00 €
Dont Rodès	11 202,00 €	8 304,00 €
Dont St Feliu d'Amont	14 077,00 €	9 279,00 €
Dont St Michel de Llotès	5 842,00 €	4 040,00 €

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



00000082

21.7021
047374

Fiche d'information FPIC 2015 (Métropole + DOM) : répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal (entre l'EPCI et ses communes membres)

Exercice Département

Ensemble intercommunal:

Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (EI)

Montant prélevé Ensemble intercommunal	0
Montant reversé Ensemble intercommunal	474 688
Solde FPIC Ensemble intercommunal	474 688

Cet Ensemble intercommunal est bénéficiaire net

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres

	Prélèvement		Reversement		Solde FPIC	
	Montant de droit commun	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif
Part EPCI	0		215 455	286 623	215 455	286 623
Part communes membres	0		259 233	188 065	259 233	188 065
TOTAL	0		474 688	474 688	474 688	474 688

Répartition du FPIC entre communes membres

		Répartition du FPIC entre Communes membres					
Code INSEE	Nom communes	Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif	Solde de droit commun	Solde définitif
		66019	BELESTA	0			
66022	BOULE-D'AMONT	0		1 054	749	1 054	749
66023	BOULETNERE	0		15 098	10 989	15 098	10 989
66040	CASEFABRE	0		613	464	613	464
66055	CORBERE	0		11 773	7 883	11 773	7 883
66056	CORBERE-LES-CABANES	0		19 377	13 991	19 377	13 991
66058	CORNEILLA-LA-RIVIERE	0		30 337	22 448	30 337	22 448
66086	GLORIANES	0		243	181	243	181
66088	LILLE-SUR-TET	0		68 384	49 434	68 384	49 434
66108	MILLAS	0		54 795	40 741	54 795	40 741
66111	MONTALBA-LE-CHATEAU	0		3 177	2 441	3 177	2 441
66121	NEFIACH	0		19 279	14 280	19 279	14 280
66153	PRUNET-ET-BELPUIG	0		686	451	686	451
66165	RODES	0		11 202	8 304	11 202	8 304
66173	SAINT-FELIU-D'AMONT	0		14 077	9 279	14 077	9 279
66185	SAINT-MICHEL-DELLOTES	0		5 842	4 040	5 842	4 040
	TOTAL	0		259 233	188 065	259 233	188 065

2015-04

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 21
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 26 Juin 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 17 Juin 2015

Présents : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration :

Henri ADROGUER à Ginette MORAL,
 Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT,
 Denis BRU à Damienne BEFFARA,
 Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON,
 Nathalie MOURET à Mériem BELOUFA,
 Serge RUIZ à Laurence NOGUERA,

Nadine SALES a été nommée secrétaire de séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

La Maire,

Rappelle que lors de la séance du 14 Avril 2015, le Conseil Municipal a voté le budget de la Commune,

Présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2015,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2015, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Vélo Millas	1 000 €
Jogging santé Millas	1 200 €
Moto Club Catalan	500 €
Les Amis de la Musique	11 000 €
Millas Boxe	600 €
Gym Le Plaisir des Enfants	400 €
Gymnastique Volontaire Millas.....	300 €
Union Nationale des Combattants	150 €
La Millassoise.....	800 €

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

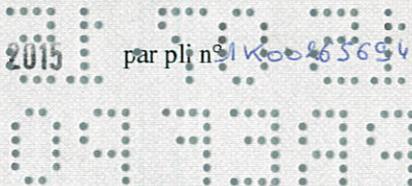
Transmis à Préfecture P.O. le
Affiché le
Notifié le

10 JUL. 2015

par pli n° 140065654907

par porteur

22 JUL. 2015



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

2015-05

**Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26**

Le 26 Juin 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 17 Juin 2015

Présents : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Gilbert BOSCH, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAN, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration :

Henri ADROGUER à Ginette MORAL,
Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT,
Denis BRU à Damienne BEFFARA,
Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON,
Nathalie MOURET à Mériem BELOUFA,
Serge RUIZ à Laurence NOGUERA,

Nadine SALES a été nommée secrétaire de séance.

Régis BIENAIME, Président du Tennis de table, quitte la salle.

SUBVENTION AU TENNIS DE TABLE.

La Maire,

Rappelle que lors de la séance du 14 Avril 2015, le Conseil Municipal a voté le budget de la Commune,

Présente la proposition de subvention au Tennis de Table pour l'année 2015,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2015, la subvention de fonctionnement à l'association suivante :

Tennis de table de Millas..... 1 500 €

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

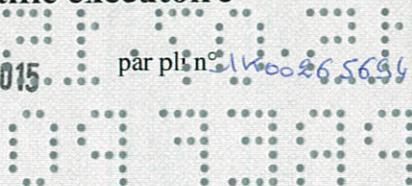
La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 10 JUL. 2015. par pl n° 1400265696907 par porteur
Affiché le 22 JUL. 2015
Notifié le



2015-06

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 20
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 26 Juin 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 17 Juin 2015

Présents : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Eve PELOUS, Claude PERSON, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration :

Henri ADROGUER à Ginette MORAL,
 Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT,
 Denis BRU à Damienne BEFFARA,
 Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON,
 Nathalie MOURET à Mériem BELOUFA,
 Serge RUIZ à Laurence NOGUERA,

Nadine SALES a été nommée secrétaire de séance.

Alain PELISSIER, Président de l'U.S.M. Section Rugby, quitte la salle.

SUBVENTION A L'U.S.M. SECTION RUGBY.

La Maire,

Rappelle que lors de la séance du 14 Avril 2015, le Conseil Municipal a voté le budget de la Commune,

Présente la proposition de subvention à l'U.S.M. Section Rugby pour l'année 2015,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2015, la subvention de fonctionnement à l'association suivante :

U.S.M. Section Rugby 30 000 €

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

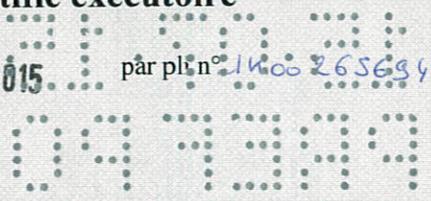
La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 10 JUL. 2015. par pl n° 1400265684907 par porteur
Affiché le
Notifié le 22 JUL. 2015



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

2015-07

**Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26**

Le 26 Juin 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 17 Juin 2015

Présents : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Eve PELOUS, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration :

Henri ADROGUER à Ginette MORAL,
Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT,
Denis BRU à Damienne BEFFARA,
Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON,
Nathalie MOURET à Mériem BELOUFA,
Serge RUIZ à Laurence NOGUERA,

Nadine SALES a été nommée secrétaire de séance.

Michel HOET, Président du Football Club de la Têt, quitte la salle.

SUBVENTION AU FOOTBALL CLUB DE LA TET

La Maire,

Rappelle que lors de la séance du 14 Avril 2015, le Conseil Municipal a voté le budget de la Commune,

Présente la proposition de subvention au Football Club de la Têt pour l'année 2015,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2015, la subvention de fonctionnement au Football Club de la Têt d'un montant de 7 000 € comprenant l'avance de 1 500 € accordée par délibération du Conseil Municipal en date du 10 Avril 2015,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 10 JUL. 2015 par pli n° 10052659907 par porteur
Affiché le 22 JUL. 2015
Notifié le

04 73 94

2015-08

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 20
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 26 Juin 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 17 Juin 2015

Présents : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Michel HOET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Eve PELOUS, Alain PELISSIER, Claude PERSON, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration :

Henri ADROGUER à Ginette MORAL,
 Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT,
 Denis BRU à Damienne BEFFARA,
 Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON,
 Nathalie MOURET à Mériem BELOUFA,
 Serge RUIZ à Laurence NOGUERA,

Nadine SALES a été nommée secrétaire de séance.

Ginette MORAL, Présidente de l'association « Vivre et Sourire », quitte la salle.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « VIVRE ET SOURIRE ».

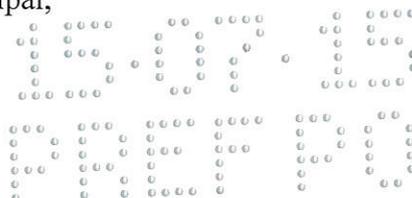
La Maire,

Rappelle que lors de la séance du 14 Avril 2015, le Conseil Municipal a voté le budget de la Commune,

Présente la proposition de subvention à l'association « Vivre et Sourire » pour l'année 2015,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2015, la subvention de fonctionnement à l'association suivante :

Vivre et Sourire 11 211 €

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

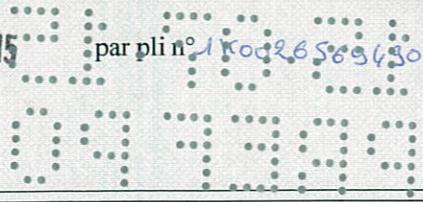
La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 10 JUIL. 2015 par pli n° 100265896307 par porteur
Affiché le 22 JUIL. 2015
Notifié le



2015-09

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 21
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 26 Juin 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 17 Juin 2015

Présents : Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAN, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents ayant donné procuration :

Henri ADROGUER à Ginette MORAL,
 Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT,
 Denis BRU à Damienne BEFFARA,
 Bernard DOUFFIAGUES à Claude PERSON,
 Nathalie MOURET à Mériem BELOUFA,
 Serge RUIZ à Laurence NOGUERA,

Nadine SALES a été nommée secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
 « ANIMATIONS FESTIVES 2015 »**

Le Maire,

Rappelle que la mise en place d'animations festives obéit à la volonté municipale de faciliter l'identification de tous les millassois à leur ville.

A Millas, le rugby à XV et la Feria cimentent la vie de la cité.

La fête votive, la Ste Eulalie, a lieu au mois de décembre et il est important de lui conserver son lustre d'antan.

Le coût de l'organisation de la sécurité de la Feria est une charge financière estimée à 30 000 €,

Le coût des festivités de la Ste Eulalie est estimé à 6 000 €.



Le Maire propose de solliciter une subvention départementale afin d'aider au financement en 2015 de ces deux manifestations très importantes pour la vie collective de la ville.

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général d'un montant de 22 000 €,

APPROUVE le plan de financement suivant :

- Montant des dépenses relatives à la Ste Eulalie et à la Feria 36 000 €
- Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental des P.O. 22 000 €
- Autofinancement 14 000 €

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

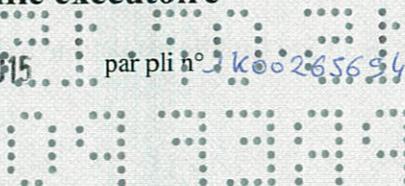
La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

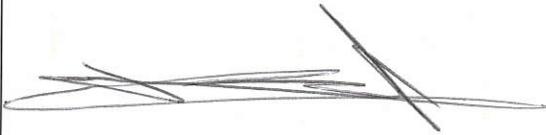
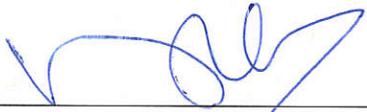
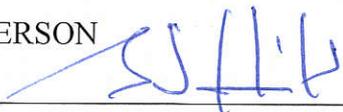
Transmis à Préfecture P.O. le 10 JUL. 2015 par pli n° K00265694907 par porteur
Affiché le
Notifié le 22 JUL. 2015

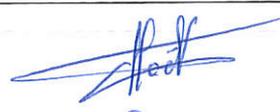
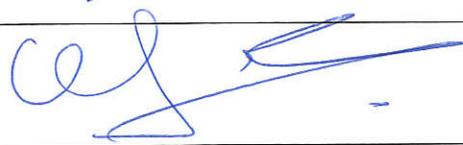
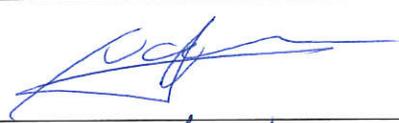
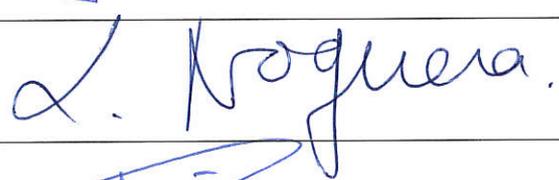
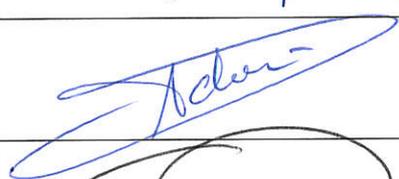
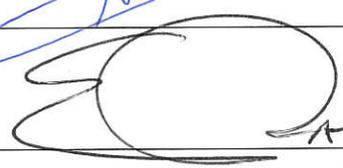
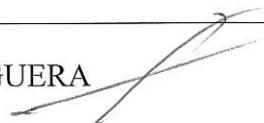
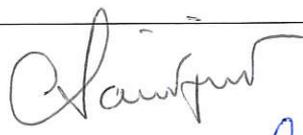
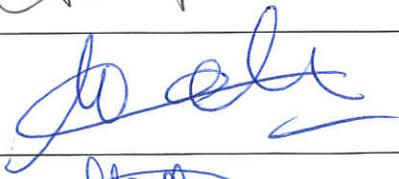
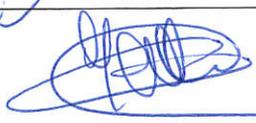
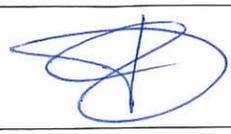




00000090

SEANCE DU 26 JUIN 2015

Le Maire, Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	Procuration à Ginette MORAL
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	BB
BELOUFA Mériem	
BIENAIME Régis	
BOHER Monique	Procuration à Christiane SAINTIEVINT 
BOSC Gilbert	
BRU Denis	Procuration à Damienne BEFFARA 
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	
DOUFFIAGUES Bernard	Procuration à Claude PERSON 

FORCADELL Isabelle	
GARSAU Jacques	
HOET Michel	
MORAL Ginette	
MOURET Nathalie	Procuration à Mériem BELOUFA 
NAVARRO Jean-François	
NOGUERA Laurence	
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	
PERSON Claude	
RUIZ Serge	Procuration à Laurence NOGUERA 
SAINTJEVINT Christiane	
SALES Nadine	
VENDRELL Joseph	
VERGNETTES Nathalie	

SEANCE DU 26 JUIN 2015

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2015-01	26/06/2015	Vente d'un canal d'irrigation.	3
2015-02	26/06/2015	Projet de modification simplifiée n° 03 du PLU. Définition des modalités de mise à disposition du public.	2
2015-03	26/06/2015	Communauté de Communes du Roussillon Conflent. Fonds de péréquation.	7
2015-04	26/06/2015	Subventions aux associations.	7
2015-05	26/06/2015	Subvention au tennis de table.	7
2015-06	26/06/2015	Subvention à l'U.S.M. Section Rugby.	7
2015-07	26/06/2015	Subvention au football Club de la Têt.	7
2015-08	26/06/2015	Subvention à l'association "Vivre & Sourire"	7
2015-09	26/06/2015	Demande de subvention au Conseil Départemental "Animations Festivités 2015".	7



Le - 3 JUIL. 2015

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant, entres autres, délégation, pour toute la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

DÉCIDE

Article 1^{er} Le logement cadastré AR 219, situé au dessus du Bureau de Poste et correspondant au 24 rue Gambetta à Millas, est mis à la disposition de Christiane GARCIES du 1^{er} Juillet 2015 au 31 Juillet 2015. Ce délai permettra ainsi à Christiane GARCIES d'effectuer les travaux de réhabilitation de son logement principal sis 20, impasse Voltaire à Millas.

Article 2 L'indemnité d'occupation mensuelle brute du logement est fixée à 250 €.

Article 3 Un contrat d'hébergement temporaire, à passer entre la Commune et Christiane GARCIES, définira les modalités pratiques de la mise à disposition. Une copie est annexée à la présente décision.

Article 4 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

Article 5 La présente décision sera transmise au Représentant de l'État dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Damienne BEFFARA



R
E
L
I
U
R
E

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 3 JUL. 2015 par pli n° 100265654914 par porteur
Affiché le
Notifié le



Le 10 JUIL. 2015

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014, qui donne, entre autres, délégation au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de conclure un contrat de maintenance concernant les cloches et l'horloge de l'Eglise Sainte Eulalie,

DECIDE

Article 1^{er} D'accepter l'offre de l'entreprise TEROL, sise à Rivesaltes, pour un montant annuel de 180 € H.T..

Article 2 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

Article 3 La présente décision sera transmise au Préfet, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicable aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Damienne BEFFARA



Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 10 JUIL. 2015 par pli n° 160026569497 par porteur
Affiché le 22 JUIL. 2015
Notifié le 04 JUIL. 2015



Le 15 JUIL. 2015

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014, qui donne, entre autres, délégation au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir un diagnostic d'accessibilités handicapées des établissements recevant du public,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de choisir un cabinet spécialisé dans le diagnostic et l'assistance à la constitution des dossiers,

VU la proposition du cabinet QCS Services,

DECIDE

Article 1^{er} D'accepter l'offre du cabinet QCS Services pour un montant de 4 960 € H.T..

Article 2 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

Article 3 La présente décision sera transmise au Préfet, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Damiene BEFFARA



PRÉFET
PYRÉNÉES

- 3 AOUT 2015

COUR

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 15 JUIL. 2015 par pli n° *00265835089* par porteur
Affiché le 12 AOUT 2015
Notifié le 12 AOUT 2015



Le - 3 AOUT 2015

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant, entres autres, délégation, pour toute la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

DÉCIDE

Article 1^{er} Le logement cadastré AR 219, situé au dessus du Bureau de Poste et correspondant au 24 rue Gambetta à Millas, est mis à la disposition de Christiane GARCIES du 1^{er} Août 2015 au 30 Septembre 2015. Ce délai permettra ainsi à Christiane GARCIES d'effectuer les travaux de réhabilitation de son logement principal sis 20, impasse Voltaire à Millas.

Article 2 L'indemnité d'occupation mensuelle brute du logement est fixée à 250 €.

Article 3 Un contrat d'hébergement temporaire, à passer entre la Commune et Christiane GARCIES, définira les modalités pratiques de la mise à disposition. Une copie est annexée à la présente décision.

Article 4 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

Article 5 La présente décision sera transmise au Représentant de l'État dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Damienne BEFFARA



R
E
L
I
U
R
E

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Transmis à Préfecture P.O. le **03 AOUT 2015** par pli n° **04 1344** par porteur
Certifié exécutoire
Affiché le **12 AOUT 2015**
Notifié le **12 AOUT 2015**



DB/JP/SL

16 Septembre 2015

«Titre» «Prénom» «Nom»
«Poste»

«Adresse1»
«CodePostal» «Ville»

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu *Mardi 22 Septembre 2015, à 20 h 30* dans la salle de réunion de la Mairie au rez de chaussée.

Cordialement,

Le Maire,
Damienne BEFFARA

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 Juin 2015.
Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

1. Accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements Recevant du public.
2. Modification simplifiée n° 03 du Plan Local d'Urbanisme.
3. Modification des statuts du SY.DE.T.OM.66.
4. Adhésion de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille au Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon.
5. Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées Orientales.
6. Modification des statuts de la Communauté de Communes Roussillon Conflent en matière de compétences.
7. Cession d'un immeuble au 30, rue de la République.

8. Cession d'un immeuble au 10, rue Ledru Rollin.
9. Subventions aux associations.
10. Subvention au Syndicat d'Initiative. Mutualisation d'emploi.
11. Désignation d'un délégué à la résidence Força Réal.
12. Demande de subvention. Stade de rugby du collège.

2015-01

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 22 Septembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 16 Septembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents : Denis BRU,

Absents ayant donné procuration

Jacques GARSOU à Christine SAINTJEVINT,
Nathalie MOURET à Jean François NAVARRO,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

**ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DES ETABLISSEMENTS
RECEVANT DU PUBLIC**

La Maire,

Rappelle que l'ordonnance du 26 Septembre 2014 a instauré l'agenda d'accessibilité programmée permettant aux propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public de bénéficier d'un délai dans la réalisation des travaux de mise en accessibilité,

Précise que les gestionnaires et propriétaires devront s'engager à les réaliser en précisant la nature et la programmation des travaux dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap),

Présente la proposition d'agenda d'accessibilité pour la mise aux normes des bâtiments communaux,



Propose que la Commune s'engage dans cette procédure d'Ad'ap,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les dossiers de demande d'approbation d'Ad'ap,

AUTORISE Mme le Maire à engager la Commune dans la procédure d'Ad'ap,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 5 OCT. 2015 - par pli n° par porteur
Affiché le - 6 OCT. 2015
Notifié le

2015-02

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 24
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le **22 Septembre 2015**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 16 Septembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents : Denis BRU,

Absents ayant donné procuration

Jacques GARSOU à Christine SAINTJEVINT,
 Nathalie MOURET à Jean François NAVARRO,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

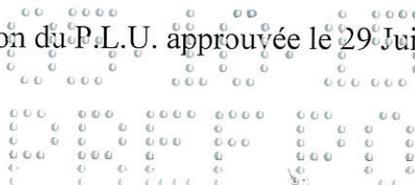
**APPROBATION DE LA 3^{ème} MODIFICATION SIMPLIFIEE
 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à la Loi n° 2009-179 du 17 Février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et aux dispositions des articles L.123-13 alinéa 7 - R.120-20-1 & R.120-20-2 du Code de l'Urbanisme, le dossier de présentation du projet et l'exposé des motifs des changements apportés a été mis à disposition du public à compter du 05 Août 2015 et jusqu'au 07 Septembre 2015,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13 et R.123-20-1 et R.123-20-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en date du 8 Janvier 2013,

Vu la 1^{er} modification du P.L.U. approuvée le 29 Juillet 2013,



Vu la 2^{ème} modification du PLU approuvée le 16 Décembre 2014,

Vu l'arrêté du Maire en date du 18 Juin 2015 engageant la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU,

Vu la délibération en date du 26 Juin 2015 définissant les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du PLU,

La délibération a fait l'objet d'un avis affiché en Mairie et publié dans la presse (Indépendant du 24 juillet 2015) précisant l'objet de la modification simplifiée n° 3, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pouvait le consulter et formuler ses observations,

Le porter à connaissance s'est déroulé du 05 août 2015 au 07 septembre 2015 inclus,

Le porter à connaissance du public relatif à la modification simplifiée n° 3 est achevé et aucune observation n'a été déposée,

Considérant que la modification de l'article 7 de la zone U2 permettra une meilleure densification de l'espace urbain,

Considérant que la modification simplifiée n°3 du P.L.U. telle qu'elle est présentée au Conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'elle est annexée à la présente ; le dossier étant tenu à disposition du public à la Mairie de Millas aux jours et heures habituels d'ouverture,

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 5 OCT. 2015. par pli n° par porteur
Affiché le - 6 OCT. 2015
Notifié le

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R.123-25 du Code de l'urbanisme,

- d'un affichage en mairie pendant un mois - mention de cet affichage sera, en outre, insérée, en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, (selon le cas)

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de toutes les mesures de publicité.

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



CC ECCC E E CC ECCC
C ECCC E E C C C ECCC
C ECCC E E C C C ECCC
CC ECCC CCC E CCCC ECCC
C E C E C C C C C C C C
C E C E C C C C C C C C
C C C C C C C C C C C C
C C C C C C C C C C C C

21.01.20
04 7394

2015-03

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 24
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 22 Septembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de MILLAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 16 Septembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents : Denis BRU,

Absents ayant donné procuration

Jacques GARSOU à Christine SAINTJEVINT,
 Nathalie MOURET à Jean François NAVARRO,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SY.DE.T.OM. 66.
 MODIFICATION DES STATUTS.**

 Le Maire,

Fait part de la délibération du 1^{er} Juillet 2015 du Conseil Syndical relative à la modification de ses statuts, par l'adoption, au niveau de l'article II d'une nouvelle compétence dans les termes suivants « le Syndicat a également pour objet l'étude, la réalisation, la mise en œuvre et l'exploitation de l'activité complémentaire au traitement et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés relative à la production, au transport et à la distribution d'énergie produite à partir du centre de valorisation énergétique. A ce titre, le Syndicat pourra rédiger et exploiter tout équipement utile à cette activité »,

 Le Maire,
 (Signature)

Rappelle que d'une part, selon le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17 et suivants, cette réforme des statuts du Syndicat est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise, et d'autre part, cette réforme statutaire sera prononcée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement à la proposition de modification des statuts du SY.D.T.OM.66 en matière de compétences,

DIT que la modification susdite concerne l'article II par l'ajout d'une nouvelle compétence dans les termes suivants « le Syndicat a également pour objet l'étude, la réalisation, la mise en œuvre et l'exploitation de l'activité complémentaire au traitement et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés relative à la production, au transport et à la distribution d'énergie produite à partir du centre de valorisation énergétique. A ce titre, le Syndicat pourra rédiger et exploiter tout équipement utile à cette activité »,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



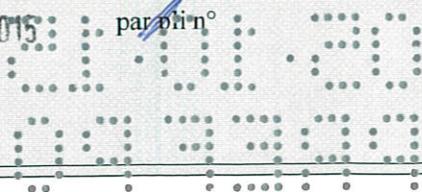
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 5 OCT. 2015
Affiché le - 6 OCT. 2015
Notifié le

par pli n°

par porteur



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

2015-04

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26

Le 22 Septembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 16 Septembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents : Denis BRU,

Absents ayant donné procuration

Jacques GARSAU à Christine SAINTJEVINT,
Nathalie MOURET à Jean François NAVARRO,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

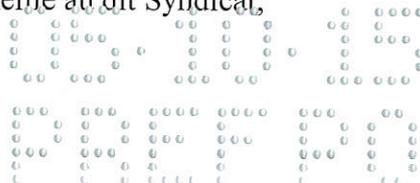
**ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE
VERMEILLE AU SYNDICAT MIXTE DES NAPPES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON.**

Le Maire,

Informe que le Syndicat mixte de production d'eau potable du Tech aval a été dissous au 30 Juin 2015,

Précise qu'il était membre du Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon et que la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille a repris ses compétences,

Fait part de la délibération du Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon du 10 Juillet 2015 portant avis favorable sur l'adhésion de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille au dit Syndicat,



Rappelle que l'adhésion de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des communes adhérentes au Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT à l'adhésion de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille au Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 5 OCT. 2015 par pli n° par porteur
Affiché le - 6 OCT. 2015
Notifié le

2015-05

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 24
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 22 Septembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 16 Septembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents : Denis BRU,

Absents ayant donné procuration

Jacques GARSAU à Christine SAINTJEVINT,
 Nathalie MOURET à Jean François NAVARRO,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT
 DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ELECTRICITE
 DES PYRENEES ORIENTALES
 (SY.D.E.EL.66.).**

VU le Code général des Collectivités Territoriales

La Maire explique que le Comité syndical du Syndicat départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées Orientales (SY.D.E.EL.66.), dans sa séance du 12 Juin 2015, a délibéré à l'unanimité en faveur d'une modification de ses statuts qui avaient été approuvés par arrêté préfectoral n° 2011013-001 du 13 Janvier 2011,

En effet, les statuts ne tiennent plus compte aujourd'hui de l'évolution de la législation au niveau énergétique et de l'émergence des besoins nouveaux des collectivités.

Soucieux de s'adapter à ces évolutions, le Sydeel 56 a mené une réflexion afin d'améliorer tant sur le plan organisationnel que juridique et réglementaire, son intervention au profit de

ses communes membres dans le domaine de l'énergie mais aussi au niveau de la maîtrise des consommations d'énergies et de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Ces propositions de modifications ont pour but d'apporter des services complémentaires avec le transfert de nouvelles compétences optionnelles liées notamment à la transition énergétique, les communes restant toujours libres de leur choix.

La délibération du Comité Syndical en date du 12 Juin 2015 a été transmise à la Commune et il appartient au Conseil Municipal de se prononcer, dans un délai de trois mois sur ces modifications conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales. Si aucune délibération n'intervient dans les 3 mois, la décision est réputée favorable.

Si les conditions de majorité sont réunies, la modification des statuts sera entérinée par un arrêté préfectoral.

L'extrait de délibération du SYDEEL66 précisant les changements ainsi qu'un exemplaire des statuts ont été remis à chacun des Conseillers municipaux,

Propose au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux statuts,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, dans toutes ses dispositions, les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées Orientales (SY.D.E.EL.66.).

PRECISE qu'un exemplaire des statuts adoptés est annexé à la présente délibération,

DIT que la délibération exécutoire sera notifiée au Président du SY.D.E.EL.66.,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte



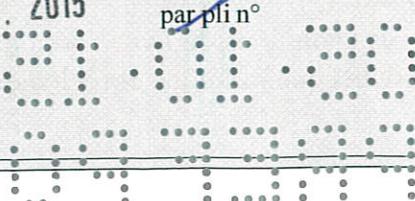
La Maire,
Damienne BEFFARA

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 5 OCT. 2015
Affiché le - 6 OCT. 2015
Notifié le

par pli n°

par porteur



00000103

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

2015-06

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26

Le 22 Septembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 16 Septembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, René CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents : Denis BRU,

Absents ayant donné procuration

Jacques GARSAU à Christine SAINTJEVINT,
Nathalie MOURET à Jean François NAVARRO,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON-CONFLENT
MODIFICATION DES STATUTS EN MATIERE DE COMPETENCES**

Le Maire,

Fait part de la délibération du 11 Juin 2015 du Conseil Communautaire relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes Roussillon Conflent, par l'adoption, article II « Action de développement économique » d'une nouvelle compétence dans les termes suivants « pilotage de l'opération soutien économique aux entreprises et financement des aides directes aux entreprises versées au titre de cette opération, en partenariat avec la Communauté de Communes Conflent Canigó, avec l'assistance technique de la Chambre de Commerce et de l' Industrie de Perpignan, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Orientales, et avec l'accord du Conseil Régional Languedoc Roussillon »



Rappelle que d'une part, selon le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17 et suivants, cette réforme des statuts de la Communauté est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise, et d'autre part, cette réforme statutaire sera prononcée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement à la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent en matière de compétences,

DIT que la modification susdite concerne l'article II « Actions de développement économique » des statuts du Groupement, par l'ajout d'une compétence, dans les termes suivants « pilotage de l'opération soutien économique aux entreprises et financement des aides directes aux entreprises versées au titre de cette opération, en partenariat avec la Communauté de Communes Conflent Canigó, avec l'assistance technique de la Chambre de Commerce et de l' Industrie de Perpignan, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Orientales, et avec l'accord du Conseil Régional Languedoc Roussillon »

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Maire,
Damienne BEFFARA

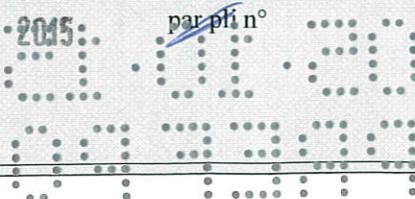
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 5 OCT. 2015
Affiché le - 6 OCT. 2015
Notifié le

par pli n°

par porteur



2015-07

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 24
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 22 Septembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 16 Septembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents : Denis BRU,

Absents ayant donné procuration

Jacques GARSAU à Christine SAINTJEVINT,
 Nathalie MOURET à Jean François NAVARRO,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 30, RUE DE LA REPUBLIQUE.

La Maire,

Informe que la Commune est propriétaire d'un immeuble cadastré AR 657, au lieu dit « La Ville », d'une superficie de 41 m², sis 30, rue de la République,

Précise qu'il s'agit d'une maison de village, dont une partie s'est effondrée,

Fait part de la proposition d'achat l'E.U.R.L. «Baylet Démolition », représentée par son gérant, Sébastien BAYLET et dont le siège social est au 3, rue Michel Richard Delalande à Villemolaque,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU la lettre du 26 Juin 2015 du Service France Domaine, Direction Départementale des Finances Publiques, qui fixe la valeur vénale de l'immeuble susdit à 500 €,

AUTORISE la vente de l'immeuble sis 30, rue de la République et cadastré AR 657 d'une superficie de 41 m²,

FIXE le prix d'acquisition à 1 600 €,

PRECISE que l'acte authentique relatif à la dite vente sera rédigé par la S.C.P. notariale Lionel FALLET, sis à Céret, notaire de l'acquéreur,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



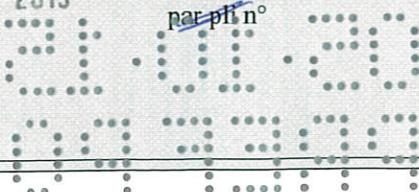
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 5 OCT. 2015
Affiché le - 6 OCT. 2015
Notifié le

par pli n°

par porteur



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

2015-08

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26

Le 22 Septembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 16 Septembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents : Denis BRU,

Absents ayant donné procuration

Jacques GARSOU à Christine SAINTJEVINT,
Nathalie MOURET à Jean François NAVARRO,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 10, RUE LEDRU ROLLIN.

La Maire,

Informe que la Commune est propriétaire d'un immeuble cadastré AR 294, au lieu dit « La Ville », d'une superficie de 44 m², sis 10, rue Ledru Rollin,

Fait part de la proposition d'achat de la S.C.I. «A.D.V.», représentée par sa gérante, Sheila APPADOO, et dont le siège social est au 9, rue de la République à Thuir,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU la lettre du 12 Mai 2015 du Service France Domaine, Direction Départementale des Finances Publiques, qui fixe la valeur vénale de l'immeuble susdit à 13 000 €,

AUTORISE la vente de l'immeuble sis 10, rue Ledru Rollin et cadastré AR 294, d'une superficie de 44 m2,

FIXE le prix d'acquisition à 10 000 €,

PRECISE que l'acte authentique relatif à la dite vente sera rédigé par la S.C.P. notariale Valancia-Parazols-Wenger-Lavail, sis à Thuir, notaire de l'acquéreur,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



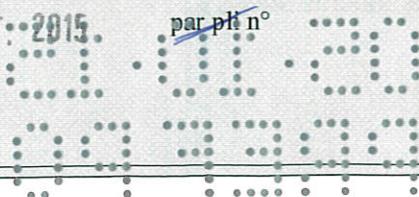
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 5 OCT. 2015.
Affiché le - 6 OCT. 2015
Notifié le

par pl n°

par porteur



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

2015-09

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26

Le 22 Septembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 16 Septembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents : Denis BRU,

Absents ayant donné procuration

Jacques GARSOU à Christine SAINTJEVINT,
Nathalie MOURET à Jean François NAVARRO,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

La Maire,

Rappelle que lors de la séance du 14 Avril 2015, le Conseil Municipal a voté le budget de la Commune,

Présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2015,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2015, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Les Amis du Maquis Henri Barbusse	100 €
L'Outil en Main du Roussillon.....	100 €
Yoga Club Millassois	100 €
Ecole de Judo - Judo Club Millas.....	400 €
Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.)	750 €
2CV de Força Réal	80 €
Mill'as en herbe	550 €

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

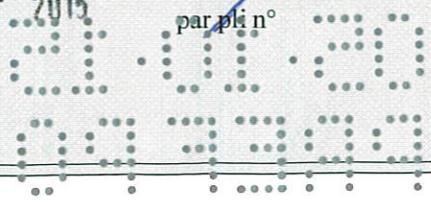


La Maire,
Damienne BEFFARA

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 5 OCT. 2015 par pli n° par porteur
Affiché le - 6 OCT. 2015
Notifié le



2015-10

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 24
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 22 Septembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 16 Septembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents : Denis BRU,

Absents ayant donné procuration

Jacques GARSOU à Christine SAINTJEVINT,
 Nathalie MOURET à Jean François NAVARRO,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

**MUTUALISATION D'UN EMPLOI.
 SUBVENTION AU SYNDICAT D'INITIATIVE.**

Le Maire

Rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 30 Septembre 2013, a décidé d'allouer une subvention de 2 400 € au Syndicat d'Initiative pour le financement, en partie, d'un emploi mutualisé,

Précise que cet emploi est actuellement mutualisé entre le Syndicat d'Initiative, la Charte Intercommunale du Canton de Millas et l'association de Danse de St Estève, dans le cadre d'un groupement d'employeurs,

Propose de verser une subvention de 2 400 € au Syndicat d'Initiative afin qu'il puisse financer sa quote-part,



Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer au Syndicat d'Initiative, au titre de l'année 2015, une subvention de 2 400 €

PRECISE que cette subvention sera destinée au financement de l'emploi mutualisé,

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2015,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Damienne BEFFARA



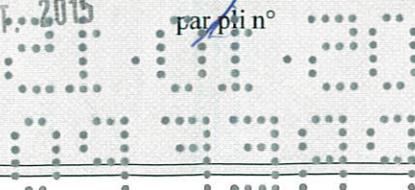
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 5 OCT. 2015
Affiché le - 6 OCT. 2015
Notifié le

par pli n°

par porteur



Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

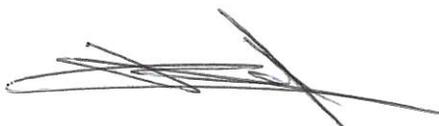
APPROUVE la proposition susdite du Maire,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



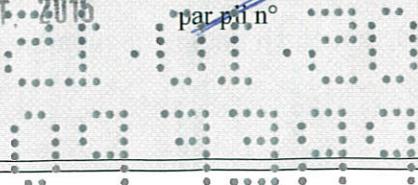
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 5 OCT. 2015
Affiché le - 6 OCT. 2015
Notifié le

par pji.n°

par porteur



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

2015-12

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26

Le 22 Septembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 16 Septembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Monique BOHER, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Michel HOET, Ginette MORAL, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES.

Absents : Denis BRU,

Absents ayant donné procuration

Jacques GARSOU à Christine SAINTJEVINT,
Nathalie MOURET à Jean François NAVARRO,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

**COLLEGE CHRISTIAN BOURQUIN. REALISATION DU STADE.
DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

La Maire,

Rappelle que le collège Christian Bourquin a ouvert ses portes lors de la rentrée scolaire de Septembre 2015,

Ce nouvel équipement structurant est très important pour le Département, le collège ayant été conçu autour du développement d'une filière « rugby » qui en fera sa spécificité et son originalité,

En complément, la Ville de Millas doit réaliser l'aménagement du stade, le montant de l'opération s'élève à la somme H.T. de 672 463 €,



Précise que cet équipement sportif sera utilisé, dans une approche de mutualisation, par les clubs de la Commune mais également de la Communauté de Communes Roussillon Conflent,

Propose de solliciter auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional les subventions nécessaires afin d'aider au financement du dit équipement,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Départemental et du Conseil Régional les subventions les plus élevées possible pour financer ledit équipement,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

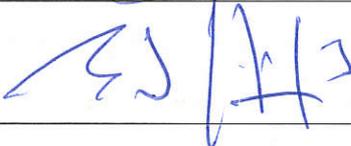
Certifié exécutoire

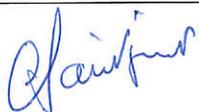
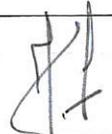
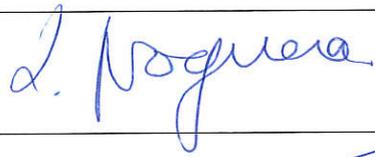
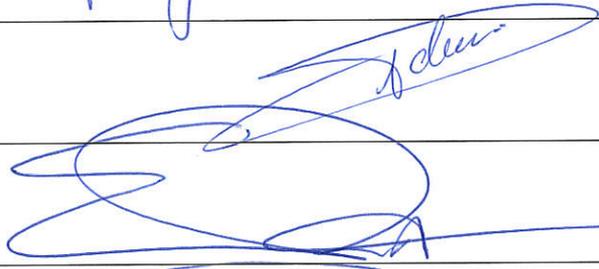
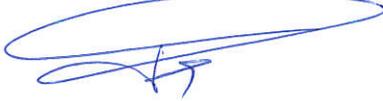
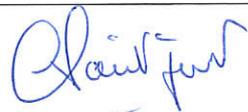
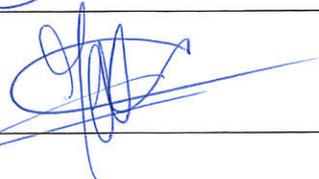
Transmis à Préfecture P.O. le - 5 OCT. 2015 par pli n° par porteur
Affiché le - 6 OCT. 2015
Notifié le



00000110

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015

Le Maire, Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	B Bodes.
BELOUFA Mériem	
BIENAIME Régis	
BOHER Monique	
BOSC Gilbert	
BRU Denis	Absent
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	
DOUFFIAGUES Bernard	

FORCADELL Isabelle	
GARSAU Jacques	Procuration à Christine SAINTJEVINT 
HOET Michel	PP 
MORAL Ginette	
MOURET Nathalie	Procuration à Jean-François NAVARRO
NAVARRO Jean-François	
NOGUERA Laurence	
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	
PERSON Claude	
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	
SALES Nadine	
VENDRELL Joseph	
VERGNETTES Nathalie	

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015

00000111

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2015-01	22/09/2015	Accessibilité aux personnes handicapées des établissement recevant du public.	2
2015-02	22/09/2015	Approbation de la 3ème modification simplifiée du plan local d'urbanisme.	2
2015-03	22/09/2015	Modification des statuts du SY.DE.T.OM. 66.	5
2015-04	22/09/2015	Adhésion de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille au Syndicat mixte des nappes de la plaine du Roussillon.	5
2015-05	22/09/2015	Approbation de la modification des statuts du Syndicat départemental d'énergies et d'électricité des Pyrénées Orientales (SY.D.E.EL.66).	5
2015-06	22/09/2015	Communauté de Communes du Roussillon Conflent. Modification des statuts en matière de compétences.	5
2015-07	22/09/2015	Vente de l'immeuble sis 30, rue de la République.	3
2015-08	22/09/2015	Vente de l'immeuble sis 10, rue Ledru Rollin.	3
2015-09	22/09/2015	Subventions aux associations.	7
2015-10	22/09/2015	Mutualisation d'un emploi. Subvention au syndicat d'initiative.	7

2015-11	22/09/2015	Conseil d'administration de la résidence pour personnes âgées "Força Réal". Désignation d'un représentant de la Ville.	5
2015-12	22/09/2015	Collège Christian Bourquin. Réalisation du stade. Demande de subventions.	7



Le - 5 OCT. 2015

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant, entres autres, délégation, pour toute la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

DÉCIDE

Article 1^{er} Le logement cadastré AR 219, situé au dessus du Bureau de Poste et correspondant au 24 rue Gambetta à Millas, est mis à la disposition de Christiane GARCIES du 1^{er} Octobre 2015 au 31 Octobre 2015. Ce délai permettra ainsi à Christiane GARCIES d'effectuer les travaux de réhabilitation de son logement principal sis 20, impasse Voltaire à Millas.

Article 2 L'indemnité d'occupation mensuelle brute du logement est fixée à 250 €.

Article 3 Un contrat d'hébergement temporaire, à passer entre la Commune et Christiane GARCIES, définira les modalités pratiques de la mise à disposition. Une copie est annexée à la présente décision.

Article 4 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

Article 5 La présente décision sera transmise au Représentant de l'État dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Damienne BEFFARA



R
E
L
I
U
R
E



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 5 OCT. 2015 par pli n° par porteur

Affiché le

Notifié le - 6 OCT. 2015



Le 30 OCT. 2015

**Décision du Maire prise en vertu de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Maire,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant, entres autres, délégation, pour toute la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

D E C I D E

Article 1^{er} A compter du 1^{er} Novembre 2015, la Commune loue à Mme Meg CARGOL - REY le logement communal situé au 2, rue Michelet à Millas.

Article 2 Ce logement de type F2 est cadastré AR 278. Le montant mensuel du loyer est fixé à 212 € 91. Ce dernier sera révisé, au terme de chaque année de location, soit le 1^{er} Novembre 2015, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E.

Article 3 La taxe d'ordure ménagère sera calculée au prorata temporis du nombre de mois d'occupation. Une avance sur charge de 10 € mensuelle sera rajoutée au loyer.

Article 4 La location décrite sous l'article 1^{er} est consentie pour une durée de trois ans.

Article 5 Un projet de contrat de location est annexé à la présente décision.

Article 6 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'assemblée délibérante.

Article 7 La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.



Le Maire,
Damienne BEFFARA

PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

- 2 NOV. 2015

COURRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **30 OCT. 2015** par pli n° 1100981408406 par porteur

Affiché le

Notifié le **17 NOV. 2015**



Le - 2 NOV. 2015

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant, entres autres, délégation, pour toute la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

CONSIDERANT que la réception de chantier est fixée au 6 Novembre 2015,

DÉCIDE

Article 1^{er} Le logement cadastré AR 219, situé au dessus du Bureau de Poste et correspondant au 24 rue Gambetta à Millas, est mis à la disposition de Christiane GARCIES du 1^{er} Novembre 2015 au 15 Novembre 2015. Ce délai permettra ainsi à Christiane GARCIES d'organiser son déménagement à son logement principal sis 20, impasse Voltaire à Millas.

Article 2 L'indemnité d'occupation mensuelle brute du logement est fixée à 250 €.

Article 3 Un contrat d'hébergement temporaire, à passer entre la Commune et Christiane GARCIES, définira les modalités pratiques de la mise à disposition. Une copie est annexée à la présente décision.

Article 4 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

Article 5 La présente décision sera transmise au Représentant de l'État dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Le Maire informe que le présent acte peut
faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de 2 mois à compter
de la présente notification

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 2 NOV. 2015 par pli n° 110098-1408390 par porteur
Affiché le
Notifié le



00 00 01 15

Ville de Millas

Le 19 NOV. 2015

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 Avril 2014 lui donnant, entres autres, délégation, pour toute la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

CONSIDERANT que la réception de chantier, fixée au 6 Novembre 2015, a été annulée,

DÉCIDE

Article 1^{er} Le logement cadastré AR 219, situé au dessus du Bureau de Poste et correspondant au 24 rue Gambetta à Millas, est mis à la disposition de Christiane GARCIES du 16 Novembre 2015 au 31 Décembre 2015. Ce délai permettra ainsi à Christiane GARCIES d'organiser son déménagement à son logement principal sis 20, impasse Voltaire à Millas.

Article 2 L'indemnité d'occupation mensuelle brute du logement est fixée à 250 €.

Article 3 Un contrat d'hébergement temporaire, à passer entre la Commune et Christiane GARCIES, définira les modalités pratiques de la mise à disposition. Une copie est annexée à la présente décision.

Article 4 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal au cours de la plus prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

Article 5 La présente décision sera transmise au Représentant de l'État dans le Département, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Damienne BEFFARA



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES

30 NOV. 2015

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **26 NOV. 2015** par pli n° **21K00981408338** par porteur

Affiché le

Notifié le



DB/JP/SL

00 000 1 16
Ville de Millas

25 Novembre 2015

«Titre» «Prénom» «Nom»
«Poste»

«Adresse1»
«CodePostal» «Ville»

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu **Mardi 1^{er} Décembre 2015, à 20 h 30** dans la salle de réunion de la Mairie au rez de chaussée.

Cordialement,

Le Maire,
Damienne BEFFARA

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 Septembre 2015.
Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

1. Décision modificative n° 02.
2. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale.
3. Redevance pour occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.
4. Redevance pour occupation provisoire du domaine public pur les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité.
5. Communauté de Communes Roussillon Conflent. Remboursement des charges à la Commune de Millas.

6. Réforme des rythmes scolaires. Reversement du fonds d'amorçage à la Communauté de Communes Roussillon Conflent.
7. Convention de servitude Gaz.
8. Cession immeuble 30, rue de la République.
9. ERDF. Convention de mise à disposition.
10. ASCO du Boués de Millas. Convention pour la surveillance des digues.
11. Convention avec le chantier école « Força Réal Insertion ».
12. Convention avec le Conseil Départemental et l'association APLEC pour l'enseignement du catalan dans les écoles.
13. Vente d'une épareuse.
14. Convention de louage d'une balayeuse de la Commune de Millas au profit de la Commune de Corneilla de la Rivière.
15. Demande de subvention pour l'acquisition de gilets pare-balle.
16. Demande de subvention pour les travaux d'isolation thermique à l'école primaire.
17. Subventions aux associations.
18. Questions diverses.

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

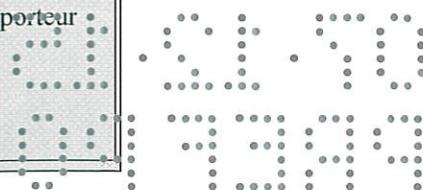
Transmis à Préfecture P.O. le -7 DEC. 2015

par pli n°

par porteur

Affiché le -7 DEC. 2015

Notifié le



2020
04 7374

SECTION DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE

		Décision modificative n° 2		
Libellés	Prévisions BP 2015 + DM	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	Propositions globales
Dépenses	3 622 300,00	30 000,00	30 000,00	3 652 300,00
O11	710 000,00			710 000,00
O12	1 350 000,00	20 000,00	20 000,00	1 370 000,00
65	375 000,00	5 000,00	5 000,00	380 000,00
66	718 300,00			718 300,00
67	1 000,00	1 000,00	1 000,00	2 000,00
O42	135 700,00	4 000,00	4 000,00	139 700,00
O22	1 800,00			1 800,00
O23	330 500,00			330 500,00
Dépenses de l'exercice	3 622 300,00	30 000,00	30 000,00	3 652 300,00
OO2				
Recettes	3 622 300,00	30 000,00	30 000,00	3 652 300,00
70	140 000,00			140 000,00
73	1 879 000,00	30 000,00	30 000,00	1 909 000,00
74	1 165 000,00			1 165 000,00
75	90 000,00			90 000,00
76				-
O13	27 000,00			27 000,00
O42	321 300,00			321 300,00
Recettes de l'exercice	3 622 300,00	30 000,00	30 000,00	3 652 300,00
OO2				-

100-1000

1000

2020
047377

SECTION D'INVESTISSEMENT

DETAIL PAR ARTICLE

INSCRIPTIONS NOUVELLES

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
1641 - 01	Emprunts	4 000,00	
16441 - 01	Opérations afferentes à l'emprunt	1 023 000,00	
1641 -01	Emprunts		1 023 000,00
281571 - 01	Matériels roulant		4 000,00
Totaux		1 027 000,00	1 027 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

00000121

VUE D'ENSEMBLE

		Décision modificative n° 2		
Libellés	Prévisions BP 2015 + DM	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	Propositions globales
Dépenses	8 352 148,20	1 027 000,00	1 027 000,00	9 379 148,20
13	45 000,00			45 000,00
16	5 695 180,00	1 027 000,00	1 027 000,00	6 722 180,00
20	10 850,00			10 850,00
204	8 000,00			12 000,00
21	125 000,00			125 000,00
23	50 000,00			50 000,00
26				-
O40	321 300,00			321 300,00
Dépenses de l'exercice	6 255 330,00	1 027 000,00	1 027 000,00	7 282 330,00
OO1	2 096 818,20			2 096 818,20
Recettes	8 352 148,20	1 027 000,00	1 027 000,00	9 379 148,20
O21	330 500,00			330 500,00
10	314 169,79			314 169,79
13	169 749,00			169 749,00
16	7 149 029,41	1 023 000,00	1 023 000,00	8 172 029,41
19				-
21				-
27	3 000,00			3 000,00
O24	250 000,00			
O40	135 700,00	4 000,00	4 000,00	139 700,00
Recettes de l'exercice	8 352 148,20	1 027 000,00	1 027 000,00	9 379 148,20
OO1				

2020
047394

2015-02

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 24
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 01 Décembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 25 Novembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAN, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

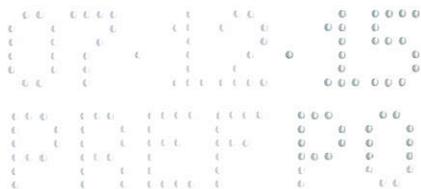
Absents ayant donné procuration

Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT
 Michel HOET à Hervé CARLE
 Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

La Maire expose que le 9 Octobre dernier, Mme la Préfète a présenté aux Membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, comme le prévoit la loi du 7 Août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi N.O.T.RE.). Ce document doit servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale et répondre aux objectifs de rationalisation des périmètres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (E.P.C.I.) et de réduction du nombre de syndicats intercommunaux et mixtes. Le département ne compte aucun E.P.C.I. à fiscalité propre devant être fusionné au regard de la Loi N.O.T.RE.. Le projet de schéma ne prévoit donc aucun projet de regroupement d'E.P.C.I. à fiscalité propre à l'échéance du 1^{er} Janvier 2017. Dans le cadre des pouvoirs exceptionnels dévolus par la loi au Préfet, il est proposé la dissolution ou la fusion de syndicats inactifs ou à faible activité, ou dont le périmètre est inférieur à celui des E.P.C.I. à fiscalité propre pour une mise en œuvre au 1^{er} Janvier 2017.



Précise que la Commune de Millas est concernée directement dans le cadre de trois syndicats :

Syndicat intercommunal de la Coumelade,
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) de Força Réal,
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.M.) du Canton de Millas,

Précise qu'en application de l'article L 5211-10-1-IV du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'Assemblée délibérante d'émettre un avis,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSIDERANT que le projet présenté par la Préfète des Pyrénées Orientales propose la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Força Réal,

CONSIDERANT que ce dernier, créé en 1987, assure la gestion du site de Força Réal et plus particulièrement de la chapelle,

CONSIDERANT que ce site est situé sur le territoire de trois communes, à savoir : Corneilla de la Rivière, Monter et Millas,

CONSIDERANT que ledit Syndicat permet, grâce aux membres issus des trois collectivités, de gérer de manière cohérente le site,

CONSIDERANT par ailleurs, qu'un transfert de compétence vers une communauté de communes est également impossible : Montner est rattaché à la Communauté d'Agglomération, Millas et Corneilla la Rivière à la Communauté de Communes du Roussillon Conflent,

CONSIDERANT que deux emprunts sont en cours,

CONSIDERANT que cette dissolution est donc tout à fait inappropriée,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le Schéma départemental de coopération intercommunale proposé par La Préfète des Pyrénées Orientales,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Força Réal,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,



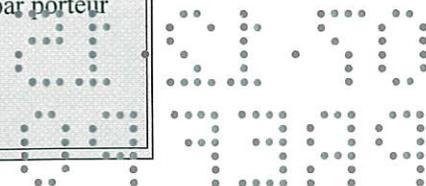
La Maire,
Damienne BEFFARA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 7 DEC. 2015 par pli n°
Affiché le - 7 DEC. 2015
Notifié le

par porteur



2015-03

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS

Le **01 Décembre 2015**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 25 Novembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, René CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAN, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

Absents ayant donné procuration

Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT
 Michel HOET à Hervé CARLE
 Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLICS
PAR DES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX
PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

La Maire,

Expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire de leur domaine public de la Commune par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été fixé par décret du 25 Mars 2015,

Donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 fixant le régime des redevances pour occupation provisoire du domaine public des Communes et des Départements par des chantiers de travaux sur des ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz,



Propose au Conseil Municipal :

1. De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0.35 €/mètre de canalisation (valeur compatible avec le plafond de 0.35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus)
2. Que ce montant soit revalorisé chaque année sur la base des longueurs des canalisations construites et renouvelées et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



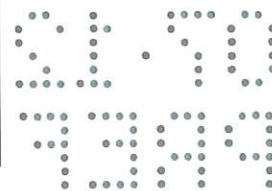
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le -7 DEC. 2015
Affiché le -7 DEC. 2015
Notifié le

par pli n°

par porteur



Précise que la redevance est fixée par le Conseil Municipal dans la limite du plafond suivant :

$PR'D = PRD/10$

PR'D : Exprimée en euros est le plafond de la redevance due

PRD : plafond de redevance due par le gestionnaire du réseau de distribution au titre de l'article R 2333-105, relative à la Redevance pour Occupation du Domaine Public (R.O.D.P.),

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE, comme suit, le montant de la redevance due à la Commune par l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité : $PR'D = PRD/10$,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **7 DEC. 2015**
Affiché le **7 DEC. 2015**
Notifié le

par pli n°

par porteur



<p align="center">2015-05</p> <p>Nombre de Conseillers : 27</p> <p>En exercice : 27</p> <p>Présents : 24</p> <p>Votants : 27</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 01 Décembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 25 Novembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

Absents ayant donné procuration

Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT
Michel HOET à Hervé CARLE
Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT.
REGULARISATION DES DEPENSES DUES A LA COMMUNE DE MILLAS
DANS LE CADRE DES TRANSFERTS DE COMPETENCES.**

La Maire,

Rappelle

➤ que par l'arrêté préfectoral n° 1631-2007 du 16 Mai 2007 confie à la Communauté de Communes du Roussillon Conflent une compétence de création et de gestion des bibliothèques et des médiathèques,

➤ que, par délibération du 19 Septembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le transfert à la Communauté de Communes du Roussillon Conflent, de la compétence, pleine et entière, concernant l'enfance et la jeunesse, et par conséquence la gestion du Point Information Jeunesse (P.I.J.),



Précise que ces transferts sont effectifs depuis le 1^{er} janvier 2009 mais que, dans un souci d'efficacité, la commune de Millas a supporté les frais inhérents à la gestion de ces services (entretien des bâtiments, eau, électricité, assurance, téléphone ...),

Vu les échanges de documents financiers entre la Commune et le Groupement qui ont permis d'établir la créance de la Commune,

Considérant que le récapitulatif du montant dû à la Ville de Millas, pour l'exercice 2014, en rapport avec les compétences transférées s'élève à 16 526.02 €,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE que la Communauté de Communes Roussillon Conflent doit rembourser à la Commune la somme 16 526.02 € correspondant au remboursement des charges de l'exercice 2014,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le
Affiché le
Notifié le

- 7 DEC. 2015

par pli n°

par porteur



2015-06

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 24
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 01 Décembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 25 Novembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

Absents ayant donné procuration

Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT

Michel HOET à Hervé CARLE

Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

**REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES.
 REVERSEMENT DU FONDS D'AMORCAGE A LA COMMUNAUTE DE
 COMMUNES ROUSSILLON CONFLANT
 (fonds de soutien au développement des activités périscolaires)**

Il est rappelé à l'Assemblée que la loi n° 2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république a redistribué les heures de cours dans les écoles primaires et maternelles sur quatre jours et demi au lieu de quatre jours. En complément, les collectivités doivent proposer une offre d'activités périscolaires. La Communauté de communes Roussillon Conflant a donc mis en place des Temps d'Activités Périscolaires, dénommés spécifiquement Ateliers 3D, dès la rentrée scolaire 2014/2015.

L'article 125 de la loi de finances pour 2014 a prorogé les aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014-2015 institué en faveur des communes. Il vise à contribuer au développement d'une offre d'activités périscolaires au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques ou privées sous contrat, dont les enseignements sont répartis sur neuf demi-journées par semaine.

Le décret N°2015-996 du 17 août 2015 a pérennisé le fonds d'amorçage en fonds de soutien au développement des activités périscolaires en faveur des Communes, à compter de la rentrée scolaire 2015-2016. Cette aide est conditionnée par la mise en place d'un PEDT. L'arrêté du 17 août 2015 fixe les taux des aides de ce fonds de soutien.

Cette aide est versée directement aux communes, à charge pour ces dernières qui ont transféré la compétence à un EPCI de reverser les aides qu'elles ont perçues. Les communes disposant d'une école, encaissent directement de la part de l'Etat le fonds de soutien d'un montant forfaitaire de 50 € par élève auquel s'ajoute 40 € si elles bénéficient de la Dotation de Solidarité Rurale Cible - DSR CIBLE

Il est proposé de reverser l'intégralité de la dotation perçue à la Communauté de communes, pour l'année scolaire 2015-2016 et suivantes, sous réserve du maintien du versement de ce fonds de soutien par l'Etat.

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reverser l'intégralité du fonds d'amorçage ou fonds de soutien au développement des activités périscolaires, pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré à la Communauté de communes Roussillon Conflent,

AUTORISE la Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

DIT que les crédits nécessaires au versement de cette dotation seront inscrits au budget primitif principal 2015 de la commune et budgets suivants sous réserve du maintien du versement de ce fonds de soutien par l'Etat,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

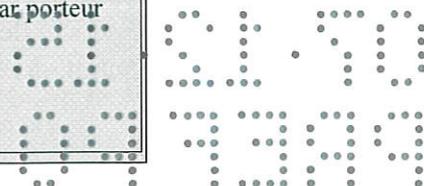
Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le
Affiché le -7 DEC. 2015
Notifié le

-7 DEC. 2015

par pli n°

par porteur



2015-07

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 01 Décembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 25 Novembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

Absents ayant donné procuration

Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT
Michel HOET à Hervé CARLE
Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

CONVENTION DE SERVITUDE GAZ

La Maire,

Rappelle que la Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée BD 424, à hauteur du 15, rue Victor Hugo, d'une superficie de 49 m², correspondant à la voirie communale,

Informe que l'extension du réseau Gaz nécessite l'installation d'une canalisation en polyéthylène 20,

Précise que GrDF sollicite, à titre de servitude réelle et perpétuelle, un droit de passage pour toutes les canalisations destinées à la distribution de gaz et toutes les canalisations qui en seront l'accessoire,

Rappelle que la présente servitude contribue à un service pour le public et profite à l'intérêt général de la distribution de gaz,

Présente le projet de convention à intervenir entre GrDF et la Commune de Millas,



Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention à intervenir entre GrDF et la Commune de Millas,

DIT que sera annexée à la présente délibération copie du projet de la dite convention,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA

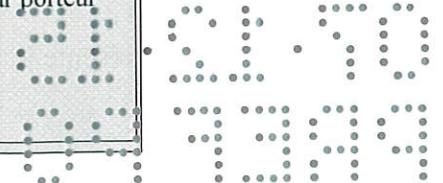


Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le -7 DEC. 2015 par pli n°
Affiché le -7 DEC. 2015
Notifié le

par porteur



AUTORISE la vente au profit de Sébastien BAYLET de l'immeuble sis 30, rue de la République cadastré AR 657 d'une superficie de 41 m2,

MAINTIEN le prix d'acquisition à 1 600 €,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération modifie celle susdite du 22 Septembre 2015,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **7 DEC. 2015**
Affiché le **7 DEC. 2015**
Notifié le

par pli n°

par porteur



APPROUVE le projet de convention à intervenir entre ErDF et la Commune de Millas,

DIT que sera annexée à la présente délibération copie du projet de la dite convention,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Maire,
Damienne BEFFARA

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le
Affiché le **-7 DEC. 2015**
Notifié le

-7 DEC. 2015

par pli n°

par porteur



2015-10

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 24
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 01 Décembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 25 Novembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

Absents ayant donné procuration

Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT

Michel HOET à Hervé CARLE

Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

**ASCO DU BOULES DE MILLAS. CONVENTION
 POUR LA SURVEILLANCE DES DIGUES**

La Maire,

Rappelle l'arrêté d'approbation du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Millas en date du 22 Septembre 2014,

Informe de l'installation récente d'une échelle limnimétrique sur une pile du pont de la route départementale 46,

Informe qu'il y a lieu de signer une convention de surveillance des digues du Boulés, dans le cadre des consignes écrites en période de crue de la digue du Boulés « Ille-Néfiach-Millas sud » et du plan communal de sauvegarde,

Présente le projet de convention à intervenir entre l'A.S.C.O. du Boulés de Millas, gestionnaire du Boulés, et la Commune,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet susdit de convention à intervenir entre l'A.S.C.O. du Boulès de Millas et la Commune,

DIT qu'un projet de ladite convention sera annexé à la présente délibération,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



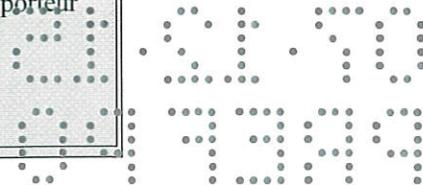
Maire certifie sous
responsabilité le caract
autoire du présent

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le -7 DEC. 2015
Affiché le -7 DEC. 2015
Notifié le

par pli n°

par porteur



Précise que le prix de la journée de travail est fixé forfaitairement à 300 € T.T.C. y compris la mise à disposition de l'outillage et des produits phytosanitaires,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet susdit de convention à intervenir entre la Commune et l'Association " Força Réal Insertion",

DIT qu'un projet de ladite convention sera annexé à la présente délibération,

DIT que les sommes nécessaires au paiement des prestations de l'Association " Força Réal Insertion" seront prévues au budget de l'exercice 2015,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
 exécutoire du présent acte

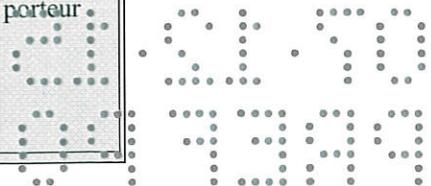
Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le
Affiché le
Notifié le

- 7 DEC. 2015 - 7 DEC. 2015

par pli n° 7 DEC. 2015

par porteur



2015-12

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 24
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le **01 Décembre 2015**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 25 Novembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

Absents ayant donné procuration

Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT
 Michel HOET à Hervé CARLE
 Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

**ENSEIGNEMENT DU CATALAN DANS LES ECOLES
 ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Le Maire,

Rappelle que l'enseignement du catalan, dans les écoles primaire et maternelle de la Ville, est dispensé par des intervenants de l'association « A.P.L.E.C. » (Associacio Per L'Ensenyament del Català),

Précise que le dit enseignement aura lieu à raison de 15 heures hebdomadaires de cours réparties entre les deux écoles,

Présente le projet de convention qui liera la Ville, le Conseil Général et l'Association « A.P.L.E.C. » pour le bon déroulement du dit enseignement pendant l'année scolaire 2015-2016,

Le Conseil Municipal,

OUI Le Maire,

AUTORISE la signature de la convention susdite,

DIT qu'une copie du projet de la dite convention est jointe en annexe de la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le
Affiché le -7 DEC. 2015
Notifié le

par pli n°

par porteur



PRECISE que le prix de vente est de 1 500 €,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



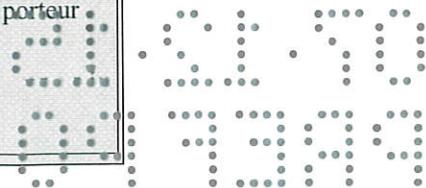
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le - 7 DEC. 2015
Affiché le
Notifié le - 7 DEC. 2015

par pli n°

par porteur



AUTORISE, avec 21 voix pour et 6 voix contre, la location de la balayeuse de marque Scarab Minor, immatriculée 501 SZ 66, à la Commune de Corneilla de la Rivière,

FIXE à 40 € le prix horaire de la location,

PRECISE que la convention sera établie pour une année, soit du 15 Décembre 2015 au 14 Décembre 2016,

APPROUVE le projet susdit de convention à intervenir entre la Commune de Millas et la Commune de Corneilla de la Rivière,

DIT qu'un projet de ladite convention sera annexé à la présente délibération,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



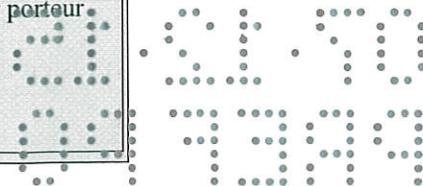
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le -7 DEC. 2015
Affiché le -7 DEC. 2015
Notifié le

par pli n°

par porteur



2015-15

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 24
 Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 01 Décembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 25 Novembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

Absents ayant donné procuration

Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT
 Michel HOET à Hervé CARLE
 Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION
 DE GILETS PARE-BALLE**

La Maire,

Informe que dans le cadre du renforcement du plan de lutte contre le terrorisme, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) est susceptible d'accorder une subvention pour l'acquisition de gilets pare-balles

Rappelle que le montant H.T. de la dépense s'élève à la somme de 1 160 €,

Propose de solliciter auprès de l'Etat les subventions nécessaires à la dite acquisition,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



APPROUVE l'acquisition de gilets pare balle pour les services de la Police Municipale,

SOLLICITE de l'Etat, au titre le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.), l'attribution d'une subvention, afin de financer ledit projet, d'un montant de 500 €,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter une subvention au titre du F.I.P.D., conformément au plan de financement suivant :

Subvention F.I.P.D. sollicitée.....	500 €
Autofinancement	660 €
Montant H.T. de la dépense.....	1 160 €

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA

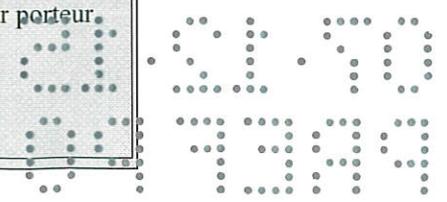


Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **-7 DEC. 2015** par pli n°
Affiché le **-7 DEC. 2015**
Notifié le

par porteur



2015-16

Nombre de Conseillers : 27**En exercice : 27****Présents : 24****Votants : 27**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

Le 01 Décembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame **Damienne BEFFARA**, Maire,

Date de la convocation : 25 Novembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Jacqueline ALBAFOUILLE, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Régis BIENAIME, Gilbert BOSC, Denis BRU, Hervé CARLE, René CREMASCHI, Bernard DOUFFIAGUES, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL,

Absents ayant donné procuration

Monique BOHER à Christiane SAINTJEVINT

Michel HOET à Hervé CARLE

Nathalie VERGNETTES à Bernard DOUFFIAGUES

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE

Le Maire,

Rappelle qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'isolation thermique de l'école primaire,

Rappelle que le montant H.T. des dépenses s'élève à la somme de 61 205 €,

Propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention nécessaire à l'équilibre du plan de financement pour la réalisation des travaux,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet susdit,

SOLLICITE du Conseil Départemental, au titre du programme 2015 d'Aide à l'Investissement Territoriale (A.I.T.), l'attribution d'une subvention, afin de financer ledit projet, d'un montant de 18 361€,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Subvention Départementale sollicitée	18 361 €
Subvention parlementaire acquise	30 600 €
Autofinancement	12 244 €
Total.....	61 205 €

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



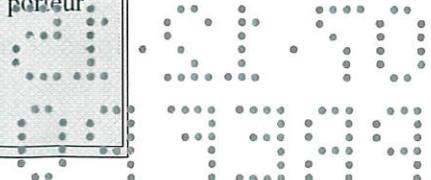
Maire certifie son
responsabilité le cas
échéant du présent

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 7 DEC. 2015
Affiché le 7 DEC. 2015
Notifié le 7 DEC. 2015

par pli n°

par porteur



DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2015, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Amicale des donneurs de sang.....180 €
Atelier des couleurs150 €
Caisse des Ecoles.....516 €

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



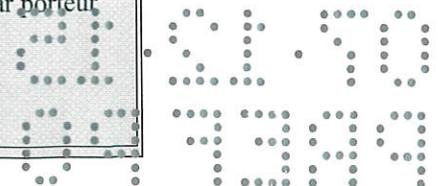
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le -7 DEC. 2015
Affiché le -7 DEC. 2015
Notifié le

par pli n°

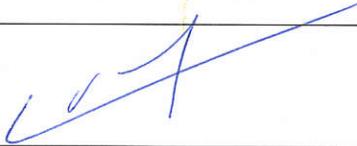
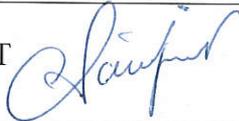
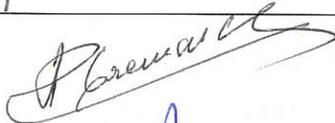
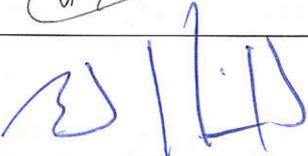
par porteur

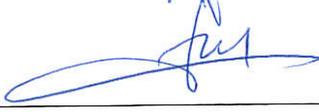
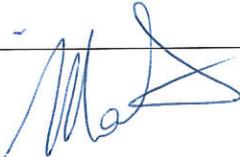
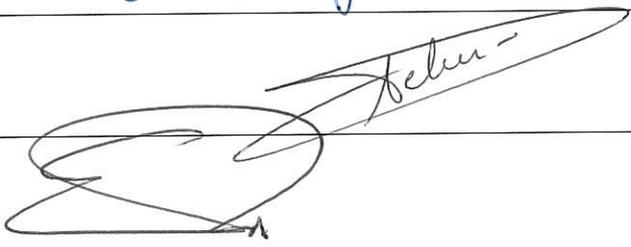
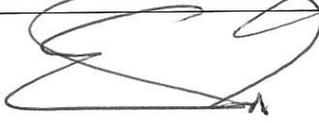
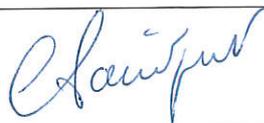
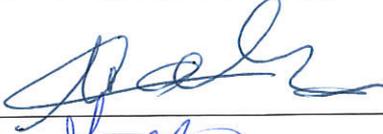
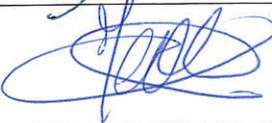




00000138

SEANCE DU 01 DECEMBRE 2015

Le Maire, Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	
ALBAFOUILLE Jacqueline	
BACHES Brigitte	
BELOUFA Mériem	
BIENAIME Régis	
BOHER Monique	Procuration à Christine SAINTJEVINT 
BOSC Gilbert	
BRU Denis	
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	
DOUFFIAGUES Bernard	

FORCADELL Isabelle	
GARSAU Jacques	
HOET Michel	Procuration à Hervé CARLE 
MORAL Ginette	
MOURET Nathalie	
NAVARRO Jean-François	
NOGUERA Laurence	
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	
PERSON Claude	
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	
SALES Nadine	
VENDRELL Joseph	
VERGNETTES Nathalie	Procuration à Bernard DOUFFIAGUES

SEANCE DU 01 DECEMBRE 2015

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2015-01	01/12/2015	Budget principal principal. Décision modificative n° 02.	7
2015-02	01/12/2015	Schéma départemental de coopération intercommunale.	5
2015-03	01/12/2015	Redevance pour occupation provisoire du domaine publics par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.	7
2015-04	01/12/2015	Redevance pour occupation provisoire du domaine publics pour les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité.	7
2015-05	01/12/2015	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Régularisation des dépenses dues à la Commune de Millas dans le cadre des transferts de compétences.	7
2015-06	01/12/2015	Réforme des rythmes scolaires. Reversement du fonds d'amorçage à la communauté de communes Roussillon Conflent. Fonds de soutien au développement des activités périscolaires.	3
2015-07	01/12/2015	Convention de servitude gaz.	3
2015-08	01/12/2015	Vente de l'immeuble sis 30, rue de la République.	3
2015-09	01/12/2015	ERDF. Convention de mise à disposition.	3
2015-10	01/12/2015	ASCO du Boulés de Millas. Convention pour la surveillance des digues.	8

2015-11	01/12/2015	Força Réal insertion. Convention d'entretien du lac 4 et du bassin de rétention situé entre le lac et la gendarmerie.	1
2015-12	01/12/2015	Enseignement du catalan dans les écoles. Année scolaire 2015-2016.	8
2015-13	01/12/2015	Vente d'une épareuse.	3
2015-14	01/12/2015	Location d'une balayeuse communale à la Commune de Corneilla de la Rivière.	3
2015-15	01/12/2015	Demande de subvention pour l'acquisition de gilets pare-balle.	7
2015-16	01/12/2015	Travaux d'isolation thermique à l'école primaire.	7
2015-17	01/12/2015	Subventions aux associations.	7



DB/JP/SL

00 000 140
Ville de Millas

03 Décembre 2015

«Titre» «Prénom» «Nom»
«Poste»

«Adresse 1»
«CodePostal» «Ville»

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes priée d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu **Mercredi 09 Décembre 2015, à 20 h 30** dans la salle de réunion de la Mairie au rez de chaussée.

Cordialement,

Le Maire,
Damienne BEFFARA

ORDRE DU JOUR

1. Régie des Eaux.
2. Régie des Eaux. Proposition du plan d'actions prévu à l'article L 213-10-9 du Code de l'Environnement et répondant au décret 2012-97 du 27 Janvier 2012 visant à améliorer le rendement du réseau d'eau potable.
3. Assurances de la Ville.
4. Mise à disposition des caissons jaunes.
5. Subventions aux associations.
6. Communauté de Communes Roussillon Conflent. Rapport d'activités 2014.
7. Questions diverses.



2015-01

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS

Le 09 Décembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 03 Décembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES,

Absents ayant donné procuration

Régis BIENAIME à Isabelle FORCADELL,
 Monique BOHER à Claude PERSON
 Denis BRU à Damienne BEFFARA,
 Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT,
 Michel HOET à Hervé CARLE,

Absent

Jacqueline ALBAFOUILLE,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

PLAN D' ACTIONS VISANT A AMELIORER LE RENDEMENT
DU RESEAU D'EAU POTABLE

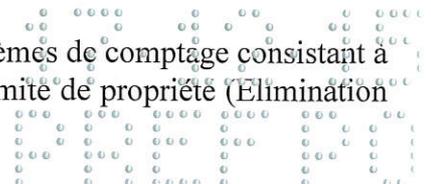
La Maire

Informe que le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Millas a adopté, lors de sa séance du 9 Décembre 2015, un plan d'actions visant à améliorer le rendement du réseau d'eau potable.

Précise que ce plan d'actions est prévu à l'article L.213-10-9 du code de l'environnement et répond au décret 2012-97 du 27 janvier 2012.

Présente les actions à mener :

- Etablir un plan annuel de mise en conformité des systèmes de comptage consistant à déplacer les compteurs situés en domaine privé, en limite de propriété (Elimination



d'éventuels branchements pirates avant comptage et de fuites non détectables en domaine privé, mais à la charge de la Régie),

- Recenser et équiper les éventuels branchements communaux aujourd'hui non comptabilisé de système de comptage,
- Poser un compteur général sur le réseau de distribution, après la traversée de la Têt afin de contrôler si le réseau d'eau potable n'est pas fuyard entre les réservoirs et ce nouveau compteur,
- Installer des compteurs de sectorisation supplémentaires sur le réseau de distribution afin de mettre en place une télégestion des volumes distribués par zone,
- Rechercher les fuites par la pose d'oreilles acoustiques sur les secteurs identifiés comme étant fuyards puis localisation fine des fuites par corrélation acoustique,
- Refaire un diagnostic et un schéma directeur des réseaux d'alimentation en eau potable,

Le Conseil Municipal,

OUÏ la Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la mise en place des actions suivantes :

- Etablir un plan annuel de mise en conformité des systèmes de comptage consistant à déplacer les compteurs situés en domaine privé, en limite de propriété (Elimination d'éventuels branchements pirates avant comptage et de fuites non détectables en domaine privé, mais à la charge de la Régie),
- Recenser et équiper les éventuels branchements communaux aujourd'hui non comptabilisé de système de comptage,
- Poser un compteur général sur le réseau de distribution, après la traversée de la Têt afin de contrôler si le réseau d'eau potable n'est pas fuyard entre les réservoirs et ce nouveau compteur,
- Installer des compteurs de sectorisation supplémentaires sur le réseau de distribution afin de mettre en place une télégestion des volumes distribués par zone,
- Rechercher les fuites par la pose d'oreilles acoustiques sur les secteurs identifiés comme étant fuyards puis localisation fine des fuites par corrélation acoustique,
- Refaire un diagnostic et un schéma directeur des réseaux d'alimentation en eau potable,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

La Maire,
Damienne BEFFARA



Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le
Affiché le
Notifié le

17 DEC. 2015

par pli n°

par porteur

Affiché le 17 NOV. 2015

2015-02

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 21
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le **09 Décembre 2015**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 03 Décembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAN, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES,

Absents ayant donné procuration

Régis BIENAIME à Isabelle FORCADELL,
 Monique BOHER à Claude PERSON
 Denis BRU à Damienne BEFFARA,
 Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT,
 Michel HOET à Hervé CARLE,

Absent

Jacqueline ALBAFOUILLE,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

CONTRAT D'ASSURANCES DE LA VILLE.

La Maire,

Rappelle que les contrats d'assurances de la Ville prennent fin au 31 Décembre 2015,

Informe qu'une procédure adaptée, selon l'article 28 du Code des Marchés Publics, a été lancée, pour les lots suivants :

Lot 01..... Dommages aux biens
 Lot 02..... Responsabilité civile
 Lot 03..... Véhicules
 Lot 04..... Protection juridique
 Lot 05..... Protection fonctionnelle
 Lot 06..... Prestations statutaires



Précise que les actes d'engagements seront signés pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} Janvier 2016,

Présente le rapport de l'analyse des offres,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le rapport de l'analyse des offres,

DECIDE de retenir les cabinets d'assurances suivants, mieux disant,

Lot 1 : assurance « dommages aux biens et des risques annexes »
..... Groupama 7 370.40 € T.T.C.

Lot 2 : assurance « responsabilités et des risques annexes »
..... SMACL 2 635.68 € T.T.C.

Lot 3 : assurance « véhicules et risques annexes »
..... Groupama 4 195.00 € T.T.C.

Lot 4 : assurance « protection juridique de la collectivité »
..... SMACL 571.50 € T.T.C.

Lot 5 : assurance « protection fonctionnelle des agents et des élus »
..... SMACL 185.23 € T.T.C.

Lot 6 : assurance « prestations statutaires »
..... CNP 31 823.00 € T.T.C.

PRECISE que les dits marchés sont établis pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} Janvier 2016,

DIT que les crédits seront prévus sur le budget 2016 et suivants,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte



Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 7 DEC. 2015 par pli n° par porteur
Affiché le
Notifié le
Affiché le 17 NOV. 2015

2015-03

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 21
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 09 Décembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 03 Décembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES,

Absents ayant donné procuration

Régis BIENAIME à Isabelle FORCADELL,
 Monique BOHER à Claude PERSON
 Denis BRU à Damienne BEFFARA,
 Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT,
 Michel HOET à Hervé CARLE,

Absent

Jacqueline ALBAFOUILLE,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

MISE A DISPOSITION DES CAISSONS JAUNES.

La Maire,

Rappelle que la Commune a mis en place, il y a une dizaine d'année, un service de ramassage des déchets verts, appelé « caisson jaunes »,

Informe qu'un grand nombre de Millassois fait appel à ce service gratuit et que, par conséquent, un délai d'attente important est nécessaire pour pouvoir en bénéficier,

Propose la mise en place d'une tarification,

Le Conseil Municipal,



OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE, par année civile, les modalités suivantes :

1^{er} et 2^{ème} mise à disposition du caisson jaune : Service gratuit

3^{ème} mise à disposition du caisson jaune : 30 €

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le

17 DEC. 2015

par pli n°

par porteur

Affiché le

Notifié le

Affiché le 17 NOV. 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DE MILLAS**

2015-04

Nombre de Conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

Le 09 Décembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 03 Décembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSAU, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES,

Absents ayant donné procuration

Régis BIENAIME à Isabelle FORCADELL,
Monique BOHER à Claude PERSON
Denis BRU à Damienne BEFFARA,
Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT,
Michel HOET à Hervé CARLE,

Absent

Jacqueline ALBAFOUILLE,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

La Maire,

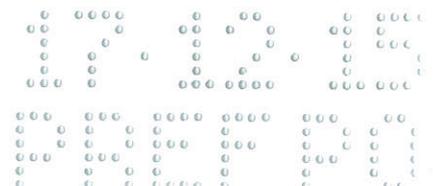
Rappelle que lors de la séance du 14 Avril 2015, le Conseil Municipal a voté le budget de la Commune,

Présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2015,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2015, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Charte Intercommunale du Canton de Millas..... 7 787.35 €
F.N.A.C.A..... 500 €

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



(Handwritten signature in blue ink)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le
Affiché le
Notifié le

17 DEC. 2015

par pli n°

par porteur

Affiché le 17 NOV. 2015

2015-05

Nombre de Conseillers : 27
 En exercice : 27
 Présents : 21
 Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

 CONSEIL MUNICIPAL
 DE MILLAS**

Le 09 Décembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne BEFFARA, Maire,

Date de la convocation : 03 Décembre 2015

Présents : Henri ADROGUER, Brigitte BACHES, Mériem BELOUFA, Gilbert BOSC, Hervé CARLE, Renée CREMASCHI, Isabelle FORCADELL, Jacques GARSANU, Ginette MORAL, Nathalie MOURET, Jean-François NAVARRO, Laurence NOGUERA, Alain PELISSIER, Eve PELOUS, Claude PERSON, Serge RUIZ, Christiane SAINTJEVINT, Nadine SALES, Joseph VENDRELL, Nathalie VERGNETTES,

Absents ayant donné procuration

Régis BIENAIME à Isabelle FORCADELL,
 Monique BOHER à Claude PERSON
 Denis BRU à Damienne BEFFARA,
 Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT,
 Michel HOET à Hervé CARLE,

Absent

Jacqueline ALBAFOUILLE,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT.
 RAPPORT D'ACTIVITES 2014.**

La Maire informe que le Président de la Communauté de Communes du Roussillon Conflent a transmis le rapport d'activités de l'établissement public pour l'année 2014,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2014 susdit qui n'appelle aucune observation particulière,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Damienne BEFFARA



Affiché le 17 NOV. 2015

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 17 DEC. 2015 par pli n° par porteur
Affiché le
Notifié le

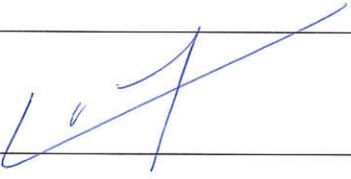
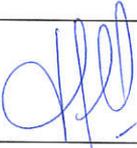
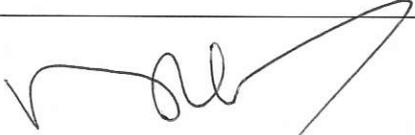
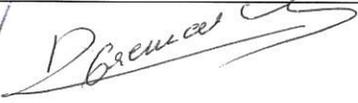
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2015

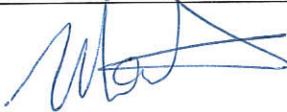
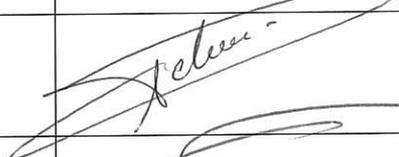
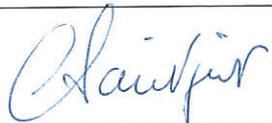
N° ordre	Séance	Objet	Nomen- clature
2015-01	09/12/2015	Plan d'actions visant à améliorer le rendement du réseau d'eau potable.	7
2015-02	09/12/2015	Contrat d'assurances de la Ville.	1
2015-03	09/12/2015	Mise à disposition des caissons jaunes.	7
2015-04	09/12/2015	Subventions aux associations.	7
2015-05	09/12/2015	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Rapport d'activités 2014.	5



00000147

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2015

Le Maire, Damienne BEFFARA	
ADROGUER Henri	
ALBAFOUILLE Jacqueline	Absente
BACHES Brigitte	
BELOUFA Mériem	
BIENAIME Régis	Procuration à Isabelle FORCADELL 
BOHER Monique	Procuration à Claude PERSON 
BOSC Gilbert	
BRU Denis	Procuration à Damienne BEFFARA
CARLE Hervé	
CREMASCHI Renée	
DOUFFIAGUES Bernard	Procuration à Christine SAINTJEVINT 

FORCADELL Isabelle	
GARSAU Jacques	
HOET Michel	Procuration à Hervé CARLE 
MORAL Ginette	
MOURET Nathalie	
NAVARRO Jean-François	
NOGUERA Laurence	
PELISSIER Alain	
PELOUS Eve	
PERSON Claude	
RUIZ Serge	
SAINTJEVINT Christiane	
SALES Nadine	
VENDRELL Joseph	
VERGNETTES Nathalie	



Le 11 DEC. 2015

Décision du Maire prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de Millas,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de missions complémentaires du Maire,

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au suivi des dites missions déléguées,

VU la délibération du 11 Avril 2014 du Conseil Municipal qui délègue au Maire, pour toute la durée du mandat, le pouvoir de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

VU le projet d'avenant n°0003 au contrat « Dommages causés à autrui », établi par la SMACL, portant sur un solde créditeur de 332.35 €, suite à modification de la flotte des véhicules,

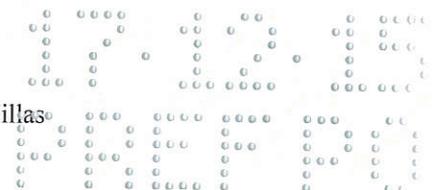
VU le projet d'avenant n°0003 au contrat « Véhicules à Moteur », établi par la SMACL, portant sur un solde créditeur de 437.48 €, suite à modification de la flotte des véhicules,

DECIDE

Article 1^{er} La SMACL procédera au remboursement de l'avoir d'un montant de 332.35 €, au titre de l'avenant n°0003 au contrat « Dommages causés à autrui »,

Article 2 La SMACL procédera au remboursement de l'avoir d'un montant de 437.48 €, au titre de l'avenant n°0003 au contrat « Véhicules à Moteur »,

Article 3 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de l'assemblée délibérante.



Article 4 La présente décision sera transmise au Préfet, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire
Damienne BEFFARA



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le **17 DEC. 2015** par pli n° _____ par porteur
Affiché le _____
Notifié le _____ Affiché le **17 NOV 2015**



Le 17 DEC. 2015

DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de missions complémentaires au Maire,

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au suivi des dites missions déléguées,

VU la délibération du 11 avril 2014 du Conseil Municipal, en vertu de la loi n° 2009-179 du 17 Février 2009, qui délègue au Maire, pour toute la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la loi de sécurisation de l'emploi votée en 2013 qui prévoit l'instauration d'une complémentaire santé obligatoire pour toutes les entreprises, au plus tard au 1^{er} janvier 2016.

VU la délibération du 09 décembre 2015 du Conseil d'Exploitation de la Régie communale de **MILLAS**, qui émet un avis favorable à la signature de la proposition de la mutuelle **VIANSANTE AG2R LA MONDIALE**.

DECIDE

Article 1^{er} La mise en place de la complémentaire santé obligatoire au 1^{er} janvier 2016, pour les salariés de la Régie des Eaux de la ville de Millas. La garantie mutuelle retenue est la **VIAFLEX400R+PH15**, proposée par **VIANSANTE AG2R LA MONDIALE** pour une cotisation mensuelle en 2016 de 58,99 € T.T.C. par salarié participant, pouvant évoluer pour les années suivantes. Les cotisations seront prises en charge par l'entreprise et par les salariés participant dans les proportions suivantes :

- Part patronale : 50 %
- Part salariale : 50 %



Le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2016. Il est souscrit dans le cadre de l'année civile et vient à échéance le 31 décembre de chaque année. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1^{er} janvier de chaque année sauf résiliation à l'initiative de la personne morale souscriptrice, par lettre recommandée au moins 2 mois avant la date d'échéance.

Article 2 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la plus prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

Article 3 La présente décision sera transmise au Préfet, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Damienne BEFFARA



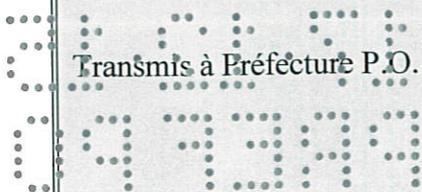
Le Maire est
responsable de
l'exécution du présent

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 17 DEC. 2015 par pli n°

par porteur

Affiché le 17 DEC. 2015
Notifié le





Le 17 DEC. 2015

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de missions complémentaires au Maire,

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au suivi des dites missions déléguées,

VU la délibération du 11 avril 2014 du Conseil Municipal, en vertu de la loi n° 2009-179 du 17 Février 2009, qui délègue au Maire, pour toute la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la délibération du 09 décembre 2015 du Conseil d'Exploitation de la Régie communale de **MILLAS**, qui émet un avis favorable à la signature du marché avec l'entreprise VEOLIA pour la somme de 111 375,00 € H.T.

VU le rapport d'examen des offres,

DECIDE

Article 1^{er} Pour l'année 2016, le marché de l'entretien et de l'exploitation de la station d'épuration de la ville est signé avec l'entreprise VEOLIA EAU, pour la somme forfaitaire de 111 375,00 € H.T.

Article 2 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la plus prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

Article 3 La présente décision sera transmise au Préfet, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.



Le Maire,
Damienne BEFFARA

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 17 DEC. 2015 par pli n°

par porteur

Affiché le
Notifié le 17 DEC. 2015



Le 17 DEC. 2015

DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Maire de la Commune de Millas,

VU les articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de missions complémentaires au Maire,

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au suivi des dites missions déléguées,

VU la délibération du 11 avril 2014 du Conseil Municipal, en vertu de la loi n° 2009-179 du 17 Février 2009, qui délègue au Maire, pour toute la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la délibération du 09 décembre 2015 du Conseil d'Exploitation de la Régie communale de **MILLAS**, qui émet un avis favorable à la signature du marché avec l'entreprise VEOLIA pour la somme de 43 490 € H.T.,

VU le rapport d'examen des offres,

DECIDE

Article 1^{er} Pour l'année 2016, le marché de l'entretien et de l'exploitation des installations de production et de stockage d'eau potable de la ville est signé avec l'entreprise VEOLIA EAU, pour la somme forfaitaire de 43 490,00 € H.T.

Article 2 Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la plus prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

Article 3 La présente décision sera transmise au Préfet, publiée et affichée selon les mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.



Le Maire,
Damienne BEFFARA

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte

Certifié exécutoire

Transmis à Préfecture P.O. le 17 DEC. 2015 par pli n°

par porteur

Affiché le
Notifié le

17 DEC. 2015

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
	29/01/2015	Décision du Maire -Marché avec Sharp	1
	26/02/2015	Décision du Maire - Marché avec Acodis	1
	18/05/2015	Décision du Maire. Marché avec Arima Consultats Associés.	1
	10/07/2015	Décision du Maire - Marché avec Terol	1
	15/07/2015	Décision du Maire - Marché avec QCS Services.	1
	11/12/2015	Décision du Maire - Marché avec la SMACL.	1
	17/12/2015	Décision du Maire - Marché avec Via Santé AG2R.	1
	17/12/2015	Décision du Maire - Marché avec Véolia eau	1
	17/12/2015	Décision du Maire - Marché avec Véolia eau	1
2015-03	04/02/2015	Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité dont le syndicat 66 est coordonnateur.	1

2015-03	13/05/2015	Communauté de Communes du Roussillon Conflent. Groupement de commandes pour la fourniture de papier reprographique.	1
2015-11	01/12/2015	Força Réal insertion. Convention d'entretien du lac 4 et du bassin de rétention situé entre le lac et la gendarmerie.	1
2015-02	09/12/2015	Contrat d'assurances de la Ville.	1
2015-02	26/06/2015	Projet de modification simplifiée n° 03 du PLU. Définition des modalités de mise à disposition du public.	2
2015-01	22/09/2015	Accessibilité aux personnes handicapées des établissement recevant du public.	2
2015-02	22/09/2015	Approbation de la 3ème modification simplifiée du plan local d'urbanisme.	2
	12/03/2015	Décision du Maire - Location du 24 rue Gambetta	3
	23/04/2015	Décision du Maire - Location du 5, rue de la Coopérative	3
	27/04/2015	Décision du Maire - Location de la rue de la Poste	3
	03/07/2015	Décision du Maire - Location du 24 rue Gambetta	3
	03/08/2015	Décision du Maire - Location du 24 rue Gambetta	3

	05/10/2015	Décision du Maire - Location du 24 rue Gambetta	3
	30/10/2015	Décision du Maire - Location du 2, rue Michelet	3
	02/11/2015	Décision du Maire - Location du 24 rue Gambetta	3
	19/11/2015	Décision du Maire - Location du 24 rue Gambetta	3
2015-02	04/02/2015	Projet de plan d'aménagement de la forêt communale.	3
2015-13	14/04/2015	Projet de plan d'aménagement de la forêt communale.	3
2015-01	26/06/2015	Vente d'un canal d'irrigation.	3
2015-07	22/09/2015	Vente de l'immeuble sis 30, rue de la République.	3
2015-08	22/09/2015	Vente de l'immeuble sis 10, rue Ledru Rollin.	3
2015-06	01/12/2015	Réforme des rythmes scolaires. Reversement du fonds d'amorçage à la communauté de communes Roussillon Conflent. Fonds de soutien au développement des activités périscolaires.	3
2015-07	01/12/2015	Convention de servitude gaz.	3

2015-08	01/12/2015	Vente de l'immeuble sis 30, rue de la République.	3
2015-09	01/12/2015	ERDF. Convention de mise à disposition.	3
2015-13	01/12/2015	Vente d'une épareuse.	3
2015-14	01/12/2015	Location d'une balayeuse communale à la Commune de Corneilla de la Rivière.	3
2015-05	04/02/2015	Convention de mise à disposition relative aux périodes d'immersion.	4
2015-01	10/04/2015	Création de poste. Modification du tableau des effectifs.	4
2015-06	10/04/2015	Convention de prestation de service pour mise à disposition de personnel avec le centre de gestion.	4
2015-04	13/05/2015	Modification du tableau des effectifs. Création de poste.	4
2015-05	13/05/2015	Fonctionnaires territoriaux. Complément de rémunération.	4
2015-06	13/05/2015	Régie des Eaux. Complément à la convention collective.	4
2015-07	13/05/2015	Conseil d'Administration de la résidence pour personnes âgées "Força Réal". Désignation d'un représentant de la Ville.	5

2015-03	22/09/2015	Modification des statuts du SY.DE.T.OM. 66.	5
2015-04	22/09/2015	Adhésion de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille au Syndicat mixte des nappes de la plaine du Roussillon.	5
2015-05	22/09/2015	Approbation de la modification des statuts du Syndicat départemental d'énergies et d'électricité des Pyrénées Orientales (SY.D.E.EL.66).	5
2015-06	22/09/2015	Communauté de Communes du Roussillon Conflent. Modification des statuts en matière de compétences.	5
2015-11	22/09/2015	Conseil d'administration de la résidence pour personnes âgées "Força Réal". Désignation d'un représentant de la Ville.	5
2015-02	01/12/2015	Schéma départemental de coopération intercommunale.	5
2015-05	09/12/2015	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Rapport d'activités 2014.	5
2015-01	04/02/2015	Intempéries des 29 et 30 Novembre 2014. Demande de soutien financier	7
2015-04	04/02/2015	Régie des Eaux. Bordereau des prix applicable à compter du 1er Janvier 2015	7
2015-02	10/04/2015	Subvention 2015 au Football Club de la Têt.	7
2015-04	10/04/2015	Débat d'orientations budgétaires 2015.	7

2015-05	10/04/2015	Redevance 2015 pour la préservation des ressources en eaux.	7
2015-01	14/04/2015	Approbation du Compte administratif du service public de distribution d'eau potable	7
2015-02	14/04/2015	Approbation du Compte administratif du service public d'assainissement	7
2015-03	14/04/2015	Approbation du Compte administratif de la Commune	7
2015-04	14/04/2015	Approbation du Compte de gestion du service public de distribution d'eau potable	7
2015-05	14/04/2015	Approbation du Compte de gestion du service public d'assainissement	7
2015-06	14/04/2015	Approbation du Compte de gestion de la Commune	7
2015-07	14/04/2015	Affectation des résultats de la gestion 2014 du Service public de distribution d'eau potable	7
2015-08	14/04/2015	Affectation des résultats de la gestion 2014 du Service public d'assainissement	7
2015-09	14/04/2015	Budget général. Balance des comptes. Affectation des résultats 2014.	7
2015-10	14/04/2015	Equilibre financier des budgets primitifs 2015.	7

2015-11	14/04/2015	Taux d'imposition.	7
2015-12	14/04/2015	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Régularisation des dépenses dues à la Commune de Millas dans le cadre des transferts de compétences.	7
2015-01	22/04/2015	Restructuration de la dette.	7
2015-02	22/04/2015	Budget primitif général. Décision modificative n° 01.	7
2015-01	13/05/2015	Demande d'éligibilité au dispositif d'aide à l'investissement locatif. Classement de la commune en zone B2.	7
2015-02	13/05/2015	Subventions aux associations.	7
2015-03	26/06/2015	Communauté de Communes du Roussillon Conflent. Fonds de péréquation.	7
2015-04	26/06/2015	Subventions aux associations.	7
2015-05	26/06/2015	Subvention au tennis de table.	7
2015-06	26/06/2015	Subvention à l'U.S.M. Section Rugby.	7
2015-07	26/06/2015	Subvention au football Club de la Têt.	7

2015-08	26/06/2015	Subvention à l'association "Vivre & Sourire"	7
2015-09	26/06/2015	Demande de subvention au Conseil Départemental "Animations Festivités 2015".	7
2015-09	22/09/2015	Subventions aux associations.	7
2015-10	22/09/2015	Mutualisation d'un emploi. Subvention au syndicat d'initiative.	7
2015-12	22/09/2015	Collège Christian Bourquin. Réalisation du stade. Demande de subventions.	7
2015-01	01/12/2015	Budget principal principal. Décision modificative n° 02.	7
2015-03	01/12/2015	Redevance pour occupation provisoire du domaine publics par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.	7
2015-04	01/12/2015	Redevance pour occupation provisoire du domaine publics pour les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité.	7
2015-05	01/12/2015	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Régularisation des dépenses dues à la Commune de Millas dans le cadre des transferts de compétences.	7
2015-15	01/12/2015	Demande de subvention pour l'acquisition de gilets pare-balle.	7
2015-16	01/12/2015	Travaux d'isolation thermique à l'école primaire.	7

2015-17	01/12/2015	Subventions aux associations.	7
2015-01	09/12/2015	Plan d'actions visant à améliorer le rendement du réseau d'eau potable.	7
2015-03	09/12/2015	Mise à disposition des caissons jaunes.	7
2015-04	09/12/2015	Subventions aux associations.	7
2015-03	10/04/2015	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Service Minimum d'accueil.	8
2015-10	01/12/2015	ASCO du Boulés de Millas. Convention pour la surveillance des digues.	8
2015-12	01/12/2015	Enseignement du catalan dans les écoles. Année scolaire 2015-2016.	8



SEANCE DU 4 FEVRIER 2015

N° ordre	Séance	Objet	Nomen- clature
2015-01	04/02/2015	Intempéries des 29 et 30 Novembre 2014. Demande de soutien financier	7
2015-02	04/02/2015	Projet de plan d'aménagement de la forêt communale.	3
2015-03	04/02/2015	Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité dont le sydell 66 est coordonnateur.	1
2015-04	04/02/2015	Régie des Eaux. Bordereau des prix applicable à compter du 1er Janvier 2015	7
2015-05	04/02/2015	Convention de mise à disposition relative aux périodes d'immersion.	4



SEANCE DU 10 AVRIL 2015

N° ordre	Séance	Objet	Nomen- clature
2015-01	10/04/2015	Création de poste. Modification du tableau des effectifs.	4
2015-02	10/04/2015	Subvention 2015 au Football Club de la Têt.	7
2015-03	10/04/2015	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Service Minimum d'accueil.	8
2015-04	10/04/2015	Débat d'orientations budgétaires 2015.	7
2015-05	10/04/2015	Redevance 2015 pour la préservation des ressources en eaux.	7
2015-06	10/04/2015	Convention de prestation de service pour mise à disposition de personnel avec le centre de gestion.	4



SEANCE DU 14 AVRIL 2015

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2015-01	14/04/2015	Approbation du Compte administratif du service public de distribution d'eau potable	7
2015-02	14/04/2015	Approbation du Compte administratif du service public d'assainissement	7
2015-03	14/04/2015	Approbation du Compte administratif de la Commune	7
2015-04	14/04/2015	Approbation du Compte de gestion du service public de distribution d'eau potable	7
2015-05	14/04/2015	Approbation du Compte de gestion du service public d'assainissement	7
2015-06	14/04/2015	Approbation du Compte de gestion de la Commune	7
2015-07	14/04/2015	Affectation des résultats de la gestion 2014 du Service public de distribution d'eau potable	7
2015-08	14/04/2015	Affectation des résultats de la gestion 2014 du Service public d'assainissement	7
2015-09	14/04/2015	Budget général. Balance des comptes. Affectation des résultats 2014.	7
2015-10	14/04/2015	Equilibre financier des budgets primitifs 2015.	7

2015-11	14/04/2015	Taux d'imposition.	7
2015-12	14/04/2015	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Régularisation des dépenses dues à la Commune de Millas dans le cadre des transferts de compétences.	7
2015-13	14/04/2015	Projet de plan d'aménagement de la forêt communale.	3

SEANCE DU 22 AVRIL 2015

N° ordre	Séance	Objet	Nomen- clature
2015-01	22/04/2015	Restructuration de la dette.	7
2015-02	22/04/2015	Budget primitif général. Décision modificative n° 01.	7



SEANCE DU 13 MAI 2015

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2015-01	13/05/2015	Demande d'éligibilité au dispositif d'aide à l'investissement locatif. Classement de la commune en zone B2.	7
2015-02	13/05/2015	Subventions aux associations.	7
2015-03	13/05/2015	Communauté de Communes du Roussillon Conflent. Groupement de commandes pour la fourniture de papier reprographique.	1
2015-04	13/05/2015	Modification du tableau des effectifs. Création de poste.	4
2015-05	13/05/2015	Fonctionnaires territoriaux. Complément de rémunération.	4
2015-06	13/05/2015	Régie des Eaux. Complément à la convention collective.	4
2015-07	13/05/2015	Conseil d'Administration de la résidence pour personnes âgées "Força Réal". Désignation d'un représentant de la Ville.	5



SEANCE DU 26 JUIN 2015

N° ordre	Séance	Objet	Nomen- clature
2015-01	26/06/2015	Vente d'un canal d'irrigation.	3
2015-02	26/06/2015	Projet de modification simplifiée n° 03 du PLU. Définition des modalités de mise à disposition du public.	2
2015-03	26/06/2015	Communauté de Communes du Roussillon Conflent. Fonds de péréquation.	7
2015-04	26/06/2015	Subventions aux associations.	7
2015-05	26/06/2015	Subvention au tennis de table.	7
2015-06	26/06/2015	Subvention à l'U.S.M. Section Rugby.	7
2015-07	26/06/2015	Subvention au football Club de la Têt.	7
2015-08	26/06/2015	Subvention à l'association "Vivre & Sourire"	7
2015-09	26/06/2015	Demande de subvention au Conseil Départemental "Animations Festivités 2015".	7



SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2015-01	22/09/2015	Accessibilité aux personnes handicapées des établissement recevant du public.	2
2015-02	22/09/2015	Approbation de la 3ème modification simplifiée du plan local d'urbanisme.	2
2015-03	22/09/2015	Modification des statuts du SY.DE.T.OM. 66.	5
2015-04	22/09/2015	Adhésion de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille au Syndicat mixte des nappes de la plaine du Roussillon.	5
2015-05	22/09/2015	Approbation de la modification des statuts du Syndicat départemental d'énergies et d'électricité des Pyrénées Orientales (SY.D.E.EL.66).	5
2015-06	22/09/2015	Communauté de Communes du Roussillon Conflent. Modification des statuts en matière de compétences.	5
2015-07	22/09/2015	Vente de l'immeuble sis 30, rue de la République.	3
2015-08	22/09/2015	Vente de l'immeuble sis 10, rue Ledru Rollin.	3
2015-09	22/09/2015	Subventions aux associations.	7
2015-10	22/09/2015	Mutualisation d'un emploi. Subvention au syndicat d'initiative.	7

2015-11	22/09/2015	Conseil d'administration de la résidence pour personnes âgées "Força Réal". Désignation d'un représentant de la Ville.	5
2015-12	22/09/2015	Collège Christian Bourquin. Réalisation du stade. Demande de subventions.	7

SEANCE DU 01 DECEMBRE 2015

N° ordre	Séance	Objet	Nomenclature
2015-01	01/12/2015	Budget principal principal. Décision modificative n° 02.	7
2015-02	01/12/2015	Schéma départemental de coopération intercommunale.	5
2015-03	01/12/2015	Redevance pour occupation provisoire du domaine publics par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.	7
2015-04	01/12/2015	Redevance pour occupation provisoire du domaine publics pour les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité.	7
2015-05	01/12/2015	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Régularisation des dépenses dues à la Commune de Millas dans le cadre des transferts de compétences.	7
2015-06	01/12/2015	Réforme des rythmes scolaires. Reversement du fonds d'amorçage à la communauté de communes Roussillon Conflent. Fonds de soutien au développement des activités périscolaires.	3
2015-07	01/12/2015	Convention de servitude gaz.	3
2015-08	01/12/2015	Vente de l'immeuble sis 30, rue de la République.	3
2015-09	01/12/2015	ERDF. Convention de mise à disposition.	3
2015-10	01/12/2015	ASCO du Boulés de Millas. Convention pour la surveillance des digues.	8

2015-11	01/12/2015	Força Réal insertion. Convention d'entretien du lac 4 et du bassin de rétention situé entre le lac et la gendarmerie.	1
2015-12	01/12/2015	Enseignement du catalan dans les écoles. Année scolaire 2015-2016.	8
2015-13	01/12/2015	Vente d'une épareuse.	3
2015-14	01/12/2015	Location d'une balayeuse communale à la Commune de Corneilla de la Rivière.	3
2015-15	01/12/2015	Demande de subvention pour l'acquisition de gilets pare-balle.	7
2015-16	01/12/2015	Travaux d'isolation thermique à l'école primaire.	7
2015-17	01/12/2015	Subventions aux associations.	7

00000165

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2015

N° ordre	Séance	Objet	Nomen- clature
2015-01	09/12/2015	Plan d'actions visant à améliorer le rendement du réseau d'eau potable.	7
2015-02	09/12/2015	Contrat d'assurances de la Ville.	1
2015-03	09/12/2015	Mise à disposition des caissons jaunes.	7
2015-04	09/12/2015	Subventions aux associations.	7
2015-05	09/12/2015	Communauté de Communes Roussillon Conflent. Rapport d'activités 2014.	5

